

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SÉRIE D MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ET COMITÉS DES ASSEMBLÉES

La série D comprend deux grandes divisions : la première concerne les représentants en mission, la seconde les comités des Assemblées, reflet de la double action qu'ont exercée les assemblées, d'une part en envoyant leurs membres en mission dans les départements et auprès des armées, de l'autre en se distribuant en comités permanents.

La série D représenterait toute l'histoire des assemblées politiques de la Révolution si elle embrassait tous les documents émanés de ces assemblées ou de leurs délégués, mais il n'en est rien.

Si l'on veut comprendre la composition et l'aspect de cette série, il faut se souvenir qu'un décret du 21 septembre 1791 prescrivait aux différents comités de l'Assemblée nationale [Constituante] — hormis ceux des finances et contributions publiques, de liquidation et des pensions — de classer et verser avant la fin du mois aux Archives nationales leurs papiers à l'exception de ceux relatifs à l'administration, qui seraient remis aux différents départements du ministère qu'ils concernaient. Ce qui fut fait. Camus avait attribué à ces papiers la lettre E avec autant de subdivisions qu'il y avait de comités.

Un mois plus tard, le 23 octobre 1791, l'Assemblée nationale décrétait que l'on remettrait aux comités de la Législative les cartons, pièces, instructions, projets, rapports et projets de décrets relatifs aux objets attribués à chacun d'eux et dont les comités de la Constituante étaient saisis lors de la cessation de leurs fonctions : c'est ainsi que la plus grande partie des papiers des comités sortit alors des Archives.

Y demeurèrent :

— une partie des archives du Comité de constitution qui n'avait pas de rapport avec la législation, cotée E/IV ;

— les papiers de la section du Comité de constitution chargée de la division du territoire (devenue Comité de division), cotés aussi E/IV ; la partie des papiers du Comité des finances contenant les originaux des comptes envoyés à l'Assemblée constituante, les mémoires et décisions sur les affaires terminées, cotée E/VI ;

— la partie des archives du Comité ecclésiastique qui ne concernait pas les objets domaniaux, cotée E/XIX ;

— les papiers du Comité des lettres de cachet, cotés E/V ;

— les papiers du Comité de judicature, E/XVII ;

— les papiers du Comité des rapports, E/XXIX ;

— les papiers du Comité des recherches, E/XXIX *bis* ;

— les papiers du Comité d'aliénation des biens nationaux (actuellement D/XXII et partie de Q/2),

— deux cartons d'affaires sur Avignon (actuellement D/XXIV) ;

— un carton d'inventaires du garde-meuble de la couronne (actuellement dans K et KK).

L'inventaire de tous ces papiers devait être fait en exécution du décret du 27 décembre 1791. En vertu de ce même décret devaient être versés peu après les papiers de certaines missions des représentants, actuellement dans D/§/2.

Les fonds alors versés et inventoriés sont demeurés avec le mêmes cotes — à part le changement par Daunou de la lettre de série E en D — et presque sans adjonctions, jusqu'à l'époque actuelle.

Avant de se séparer, la Convention, le 3 brumaire an IV, décréta que chacun des comités remettrait ses papiers soit aux Archives, soit, du fait que certains d'entre eux avaient exercé le pouvoir exécutif, au Directoire, pour le mettre en état de suivre les opérations du gouvernement.

Un bureau de triage fut constitué qui fit le partage des papiers. Les procès-verbaux des séances des comités de la Convention (qui avaient eux-mêmes hérité des archives de ceux de la Législative, voire de la Constituante) et leurs arrêtés sur les affaires terminées furent remis au Directoire. Ils suivirent alors le sort des archives du pouvoir exécutif et sont revenus aux Archives nationales avec le fonds de la Secrétairerie d'État¹. Les affaires non terminées furent renvoyées aux ministères nouvellement créés (loi du 10 vendémiaire an IV), suivant leurs attributions ; c'est ainsi que nous avons des papiers des comités dispersés dans la plupart des sous-séries de F.

Les documents versés aux Archives nationales à cette époque furent presque l'exception. Cependant, dès avant la fin de la Convention, le Comité de marine avait versé quelques cartons d'affaires terminées, celui des décrets remit les procès-verbaux d'acceptation de la constitution de l'an III, aujourd'hui dans B/II. Le Comité de salut public avait déposé certaines pièces trouvées aux Tuileries, une partie des papiers de l'armoire de fer, ceux des Commissions des Douze et Vingt et Un réunies, de la Commission des Seize, du Tribunal criminel du 17 août 1792, les traités de paix avec la Toscane, la Prusse et la Hollande, bon nombre de pièces intéressant les sociétés populaires : ces documents figurent maintenant dans la série C.

Échappèrent aussi au partage un certain nombre de dossiers relatifs en particulier aux soulèvements dans les provinces et aux massacres de Septembre qui, avec 19 registres, ont constitué la sous-série D/XLII (Comité de salut public).

Les derniers versements aux Archives nationales se firent sous le Directoire : entre autres, les papiers des comités et commissions de marine et des colonies de la Constituante, de la Législative, de la Convention et du Corps législatif qui ont formé le fond du Comité des colonies, E/XXV devenu D/XXV, et ceux de la Commission de la classification des lois, ancien E/XXX devenu D/XXXIX.

En ce qui concerne les papiers des représentants en mission, leur dépôt aux archives semblait devoir être assuré par la loi du 7 messidor an II (art. 2). Pourtant un décret du 18 brumaire an III décida leur remise au Comité de salut public qui devait les répartir entre les différents comités. La fin de la Convention arriva sans que le Comité de salut public ait fait le moindre renvoi. La nomination d'une commission spéciale au Conseil des Cinq-Cents ne provoqua pas de changement. Les fonds des missions suivirent donc le sort des archives du Comité de salut public, c'est-à-dire celles du pouvoir exécutif et se trouvent maintenant dans AF/II.

En vendémiaire an V furent toutefois versés aux Archives nationales les papiers des représentants en mission en Belgique et en Hollande de 1793 à l'an IV, qui forment la sous-série D/§/3.

Il resta également après le triage de l'an IV, un reliquat de dossiers de missions qui constitue la sous-série D/§/1.

On voit donc, en définitive, combien est disparate la composition de la série D ; si certaines des sous-série qui la composent représentent les fonds authentiques de comités, principalement de la Constituante, mais aussi de la Législative ou de la Convention, beaucoup d'entre elles ne représentent plus que le cadre créé par Camus à l'origine (cadre lui-même modifié, suivant les circonstances), rempli artificiellement par la suite de documents découverts à l'occasion de classements ultérieurs et ne provenant pas toujours de ces comités.

Marie-Élisabeth ANTOINE.
(extrait de *l'État général des fonds* imprimé, tome II, paru en 1978)

¹ Plus de vingt de ces comités se trouvent dans les séries AF/I et AF/II.

D/§/1

MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE LA CONVENTION (départements français)

Intitulé : MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE LA CONVENTION (DÉPARTEMENTS FRANÇAIS)².

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1792-an III (ponctuellement : 1789, an VI)

Importance matérielle : 15 m.l. (44 articles.)

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Convention nationale, représentants en mission.

Histoire des producteurs :

Dès 1791, la Législative avait envoyé certains de ses membres en mission auprès des départements et des armées. Ce système fut généralisé par la Convention dès le début de sa session : des représentants furent envoyés par groupes de deux dans chaque département en mars 1793 pour surveiller l'application de la levée en masse, puis par groupes de trois auprès de chaque armée dès le mois suivant. Les représentants en mission se succédèrent ensuite au gré de rappels et de nouveaux envois en mission. Pendant la « Grande Terreur », les représentants en mission exercèrent un pouvoir extraordinaire sur les autorités locales. Après la chute des Jacobins, la Convention thermidorienne limita en principe la durée des missions à trois mois. Les derniers représentants en mission ne cessèrent leurs fonctions que plusieurs mois après l'entrée en vigueur de la constitution de l'an III, parfois sur injonction expresse du Directoire exécutif.

Histoire de la conservation :

La Convention se dota très tôt d'un bureau central des représentants en mission pour gérer la correspondance reçue de ceux-ci et celle que leur adressaient l'assemblée puis les comités et commissions exécutives, essentiellement le Comité de salut public. La subdivision des papiers des représentants en mission en trois groupes : ceux en mission dans les départements français, ceux envoyés auprès de Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, en 1792 et ceux envoyés aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse dans le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas entre 1793 et l'an IV pourrait dater de la fin de la période de la Convention ou du début du Directoire : elle explique la constitution des trois sous-séries D/§/1, 2 et 3 qui correspondent à ces intitulés.

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

C'est ainsi qu'une grande partie des papiers des représentants dans les départements est passée au Directoire à la fin de la Convention : ces dossiers sont aujourd'hui dans la sous-série AF/II. Ceux qui composent l'actuelle sous-série D/§/1 sont un reliquat échappé à ce triage. Ce reliquat fut peut-être enrichi par des remises ponctuelles aux Archives nationales, comme celle faite le 16 prairial an VI des papiers de la mission de Guerneur et Le Malliaud dans le Morbihan et le Finistère, déposés *sans inventaire et sans aucun ordre de classement* (D/§/1/ 27 et 28).

L'*État général des fonds* imprimé de 1978 cite, dans le carton D/§/1/42, un dossier, dont la présence dans D/§/1 serait atypique, sur la mission de Rudler, commissaire du Directoire dans les pays de la rive gauche du Rhin chargé d'organiser ces territoires en départements provisoires en l'an VI à la suite de la signature du traité de Campo-Formio : il ne s'agit pas de pièces provenant des dossiers de sa mission, qui s'exerçait sous le contrôle du ministre de la Justice et n'a aucun rapport avec celles des conventionnels, mais d'un exemplaire d'un recueil imprimé d'arrêtés de ce commissaire, certainement classé ici par erreur.

Les trois registres factices cotés D*/§/1/44 à 46 ont été acquis par les Archives nationales en 1872.

² Et quelques représentants aux armées de terre et navale, plus un imprimé de Rudler, commissaire du Directoire dans les pays conquis entre Meuse et Rhin et Rhin et Moselle en l'an VI.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Dans les cartons, la numérotation initiale par dossiers a été conservée en même temps que les cartons ont reçu leur numérotation propre.

Les dossiers de correspondance entre la Convention et ses comités d'une part, et les représentants en mission dans les départements d'autre part, forment la majeure partie des cartons de la sous-série. Ils sont rangés dans l'ordre alphabétique des noms des représentants (ou de celui nommé en premier dans les décrets d'envoi en mission lorsque deux représentants au moins étaient envoyés ensemble). Des décrets d'envois en mission par la Convention forment le dernier des cartons originels de la sous-série. Elle se termine par trois cartons de la correspondance et papiers du représentant du peuple Pelletier en mission dans le Doubs et le Mont-Terrible en l'an II et III, entrés par voie extraordinaire en 1872, et par trois registres émanant de deux représentants en mission.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-séries D/§/2 (papiers des commissaires de la Convention en Belgique en 1792) et D/§/3 (papiers des représentants en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse) ;

- Série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/ 82 à 197 : missions des représentants du peuple dans les départements et missions classées par grandes circonscriptions.

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- AF*/II/141 à 149 : registres de correspondance active et passive du Comité de salut public avec les représentants en mission ; arrêtés transmis au comité ; mouvement des représentants ; AF*/II/62 et 63 : registres d'enregistrement de la correspondance des représentants en mission reçue par le Comité de salut public.

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- AB/XIX 703 et 704 : collection Crawford, représentants en mission dans les départements, 1793-an IV ;

- série C (Assemblées nationales) : dans les pièces annexes aux notes et minutes pour la rédaction du procès-verbal des séances de la Convention (C/233 à 325) figurent de nombreuses lettres des représentants en mission près les armées et les départements ;

- *Le Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, Paris, Impr. nat., 1889-1951, 28 vol. (Tables t. I à V, VI à XVII, XVIII à XXVIII), et ses *Suppléments*, Paris, 1960-1999, 4 volumes et une table, publient ou citent l'ensemble des lettres échangées entre les représentants en mission et le comité ;

- Sur les commissaires de la Législative près les armées du Centre et du Nord, voir : série C (Assemblées nationales) : C/173, plaquettes 425 à 431 (juillet-septembre 1792)

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Introduction de l'inventaire manuscrit de la sous-série D/§/1, missions des représentants envoyés dans les départements, par L. GAUTIER, 1860.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/§/1/1 à 42. Correspondances de représentants en mission.
D/§/1/1 à 6-7, Albert : Aube et Marne (nivôse-prairial an III)
D/§/1/8 (début), Bailly : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Mont-Terrible, Jura, Vosges (an III) ; Blaux : Meurthe, Moselle, Bas-Rhin (janvier-mai 1793)
D/§/1/8 (fin) et 9, Blaux : Somme (ventôse-messidor an III)
D/§/1/10 (début), Brunel, Le Tourneur de la Manche et Guérin : armée navale de la Méditerranée et ports du Midi (pluviôse-germinal an III) ; Delacroix d'Eure-et-Loir, Louchet et Louis Legendre : Seine-Inférieure et Eure (septembre 1793-germinal an II)

- D/§/1/10 (fin) à 16 (début), Charles Delacroix : Ardennes et Meuse³ (an III).
D/§/1/16 (fin), Delcher, Lacombe-Saint-Michel, Saliceti : Corse (avril 1793) ; Delmas, Du Bois-Du Bais, Bellegarde : armée du Nord (septembre-novembre 1792⁴)
D/§/1/17⁵ à 20, Duport : Seine-Inférieure (nivôse-germinal an III)
D/§/1/21 à 24, Génissieu : Orne et Sarthe (vendémiaire-nivôse an III)
D/§/1/25 (début) Grégoire, Hérault de Séchelles, Jagot et Simond : Mont-Blanc (janvier-février 1793)
D/§/1/25 (fin) et 26, Grégoire et Jagot : Alpes-Maritimes (février-mai 1793)
D/§/1/27 et 28, Guermeur et Le Malliaud : Morbihan et Finistère (mars-mai 1793⁶)
D/§/1/29, Maignet : Bouches-du-Rhône, Ardèche, Vaucluse (pluviôse-fructidor an II) ; Musset : Puy-de-Dôme, Corrèze, Cantal (vendémiaire-nivôse an III)
D/§/1/30, Richou : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Mont-Terrible (floréal-thermidor an III)
D/§/1/31 à 38, Rouyer, Brunel et Le Tourneur de la Manche : départements maritimes méridionaux (janvier-mai 1793)
D/§/1/39, Rouyer : Toulon, mission particulière pour la levée d'une armée (février-mars 1793)
D/§/1/40 et 41, Rouyer, Niou, Chambon-La Tour, Cadroy, Despinassy : près l'armée navale et l'armée d'Italie, Var et Bouches-du-Rhône (prairial an III-vendémiaire an IV)
D/§/1/42 (début): *Recueil de réglemens pour les pays entre Meuse et Rhin et Rhin et Moselle* pris par Rudler, commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin, imprimé (an VI)
D/§/1/42 (fin), Siblot : Eure et Seine-Inférieure (pluviôse-messidor an II) ; Thibaut et Bézard : Chantilly (mars-mai 1793)
- D/§/1/43. Décrets de la Convention conférant leurs pouvoirs aux représentants en mission classés par ordre alphabétique des représentants.
- D/§/1/44 à 46. Correspondance et papiers du représentant du peuple Pelletier en mission dans le Doubs et le Mont-Terrible en l'an II et III⁷.

Registres

- D*/§/1/1 et 2. Registres d'ordre des réclamations adressées à Albert en mission dans l'Aube et la Marne (pluviôse à floréal an III)
- D*/§/1/3. Registre de correspondance de Brunel en mission près l'armée navale de la Méditerranée et les ports du midi (germinal-floréal an III)

³ Presque en totalité sur les Ardennes ; les dossiers sur la Meuse en particulier sont dans D/§/1/16.

⁴ Comprend une pièce datée d'octobre 1789.

⁵ Le carton D/§/17 signalé en déficit dans l'*État général des fonds* imprimé de 1978 a été retrouvé depuis.

⁶ Papiers versés aux Archives nationales le 16 prairial an VI d'après les anciennes étiquettes de ces dossiers.

⁷ 3 vol. in-f^o provenant de la collection du comte de Girardot, acquis par les Archives nationales en 1872.

D/§2

MISSIONS DES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION AUPRÈS DE L'ARMÉE DU NORD EN 1792-1793

Intitulé : MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE LA CONVENTION AUPRÈS DE L'ARMÉE DU NORD EN 1792-1793.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : décembre 1792-février 1793.

Importance matérielle : 0,30 m.l. (5 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Les conventionnels Camus (Armand-Gaston), député de la Haute-Loire, Danton (Jean-Pierre), député de Paris, Delacroix (Jean-François), député d'Eure-et-Loir, et Gossuin (Constant-Joseph-Étienne), député du Nord, envoyés en mission à l'armée du Nord.

Histoire des producteurs :

Le 30 novembre 1792, la Convention décida d'envoyer quatre représentants en mission : Camus, garde des Archives nationales, Danton, Jean-François Delacroix (d'Eure-et-Loir) et Gossuin, auprès de Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, qui, après la victoire de Fleurus et la première occupation de la Belgique par la France, se plaignait du manque d'organisation et d'approvisionnement.

Histoire de la conservation :

Les dossiers de cette mission, dont Camus fut le principal acteur, furent versés et en partie classés directement par lui après le retour des quatre représentants à Paris à la fin janvier 1793.

Si cette petite sous-série n'a pas quitté les Archives nationales depuis lors, L. Gautier indique dans l'introduction de son inventaire manuscrit de la sous-série qu'un supplément (les actuels articles 4-5) n'a pas été classé par Camus, sans doute pour n'avoir pas eu le temps de terminer son travail avant de partir en mars 1793 pour sa seconde mission auprès de Dumouriez, au début de laquelle celui-ci le livra aux Autrichiens.

Les cinq cartons du classement de 1861 ont ensuite été matériellement réduits à trois.

Présentation du contenu :

La sous-série s'articule autour d'un rapport des commissaires de la Convention rédigé à Liège à la fin de leur mission en janvier 1793 par lequel commence le premier article. Les autres documents sont en fait les pièces justificatives de détail de ce rapport et de la mission : correspondance des commissaires, du général Dumouriez, du ministre de la Guerre Servan, notes et états sur la situation des effectifs, du matériel et des approvisionnements de l'armée française, mais aussi documents sur la situation de la Belgique pendant la première occupation française de la fin de 1792.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série C (Assemblées nationales) : les articles C/242, plaquette 291, C/244, plaquettes 321 et 329, et C/243, plaquette 349 comprennent des lettres des représentants près l'armée du Nord Camus, Danton, Delacroix et Gossuin (décembre 1792-février 1793) ;

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- série C (Assemblées nationales) : les articles C/234 à 239 (Convention : notes et minutes pour la rédaction des procès-verbaux, lettres des représentants en mission *etc.*) comprennent des dossiers de lettres des représentants en mission près les armées réunies du Centre et des Ardennes Carra, Prieur de la Côte-d'Or et Sillery et de Du Bois Du Bais, en mission près l'armée du Nord d'octobre 1792 ; C/359 : correspondance du général Dumouriez et pièces le concernant (1792-1793) ;

- série D, sous-série D/XXIII (Comité diplomatique) : D/XXII/2, dossier 31, correspondance des généraux français, notamment des armées du Nord, avec le ministre des Affaires étrangères (novembre 1792-mars 1793) ;
- série F, sous-série F/1/e, pays étrangers, Belgique (versement du ministère de l'Intérieur, 1811), voir les cartons F/1/e/ 11 à 26 correspondant à la première occupation française de 1792-1793 ;
- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/236/A et B : représentants en mission en Belgique, dossiers du Conseil exécutif provisoire, missions de Delacroix, Danton, Gossuin et Merlin, dossier Fortaire, aide de camp de Dumouriez, sur les affaires des Belges avant l'invasion, votes pour la réunion de Liège à la France (1792-avril 1793).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Introduction de l'inventaire manuscrit de la sous-série D/§/2 par L. GAUTIER, 1861.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

D/§2/1-2 et 3. Pièces classées par Camus en 1793, notamment sur la situation matérielle de l'armée du Nord (août 1792-janvier 1793)

D/§2/ 4-5. Lettres des commissaires à la Convention, au ministre de la Guerre, au général Dumouriez (décembre 1792) ; mémoires adressés aux commissaires de la Convention (janvier 1793) ; notes de Camus sur la marche de l'armée du Nord entre septembre et décembre 1792 ; quatre lettres aux représentants (janvier 1793) ; dossiers sur l'armée de Belgique, l'organisation d'assemblées primaires, le séquestre des biens des émigrés, les postes et affaires diverses (décembre 1792-février 1793) ; dossier sur les commissaires du pouvoir exécutif à Tournai (décembre 1792-février 1793)

D/§/3

Représentants du peuple de la Convention près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse

Intitulé : MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE LA CONVENTION PRÈS LES ARMÉES DU NORD ET DE SAMBRE-ET-MEUSE, AN II-AN IV.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : an II-an IV (ponctuellement: depuis 1604)

Importance matérielle : 55 m.l. (177 articles)

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Convention nationale, représentants en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et en Hollande (aux Pays-Bas).

Histoire des producteurs :

Au fur et à mesure du retour des troupes françaises en Belgique en 1794/an II et de la conquête des anciens Pays-Bas autrichiens et des pays de Liège et de Luxembourg, puis des Provinces-Unies et des pays de la rive gauche du Rhin, la Convention décida d'amplifier les missions de ses représentants près les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse pour assurer l'approvisionnement des troupes dans les territoires conquis et organiser l'administration de ces territoires. En deux mois, de fructidor an II à vendémiaire an III, plus de vingt représentants en mission furent envoyés dans ces pays, tout en gardant compétence sur les régions frontalières françaises rattachées aux circonscriptions des deux armées. Contrairement à l'habitude, ces représentants en mission, nommés en groupe et pour l'ensemble des régions concernées, ne travaillaient pas dans des secteurs séparés mais opéraient collégalement à cause de l'importance des territoires à administrer. Ils s'adjoignirent des délégués dans les provinces du pays, qu'ils dotèrent d'administrations d'arrondissement, et organisèrent à Bruxelles une administration centrale et un conseil de gouvernement en même temps qu'un bureau central des représentants en mission ; pour les futurs départements provisoires de la rive gauche du Rhin, on créa également à Aix-la-Chapelle une administration centrale plus ou moins dépendante de celle de Bruxelles.

En Belgique, ce régime dura jusqu'aux décrets de vendémiaire an IV annexant ces régions à la République et y créant neuf départements, connus sous le Directoire comme les neuf départements réunis. La Rhénanie ne fut organisée en quatre départements provisoires de la rive gauche du Rhin qu'en l'an VI, en application du traité de Campo-Formio par lequel l'Autriche et l'Empire germanique reconnaissaient la prise de ces territoires par la République française.

Les Provinces-Unies des Pays-Bas alliées de la première coalition une fois vaincues par l'armée française, une République-soeur se constitua sous le nom de République batave. Nommé représentant en mission dans cette nouvelle république, ou comme l'on disait aussi en « Hollande », le 8 pluviôse an III en même temps que son collègue Cochon de Lapparent, Dominique-Vincent Ramel de Nogaret, conventionnel de l'Aude et futur ministre des Finances sous le Directoire, resta à ce poste jusqu'après le traité de paix signé le 27 floréal an III entre les deux « républiques-sœurs », qui rattacha à la France la Flandre hollandaise et la région de Maastricht.

Histoire de la conservation :

Les papiers des représentants en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse⁸ entre le retour des armées françaises en Belgique en l'an II et le décret de la Convention du 9 vendémiaire an IV annexant ce pays, furent centralisés à Bruxelles, siège d'une administration supérieure de la Belgique en l'an III, avec ceux de Ramel, envoyé "en Hollande" (dans les anciennes Provinces-Unies devenues la nouvelle République batave).

⁸ Alquier, Bar, Bellegarde (Antoine Dubois de), Berlier, Briez, Choudieu, Du Bois-Du Bais, Ducos (Pierre-Roger), dit Roger-Ducos, Dumont (André) : dans l'Oise et la Somme, Frécine, Gillet, Goupilleau de Fontenay, Guyton-Morveau, Haussmann, Joubert, Lacombe-Saint-Michel, Lacoste (Jean-Baptiste), député du Cantal, Laurent (Claude-Hilaire), député du Bas-Rhin, Le Bon, Le Febvre de Nantes, Ludot, Merlin de Douai, Meynard, Pérès, Portiez, Ramel, Richard, Roberjot, Robert (Pierre-François-Joseph).

Au début du Directoire, les représentants en mission furent rappelés et remplacés par deux commissaires du Directoire dans les départements réunis, Pierre-Guillaume Bouteville, dit Bouteville-Dumetz, député à la Constituante, et Charles-Joseph-Mathieu Lambrechts, par la suite commissaire central du département de la Dyle puis ministre de la Justice. Ces commissaires renvoyèrent à Paris l'ensemble des dossiers de leurs prédécesseurs, versés aux Archives nationales en brumaire an V.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes.

Dans les cartons, la numérotation initiale par dossiers a été conservée en même temps que les cartons ont reçu leur numérotation propre.

Pour les besoins de l'administration française en Belgique et en raison de l'organisation collégiale des opérations des représentants dans ce pays, leurs dossiers ne se présentent pas comme une succession de dossiers propres à tel ou tel des représentants, mais ils furent classés d'emblée suivant un ordre méthodique de matières qui n'a pas été modifié depuis. Dans ces dossiers, se trouvent juxtaposés des rapports et correspondances reçues par les représentants en mission des comités de la Convention et des autorités et particuliers de la zone géographique concernée, avec des rapports et des séries d'arrêtés des représentants. Aux papiers de ces représentants en mission furent réunis et amalgamés ceux des divers services administratifs créés à l'échelon central à Bruxelles et dans les arrondissements provisoires des pays belges, qui correspondaient aux provinces du pays et devinrent des départements lors de l'annexion : la sous-série est plus largement une série d'administration générale de ces régions dans la période précédant l'annexion. Elle comprend aussi quelques dossiers sur l'administration des Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle puis en 1793, entre le départ et le retour des armées françaises, et sur les réfugiés belges, liégeois et bataves en France à la même époque.

Les registres d'arrêtés de ces représentants sont conservés les uns dans les articles D/§/3/110 à 116 et les autres dans la partie des registres qui termine la sous-série.

En plus des territoires des actuels royaumes de Belgique et des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et des territoires allemands de la rive gauche du Rhin (de nos jours la Rhénanie-Palatinat, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en partie et la Sarre), la sous-série concerne aussi les départements du Nord et du Nord-Est de la France qui étaient dans le ressort territorial des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et où les représentants en mission avaient autorité pour tous les objets concernant leurs missions.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série C (assemblées nationales) : C/2720 à 2721/2 : papiers de Portiez de l'Oise, représentant en mission en Belgique (an III-an V) ;

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/III (Comité de législation), articles D/III/313 et 317, justice militaire : organisation des tribunaux militaires, révision de jugements, correspondances avec les représentants en mission près les armées et le Comité de salut public, armées du Nord (an II-an IV) et de Sambre-et-Meuse (an II-an III) ;

- sous-série D/XL (Comité des pétitions, dépêches et correspondances), D/XL/17, dossier 88 : comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois (1792) ; D/XL/28 (en partie) : correspondances adressées aux commissaires de la Convention près les armées du Nord et dans les départements de l'Est (1792-an II) ;

- sous-série D/XLII (Comité de salut public), D/XLII/7, dossier 5 : affaires militaires et pays conquis, dont nomination des administrations d'arrondissement et de municipalités de Belgique (mai 1793-vendémiaire an IV) ;

- série F, sous-série F/1/e, pays étrangers, Belgique (versement du ministère de l'Intérieur, 1811) : F/1/e/ 2 à 39 ;

- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/III (Directoire exécutif) : AF/III/94, dossier 409 : départements réunis et pays entre Meuse et Rhin et Rhin et Moselle (an III-an IV).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Introduction de l'inventaire manuscrit de la sous-série D/§/3 par A. DE SAINT-LÉGER, 1918.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/§/3/1 à 116. Représentants en mission en Belgique.
D/§/3/1, dossier 1 à 8, dossier 72 : administration.
D/§/3/8, dossiers 73 et 74 : adresses ; agences : observations sur les agences (an II-an III)
D/§/3/8, dossiers 75 à 9, dossier 84 : armes, poudres et mines (an II-an III)
D/§/3/9, dossier 85 à 13, dossier 135 : arrêtés de comités de la Convention, d'autorités du nord-est de la France et des représentants en mission (juin 1793-an III)
D/§/3/13, dossier 139 à 14, dossier 148 : artillerie (an II-an III)
D/§/3/14, dossier 149 à 15, dossier 156 : forêts de Belgique (an II-an III)
D/§/3/15, dossier 157 à 19, dossier 193, commerce : agence centrale du commerce à Bruxelles et agences locales (an II-an III)
D/§/3/19, dossier 194 à 20, dossier 202 : correspondances des commissaires civils par ordre alphabétique de leurs noms (an II-an III)
D/§/3/20, dossier 203 : correspondances d'agents de commissions exécutives, notamment pour l'échange des prisonniers de guerre (an II-an III)
D/§/3/20 (fin) à 31, dossier 304 : communes, séries alphabétiques.
D/§/3/31, dossiers 305 et 306, Convention : correspondance de comités de la Convention adressée aux représentants en mission (an II-an III)
D/§/3/31, dossier 307 à 34, dossier 332 : autres correspondances reçues par les représentants en mission.
D/§/3/35, dossiers 334⁹ à 338 : cultes (an II-an III).
D/§/3/35, dossier 339, dénonciations : département du Nord et société populaire de Saint-Quentin (an II-an III)
D/§/3/35, dossier 339 *bis* à 36, dossier 342: « *Diplomatie* » (1793)
D/§/3/36, fin à 37, dossier 350 : domaines nationaux (an II-an IV)
D/§/3/37, fin à 39, dossier 368 : douanes (an II-an IV).
D/§/3/39 (fin) et 40 (début) : émigrés (1792-an IV).
D/§/3/40, dossier 382 : état civil¹⁰.
D/§/3/40 (fin) à 45, dossier 427 : finances, contributions et subsistances militaires (an II-an III)
D/§/3/45, dossier 427 *bis* à 46, dossier 431: génie et fortifications (an II-an III)
D/§/3/46, dossiers 432 à 48: gouvernement de la Belgique (an II-an IV).
D/§/3/49 à 58, dossier 545: administration des Pays-Bas autrichiens (1604-1795).
D/§/3/58, dossier 546 à 59, dossier 560 : habillement et équipement des troupes (an II-an IV)
D/§/3/59, dossier 561: imprimés¹¹.
D/§/3/59, dossier 562 à 60, dossier 571 : instruction publique
D/§/3/60, dossiers 571 *bis* à 578 : marine et navigation intérieure (an II-an III)
D/§/3/60, fin à 72 : affaires militaires (1793-an IV)
D/§/3/73, dossier 729 : dossier dit *Notes à partir de l'an II*.
D/§/3/73, dossier 730 à 87, dossier 859 : pétitions de particuliers (an II-an III)
D/§/3/87, dossiers 860 et 861 : passeports (an II-an III); *plans* : projets de particuliers (an III)
D/§/3/88 à 90, dossier 878,: postes et messageries (an II-an III).
D/§/3/90, dossiers 879 à 881: dossiers dits *Rapports* (3 pièces), *Récépissés* et *Règlements*, (14 pièces imprimées) (an III-an IV)
D/§/3/90, dossiers 882 à 886 : cahiers de réquisitions par les commissaires des guerres à Namur (juillet 1794-fructidor an II)
D/§/3/91, dossier 887 : *salines*¹².

⁹ Le dossier 333, par lequel débutaient les dossiers sur les cultes, et le carton D/§/3/35, intitulé *Discours, sermons, règlements*, 4 pièces, sont en déficit depuis 1861.

¹⁰ Ce dossier ne renferme que deux extraits d'actes de baptême à Bruxelles en 1794.

¹¹ Ce dossier ne renferme qu'une faible partie des imprimés conservés dans cette sous-série.

¹² Le dossier portant ce titre ne comprenait qu'une seule pièce sans rapport avec ce sujet (maximum des denrées à Lille) actuellement classée dans D/§/3/ 72, dossier 729.

D/§/3/91, dossier 888 à 93, dossier 909 : secours publics (an II-an III)
D/§/3/93, dossiers 910 et 911 : dossiers dits: *Serment* et *Soumissions* de fournitures militaires.
D/§/3/93, dossier 912 à 104, dossier 1000 : subsistances militaires (an II-an III)
D/§/3/104, dossier 1001 à 107, dossier 1042 : transports et convois militaires (an II-an IV)
D/§/3/107, dossier 1043 : travaux publics, 15 pièces (an III)
D/§/3/107 (fin) à 110, dossier 1070 : tribunaux.
D/§/3/110 (fin) à 116 : registres (cahiers) d'arrêtés et de correspondance des représentants en mission (juin 1793-an IV)

D/§/3/117. Mission de Ramel en « *Hollande* » (an III-an IV).

Registres

Registres des représentants en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse

D*/§/3/1 Enregistrement de pétitions et demandes et table , mois de frimaire et nivôse an II ou an III.

D*/§/3/2, 6 et 7. Enregistrement de pièces sur les fournitures et les approvisionnements des armées (thermidor an II-an III)

D*/§/3/3. Organisation des autorités des neuf départements réunis par la loi du 9 vendémiaire an IV : noms des administrateurs et des juges (an IV)

D*/§/3/4. Copies de correspondances des représentants, mois de floréal à brumaire d'une année non indiquée.

D*/§/3/5. Registre dit *Pièces de correspondance* (an III)

D*/§/3/8. Administration centrale de la Belgique, correspondance, s.d.

D*/§/3/9. Registre d'arrêtés des représentants en mission (nivôse-ventôse an III)

D/I/§/1

COMITÉ DES DÉCRETS, PROCÈS-VERBAUX ET ARCHIVES

Intitulé : COMITÉ DES DÉCRETS, PROCÈS-VERBAUX ET ARCHIVES

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-an XII.

Importance matérielle : 17 m.l. (57 articles)

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Les registres D*/I/§/1/b 1 et 2 et D*/I/§/1/c/1 et 2 ont été microfilmés et sont consultables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Comité des décrets, devenu le 7 fructidor an II, Comité des décrets, procès-verbaux et archives.

Histoire des producteurs :

Le Comité des décrets créé par la Constituante le 5 novembre 1789 avait pour rôle de contrôler l'expédition des décrets de l'Assemblée et leur promulgation, attribution partagée avec le ministre de la Justice (appelé à l'origine Garde des sceaux), puis avec son remplaçant en l'an II, la Commission des administrations civiles, police et tribunaux. Ces contrôles consistaient en des opérations de collation des décrets en matière de liquidation de pensions et d'aliénation de biens nationaux.

L'extension des missions du comité au contrôle des archives de l'Assemblée s'explique naturellement par les similitudes de ces deux actions et par la captivité de Camus, garde des archives de l'Assemblée, livré aux Prussiens par Dumouriez en avril 1793. Le comité semble en effet avoir contrôlé les archives de l'Assemblée bien avant que son nouvel intitulé de la fin de l'an II ne le manifeste, et, à ce titre, s'occupa notamment du contrôle de la fabrication des assignats dont les Archives de l'Assemblée étaient chargées.

Histoire de la conservation :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Dans les cartons, la numérotation initiale par dossier a été conservée en même temps que les cartons ont reçu leur numérotation propre.

Les cotes des registres sont subdivisées en trois parties représentant les trois assemblées successives matérialisées par les lettres a, b et c ajoutées à l'énoncé de la sous-série.

Ce fonds appartient depuis l'origine aux archives de l'Assemblée, c'est-à-dire les Archives nationales. Jusqu'au début du Consulat, on ajouta aux dossiers des comités des documents s'apparentant par nature à ceux déjà conservés, ce qui semble pouvoir être attribué au service des archives des assemblées de l'époque.

Plus récemment mais avant 1978, on y a ajouté cinq pièces jusque-là portant la cote D/XXX (Comité des décrets), formant depuis le dossier 7 bis du carton D/I/§/1 et ôté un registre de délibérations et arrêtés de la Commission du recensement et de la rédaction des lois reclassé dans D/XXXIX.

Présentation du contenu :

La sous-série comprend un dossier sur l'organisation du comité et des archives des assemblées jusqu'en l'an VIII et des minutes de ses procès-verbaux sous la Convention, auquel on a ajouté des lettres d'envoi d'ouvrages en hommage au Corps législatif du Consulat, puis un ensemble suivi de documents sur le contrôle de la promulgation des décrets, sur la fabrication des assignats, domaine traditionnellement dévolu aux Archives et dont le comité était expressément chargé, et sur les députés à la Convention.

Le rôle de comité des archives se traduit par la présence de dossiers sur les hommages d'œuvres littéraires faits aux assemblées, qui se poursuivent ici jusqu'au Consulat, sur le contrôle de la fabrication des assignats et sur les députés et suppléants à la Convention.

Seuls les registres de procès-verbaux du comité de la Législative et de la Convention sont conservés. Les autres registres de la sous-série sont des registres d'ordre, où l'on note une table alphabétique des représentants envoyés en mission sous la Convention.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-série F/30 (ministère des Finances, administration centrale) : F/30/1 à 100 : registres de procès-verbaux de fabrication et d'entrée et de sortie des assignats (décembre 1789-fructidor an IV).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/I§/2 : dons et hommages aux Assemblées.

- sur le processus de rédaction et de publication des lois, décrets et arrêtés, D/III (Comité de législation) et D/XXXIX (Commission de la classification des lois) ; série BB (ministère de la Justice) : BB/2/16 à 19/2 : ministère de la Justice, publication et envoi des lois (1789-1820).

- sur les contrôles de présence et les congés des députés, sous-série D/XXXV (Comité des inspecteurs de la salle) et les compléments dans la série C (Assemblées) signalés plus loin à la rubrique de cette sous-série.

- sur le fonctionnement des Archives de l'Assemblée, série AB : organisation et administration des Archives.

- sur la fabrication et la circulation des assignats, sous-série H/1 (pays d'états, intendances d'Ancien Régime), H/1/1445 : affaires financières, assignats, biens nationaux (1790-1793) ; sous-série D/VI (Comité des finances), notamment D/VI/1 à 8 (en partie) et D/VI/20 à 55 : dossiers par département, notamment sur les assignats (1789-1791) ; sous-série D/VII (Comité des assignats et des monnaies) ; série F (versements des ministères) : sous-série F/4, ministère de l'Intérieur, comptabilité : F/4/1013 en partie : fabrication des assignats (1791-an IV) ; sous-série F/30 (administration centrale du ministère des Finances) : F*/30/1 à 86 et F/30/114 à 211 : fabrication et échange des assignats (1790-an IV).

- sur les décrets de pension et leur liquidation, sous-séries D/X (Comité des pensions de la Constituante), D/XI et D/XII (Comité de liquidation et Comité central de la liquidation) ; série AF (Archives du pouvoir exécutif 1789-1815), sous-série AF/I (Régime royal constitutionnel, 1789-1792) : AF*/I/21 et 22.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série par H. DE CURZON.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/I/§/1/1. Organisation du comité et des archives de l'Assemblée (1790-an VII) ; états de cartons et papiers remis par des comités aux archives (1790-an VII) ; lettres d'envoi d'hommages de littérature au Corps législatif (an VIII-an XII) ; accusés de réception de procès-verbaux d'assemblées électorales remis aux Cinq-Cents par les Archives (an VI-an VII) ; dossier 7 *bis* (anciennement: D/XXX/1, Comité des décrets): lettre de Dugas, éditeur des décrets de l'Assemblée (25 novembre 1791), dénonciation par des patriotes de Blois d'un arrêté liberticide des sections de la ville (12 vendémiaire an IV) et observations sur les obstacles à la vente des biens nationaux adressées au Comité des décrets et à Camus, s.d..

D/I/§/1/2 et 3 dossier 9. Comité des décrets : minutes de procès-verbaux des séances (11 janvier 1793-23 brumaire an III et 26 brumaire an III-3 brumaire an IV).

D/I/§/1/3 dossiers 10 et 11. Lettres patentes sur décrets et proclamations du Roi sur des municipalités (mai 1790) ; extraits de procès-verbaux et décrets de l'Assemblée du 9 au 23 août 1792.

D/I/§/1/4 dossier 12. Extraits de procès-verbaux et décrets de l'Assemblée sur les travaux du comité (9 février 1792-5 vendémiaire an IV).

D/I/§/1/4 dossier 13 à 7. Relevés des décrets sanctionnés par le Roi, notes sur ceux-ci, puis analyses et relevés journaliers des décrets avec indication des rapporteurs, renvois, etc. (février 1790-floréal an III).

- D/I/§/1/8 à 17. Fabrication des assignats et des mandats territoriaux : procès-verbaux d'envois des papeteries, états de situation, comptes et correspondance des directeurs, états de versements faits par le Timbre à la Trésorerie et aux Archives nationales (1790-an V).
- D/I/§/1/18 à 33. Contrôle des décrets et lois (1789-an X).
- D/I/§/1/33 (fin) Mélanges (1790-an IX).
- D/I/§/1/34. Envoi de collections de lois et décrets aux représentants en mission et aux autorités (1790, 1793-an III).
- D/I/§/1/35. Correspondance du comité avec des représentants en mission, ordre alphabétique des noms (1793-an IV).
- D/I/§/1/36 à 39 Députés et suppléants à la Convention : dossiers par département (1793-an III, en majorité: an II, ponctuellement: 1791).

*Registres*¹³

- D*/I/§/1/a/1 à 3. Constituante.
1 et 3 : enregistrement de la correspondance (avril-août 1790 et août 1789-septembre 1791) ; 2 : errata des décrets, proclamations et lettres patentes collationnés sur les originaux des procès-verbaux (juillet 1790).
- D*/I/§/1/b/1 à 8. Législative¹⁴.
1 : analyse des décrets (1^{er} octobre 1791-21 septembre 1792) ; 2 : procès-verbaux des séances du comité (31 octobre 1791-15 septembre 1792) ; 3 : enregistrement des rapports à l'Assemblée ajournés ou renvoyés (février-septembre 1792) ; 4 : enregistrement des rapports mis à l'ordre du jour de la Législative et de la Convention par la commission centrale de l'Assemblée depuis sa création (10 février 1792-30 frimaire an II) ; 5 : enregistrement des pièces reçues par le comité (1^{er} novembre 1791-3 germinal an II) ; 6 et 7 : registres de copies des réponses du comité aux grands procureurs et des lettres de ces derniers (janvier-septembre 1792) ; 8 : copies des lettres des ministres au comité (16 décembre 1791-9 décembre 1792).
- D*/I/§/1/c/1 à 7¹⁵. Convention.
1 et 2, procès-verbaux des séances du comité (18 octobre 1792-26 brumaire an III et 29 brumaire an III-11 brumaire an IV) ; 3 et 4 : correspondance active et passive entre le Comité des décrets et les autres comités ; 5 : renouvellement par quart du comité, registre commençant en frimaire an III ; 6 : table alphabétique des représentants envoyés en mission ; 7 : congés des députés.

¹³ On rappelle que les registres de la sous-série D/I/§/1 ont été cotés suivant trois subdivisions correspondant aux comités de la Constituante, de la Législative et de la Convention et désignées par l'addition des lettres a, b et c avant les numéros des articles, la numérotation de ces derniers reprenant à chaque fois.

¹⁴ Certains registres ont été remplis jusqu'en l'an II.

¹⁵ Le registre coté autrefois D*/I/§/1/c/8 : délibérations et arrêtés de la Commission du recensement et de la rédaction des lois a été remplacé dans D/XXXIX avant 1978.

D/I/§/2

DONS ET HOMMAGES AUX ASSEMBLÉES

Intitulé : DONS ET HOMMAGES AUX ASSEMBLÉES

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1810.

Importance matérielle : 1,8 m.l. (6 articles)

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Archives nationales (service des archives des assemblées).

Histoire des producteurs :

Cette sous-série a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées.

Histoire de la conservation :

Les documents conservés dans cette sous-série ont été réunis par le service des archives créé en juillet 1789 auprès de l'Assemblée nationale pour être le dépôt de ses papiers.

Une note au début de l'inventaire manuscrit indique que nombre « *des objets mentionnés encore dans les chemises ou notes des carions dans le comité ou qui s'y trouvaient primitivement ont été placés aux Objets historiques (série AE) à la série Rondonneau (série AD) ou à la bibliothèque des Archives* », ce qui semble indiquer des transferts effectués aux Archives nationales au long du XIXe siècle.

Lors de la préparation de l'*État général des fonds* (tome II) publié en 1978, on retrancha de l'intitulé de la sous-série l'expression « Comité », en reconnaissant qu'elle était injustifiée.

Présentation du contenu :

La majorité des pièces contenues dans les trois cartons de la sous-série sont des lettres d'envoi d'auteurs d'ouvrages et d'hommage d'objets divers adressés en hommage aux assemblées et renvoyés par celles-ci aux Archives, du début de la Révolution à 1810, auxquelles sont jointes des demandes de places. Ces documents permettent de connaître la provenance d'une partie des objets conservés actuellement dans les collections du Musée de l'Histoire de France ; mais ils ne concernent pas les dons patriotiques de caractère financier, au sujet desquels il faut se reporter à la série C (adresses et pétitions reçues par les assemblées) et à la sous-série D/XXXIV (Comité des trésoriers des dons patriotiques).

La sous-série comprend aussi deux registres d'entrée d'ouvrages à la bibliothèque de la Constituante et, à leur suite, un registre des hommages aux Assemblées tenus à jour par Camus d'août 1789 à avril 1814.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

C'est dans les dossiers des assemblées (série C) qu'il faut rechercher l'essentiel des sources sur les dons et hommages faits à ces dernières, notamment ceux très nombreux cités au procès-verbal des séances ; voir aussi D/I/§/1 (Comité des décrets, procès-verbaux et archives) : D/I/§/1 /1 , dossier 3.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/I/§/2/1 à 3 Hommages d'ouvrages, de textes patriotiques, demandes de secours et pétitions : lettres d'envoi avec ou sans pièces jointes (1789-an X, ponctuellement: 1785, 1810).

Registres

D*/I/2/1 et 2. Registres ouverts et cotés par Camus, garde des Archives de l'Assemblée, le 22 août 1789, pour enregistrer des imprimés répartis au début en douze rubriques, certaines non renseignées (août 1789-février 1790)

D*/I/2/3. Enregistrement d'ouvrages et objets en hommage aux Assemblée, suite des registre précédents, note liminaire de Camus non datée (1790-1814)

D/III

COMITÉ DE LÉGISLATION

Intitulé : COMITÉ DE LÉGISLATION

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1746 ; 1790-an IV ; an VI ; an IX-an X.

Importance matérielle : 118 m.l. (449 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Les registres des procès-verbaux des séances du comité (D*/III 49 à 58) ont été microfilmés et sont consultables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Comité de législation de la Constituante, de la Législative et de la Convention.

Histoire des producteurs :

Comité de sept membres à l'origine créé en septembre 1789 par la Constituante pour décharger le Comité de division de l'examen de réformes urgentes à opérer en matière de droit pénal, il prit l'année suivante le titre de Comité de législation criminelle, puis, sous la Législative, celui de Comité de législation civile et criminelle, ces deux matières correspondant à une division du comité en deux sections.

La Convention forma à son tour, le 2 octobre 1792, son Comité de législation civile, criminelle et de féodalité en y rattachant le comité de ce nom qui était chargé, sous la Constituante et la Législative, de la préparation du travail législatif et de l'examen des réclamations en matière d'abolition de droits féodaux. Le Comité de législation ainsi élargi connut plusieurs organisations en sections, fit partie des 16 comités de gouvernement créés par le décret du 7 fructidor an II et étendit ses attributions jusqu'à devenir, par la tutelle qu'il exerça sur la Commission exécutive des administrations civiles, police et tribunaux, " un ministère collectif de la Justice et de l'Intérieur", chargé de la surveillance de l'exécution des lois, des réformes de la législation et de l'administration générale, du contentieux, notamment en matière d'émigration, mais aussi de la nomination des personnels des tribunaux.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

Une partie du fonds du Comité de législation passa au ministère de la Justice et fut versé au XX^e siècle aux Archives nationales où ces éléments sont classés dans la sous-série BB/30 (versements de 1904 à 1961).

Le reste du fonds du Comité de législation ne quitta plus les Archives nationales, où il fit l'objet de reclassements internes et de quelques ajouts de pièces postérieures : ainsi des pièces extraites de la série AA (Collections de lettres et pièces diverses) ont été intégrées au XIX^e siècle dans les derniers cartons de D/III, tandis que d'autres de même nature sont toujours dans la série AA.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

C'est pour l'essentiel le fonctionnement du comité pendant la période de fructidor an II à la fin de la Convention thermidorienne que reflète la sous-série.

Ses dossiers comprennent en premier un groupe, classé par département, de correspondances entre le comité et les autorités locales et les particuliers sur toutes les matières ayant rapport avec l'organisation judiciaire, dont la partie concernant le futur département de la Seine est particulièrement détaillée, et qui se termine par un carton de même nature concernant les pays conquis.

Suivent des groupes de dossiers thématiques : police militaire, tribunaux des départements et Tribunal de cassation, réforme des codes et lois civiles et de police, quelques dossiers de circulaires, minutes d'arrêtés et procès-verbaux du comité.

Un ensemble de dossiers sur les dénonciations contre les conventionnels pendant la période thermidorienne est à signaler parmi les derniers cartons, ainsi que des pétitions sur l'application de la loi du 27 germinal an II interdisant aux nobles et aux citoyens de pays ennemis de séjourner à Paris et dans les places fortes.

Les registres de la sous-série sont en majorité des registres d'ordre. Les registres d'arrêtés et des procès-verbaux conservés dans la sous-série sont loin de couvrir l'ensemble de la période d'activité du comité.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

-Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série AA (collections de lettres et pièces diverses), AA/37 et 38 (en partie) : pièces adressées ou renvoyées au Comité de législation (1789-an III).

- sous-série D/IV, Comité de constitution de l'Assemblée constituante, partie concernant la législation et les institutions judiciaires et administratives.

- sous-série D/XIV, Comité des droits féodaux (Constituante et Législative).

- sous-série D/XVII, Comité de judicature de la Constituante, dont les attributions ont été en partie assurées ensuite par le Comité de législation.

- sous-série F/7 (Police générale) : F/7/3052/1 (en partie) : questions au Comité de législation, notamment sur la suppression des droits féodaux (an II) ; F/7/3052/2 : pétitions et réclamations, notamment au Comité de législation (an II-an III).

- série BB (Justice), sous-série BB/30 : BB/30/31 (en partie), 120 à 125 et 158 : arrêtés et correspondance active et passive du comité sur des nominations administratives et judiciaires et des questions de législation, organisation et travail du comité (1792-an IV) ; voir aussi *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. de Dainville-Barbiche, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, p. 53-54.

-Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série D/IV, Comité de constitution de la Constituante : formation des administrations civiles et judiciaires (1789-1791).

- sous-série D/IVbis, Comité de division du territoire (Législative et Convention) : formation des administrations civiles et judiciaires (1790-1792), notamment : D/IVbis/19 à 35 : formation et circonscriptions des tribunaux et des juges de paix (1790-1791), D/IVbis/56 à 76 et 81 à 91 : séries départementales sur les circonscriptions civiles et judiciaires et le notariat (1790-an III) et D/IVbis/92/A à 92/C : placement des notaires (1791-an II).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- Le guide *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. de Dainville-Barbiche, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, décrit les séries judiciaires du Centre historique des Archives nationales, offrant ainsi une recension détaillée des fonds d'archives, particulièrement ceux provenant du ministère de la Justice (série BB), complémentaires des dossiers de la sous-série D/III, notamment ceux de caractère judiciaire de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux qui dépendit du comité de fructidor an II à l'installation des ministères en brumaire an IV (ibidem, pages 50-52). C'est à ce guide que la présente notice doit la majorité des sources complémentaires signalée ici en matière judiciaire.

- sous-série F/0 (versements des ministères, enregistrement de la correspondance) : F*/4164 (registres du ministère de l'Intérieur) : Commission des administrations civiles, police et tribunaux, bureau des dépenses administratives, correspondance active et passive (an III-an IV).

- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale, objets généraux) : F/1/a/401 à 541, groupe départemental sur l'administration des départements et communes (1789-1830).

- sous-série F/2(I) (ministère de l'Intérieur, administration départementale, objets généraux) : F/2(I)/121/2 à 121/7 : groupe départemental sur l'organisation judiciaire (1791-1792)

- sous-série F/7 (Police générale) : F*/7/104 à 167/3 : registres du bureau des émigrés (an II-1810) ; F/7/ 3030 : affaires criminelles, révisions et réclamations (an II-an III) ; F/7/3340 à 3433 et 4825 à 6125 : émigrés, listes par départements et dossiers individuels (1792-1815).

- sous-série F/12 (Commerce), F/12 936/A : tribunaux de commerce.

- série W (Juridictions extraordinaires) : W/1 à 541 : Tribunal révolutionnaire (1792-an IV) ; W/542 à 545 : Tribunal révolutionnaire de Brest (an II) ; W : 546 à 553 et 556 à 558 : commissions militaires sur les journées de prairial an III et autres créées en l'an III et l'an IV.
- série AA (Collection de lettres et pièces diverses) : AA/10, dossiers 400 à 442 : arrestation de députés à la Convention (1793-an IV).
- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/ 7, plaquette 42 : rapports des ministres de la Justice au Conseil exécutif et autres pièces (août 1793-germinal an II) ; AF/II/22 : Comité de salut public, arrêtés en matière de justice (1793-an IV) ; AF*/II/ 88 : Comité de salut public, enregistrement de la correspondance reçue sur l'exécution des lois (an II-an IV).
- série BB (versements du ministère de la Justice) :
 - BB/1/9 (en partie) : comptes journaliers de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux (an II) ; BB/1/54 à 60/2 : procès-verbaux d'élection des membres des tribunaux criminels et du Tribunal de cassation (1791-1792) ; BB/1/63 à 127 : Commission des administrations civiles, police et tribunaux, bureaux chargés des émigrés : organisation, listes des émigrés, radiations (1790-an 1807).
 - BB/2/1/A et 1/B : correspondance du ministre de la Justice sur le personnel judiciaire (1790-1793) ; BB/2/9 et 97 (en partie) : arrestation de députés à la Convention (1793-an IV) ; BB/2/19/1 : correspondance du bureau des décrets et de l'agence de l'envoi des lois dépendant du ministère de la Justice sur leur organisation et leur travail (an II) ; BB/2/24 à 26 : circulaires imprimées de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux (an II-an IV) ; BB/2/97 : correspondance du ministre de la Justice sur l'organisation des tribunaux (1790).
 - BB/3/1 à 8 : correspondances du ministre de la Justice ou de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux avec les tribunaux criminels des armées et les commissions et conseils militaires (an II-an IX).
 - BB/5/356 : composition et fonctionnement des tribunaux criminels provisoires (1791) ; BB/5/372 à 374 : procès-verbaux d'installation de tribunaux (1792-1816).
 - BB/8 (en partie), 9 à 15 et 18 : correspondances du ministre de la Justice ou de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux avec les tribunaux criminels des départements (1792-an II).
 - BB/9/1 : commissions d'huissiers (1791-1792) ; BB/10/ 145 et 146 : organisation du notariat (1791-1792) ; BB/10/ 125 : commissions de notaires (1791).
 - BB/16/1 à 927 : dossiers sur des affaires civiles, politiques et criminelles, classement par département (1790-1820) ; BB/16/931bis (en partie) : correspondance de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux sur l'organisation des tribunaux criminels (an III).
 - BB/30/22, 23, 28, 30 et 32 (en partie pour ces quatre articles) : correspondance de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux, notamment sur l'exécution des lois (an II-an IV) ; BB/30/31 (en partie) : comptes-rendus de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux au Comité de salut public sur l'administration de la justice (an II) ; BB/30/542, dossier 1 : nomination de commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux criminels (1791-1792) ; BB/30/31 (en partie) : dossier du Comité de législation sur l'affaire Robquin contre le représentant en mission Fréron, son débiteur (1793).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Georges BOURGIN, *Le Comité de législation. Étude sur un fonds juridique des Archives nationales*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1911, pages 624-648.
- Georges BOURGIN, inventaire de la sous-série D/III.
- *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. DE DAINVILLE-BARBICHE, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/III/1 à 308. Correspondance du comité avec les autorités judiciaires, administratives et les particuliers, relative à l'application des lois sur l'organisation judiciaire et administrative de la France (ordre alphabétique des départements : correspondance avec les autorités, tableau, en général de 1793, des juges de paix et dossiers classés dans l'ordre alphabétique des communes (1789-an IV, en majorité : an II-an III)¹⁶.
- D/III/309. Pays conquis (Belgique, pays de Liège, de Luxembourg, de Salm¹⁷, de Spa, de Trèves, d'Aix-la-Chapelle) : organisation administrative et judiciaire, suppression des dîmes, vente des biens nationaux, assignats, pétitions –notamment de belges réfugiés en France-, dénonciations contre des représentants en mission, successions, révisions de jugements (1792-an IV).
- D/III/310-311 (début). Agence de l'envoi des lois et Imprimerie nationale : correspondance avec le Comité de législation et ceux des décrets et de salut public (an II-an III).
- D/III/311 (fin) à 319. Justice militaire : organisation des tribunaux militaires, révision de jugements, correspondances avec les représentants en mission près les armées et le Comité de salut public (an II-an IV sauf exceptions).
- D/III/320. Circulaires manuscrites et imprimées du comité (an II-an III) ; copies de lettres au ministre de la Justice (an II) ; analyses d'arrêtés (an III) ; enregistrement d'accusés de réception de circulaires (an III).
- D/III/321. Codes, procédures et organisation judiciaire : code civil (an II) ; code pénal : projet rédigé par Merlin de Douai, observations et pétitions (1792-an IV) ; procédure civile, dont : législation sur les scellés (1792-an II) ; établissement des jurys (1792-1793) ; projets de particuliers sur l'organisation judiciaire (an II).
- D/III/322-323 à 328. Correspondance adressée au comité par le ministre de la Justice, la Commission des administrations civiles, police et tribunaux et les tribunaux criminels, et questions sur les colonies (1792-an IV).
- D/III/329-330. Rapports du comité avec la Convention, les comités et différentes commissions (an II-an III) ; enregistrement de la correspondance active du bureau de la surveillance de l'exécution des lois du comité (an II-an III).
- D/III/331 à 335. Copies et enregistrement de lettres du comité et de celui de salut public et pièces reçues par le comité (1791-an IV).
- D/III/336 à 339. Mémoires et pétitions au comité ou à l'Assemblée : révision de procès, déportation de prêtres, émigration, enfants naturels, loi du 17 nivôse an II sur les donations et successions, autres affaires juridiques et administratives (1792-an IV).
- D/III/340 à 342. Enregistrement de ces mémoires et pétitions dans l'ordre alphabétique des noms de personnes et à défaut, de lieux.

¹⁶ L'ordre alphabétique des communes, dont le détail est donné par l'inventaire manuscrit par G. Bourgin, n'est pas toujours rigoureux à l'intérieur des dossiers des départements, pour des raisons de graphie et de noms révolutionnaires notamment : ainsi des communes sont classées à Saint et d'autres à l'initiale du nom suivant. En principe, les dossiers de communes ayant changé de département depuis l'origine sont restés dans le dossier du premier département. On constate quelques erreurs de département et certaines rectifications ultérieures sont signalées en note sur l'inventaire manuscrit.

¹⁷ La principauté de Salm, chef-lieu : Senones, annexée à la France en 1793 et alors incluse dans le département des Vosges. Salm, commune de La Broque, auj. : Bas-Rhin.

- D/III/343 à 359 (début). Dénonciations contre des députés, dossiers par ordre alphabétique (an II-an III, en majorité : an III).
- D/III/359 (fin). Droits féodaux : pétitions, mémoires, rapports, table chronologique des décrets compris dans le code féodal en 1790 (1790-an II).
- D/III/360. Personnel du Comité de législation : employés et candidats (an II-an IV).
- D/III 361 à 367 (début). Mémoires, projets, et pétitions sur des questions de droit et d'administration (1789-an IV), dont, dans D/III/363-365 : projet de Dubois-Crancé sur les défrichements communaux.
- D/III/367 (fin). Projets de rapports du comité sur des pétitions individuelles (messidor an III-brumaire an IV).
- D/III/368-370 (début). Rapports du Comité des travaux publics sur les maisons d'arrêt et de justice ; et de la Commission des administrations civiles sur les théâtres (an II-an III) ; demandes de mainlevée de séquestre des biens d'étrangers, demandes de naturalisation (an III-an IV).
- D/III/368-370 (fin) à 372. Rapports et mémoires classés par secteur ministériel (1791-an IV).
- D/III/373 à 377. Loi du 27 germinal an II excluant le séjour des nobles et des citoyens de pays ennemis à Paris et dans les places fortes : pétitions individuelles et collectives par ordre alphabétique (an II-an III).
- D/III/378. Notariat, réorganisation : mémoires et pétitions (1791-an III).
- D/III/379. Organisation judiciaire : mémoires et pétitions sur les tribunaux, le code et la procédure criminels, les huissiers, les justices de paix, les bureaux de conciliation et les tribunaux de famille (1791-an III).
- D/III/380 dossiers 1 et 2. Commission pour le recensement des lois : organisation, arrêtés sur le travail de la commission, mémoire de Rondonneau pour la rédaction d'un code, partie matérielle (an II) ; Comité de législation : organisation, projets et plans de réglemens, arrêtés généraux et particuliers, extraits de procès-verbaux (1791-an IV).
- D/III/380 (fin) et 381. Comité de législation : minutes et copies de procès-verbaux (décembre 1792-septembre 1793 et 26 nivôse an II-19 ventôse an III).
- D/III/382. Successions et donations : pétitions et projets (1791-an III).
- D/III/383 à 389. Tribunal de cassation : organisation, fonctionnement et procédures transcrites (1791-an III).
- D/III/390-391. Comité de législation (mélanges), dont : projets et minutes de rapports (an III) ; minutes de lettres au départ (an II-an III) ; personnel administratif (an III) ; état des livres de la bibliothèque des avocats de Paris à remettre au comité (s.d.) ; accusés de réception d'un arrêté du comité prescrivant la confection de cachets communaux (an III) ; mémoires sur l'adoption (1792-an II) et l'administration générale (an II-an IV) ; hommages au gouvernement (an II-an X).

Registres

- D*/III/1 à 52. Enregistrement des pétitions, des pièces, rapports et lettres du Comité (1790-an IV)
- D*/III/53 et 58. Registres des arrêtés du comité (14 frimaire-27 pluviôse an III et fructidor an II-pluviôse an III) ; D*/III/57 : répertoire des arrêtés du comité.
- D*/III/54 à 56. Registres des procès-verbaux du comité (9 janvier 1792-7 frimaire an III)

D/IV

Comité de constitution

Intitulé : COMITÉ DE CONSTITUTION.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1791.

Importance matérielle : 26 m.l. (74 articles) .

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité de constitution.

Histoire des producteurs :

Comité créé le 3 juillet 1789 pour organiser le travail sur la nouvelle constitution, il précède le Comité de législation criminelle, créé en septembre suivant pour l'organisation judiciaire (Archives nationales, Paris, sous-série D/III) et le futur Comité de division du territoire de la Législative et de la Convention (sous-série D/IVbis). Pendant la Constituante, le Comité de constitution s'occupa simultanément de la mise en place des nouvelles institutions administratives du territoire et des questions de législation, le Comité de législation n'ayant alors pas le monopole sur les questions de droit et d'organisation administrative et judiciaire qui fut le sien sous les assemblées suivantes.

Histoire de la conservation :

En janvier 1792, au début de la Législative, la partie des papiers du Comité de constitution qui n'était plus utile à ses successeurs (les Comités de division et de législation) entra aux Archives nationales en vertu du décret du 21 septembre 1791, le reste passant au nouveau Comité de division du territoire, successeur de la 3^e section du Comité de division (aujourd'hui sous-série D/IVbis), dans les archives duquel se trouvent les états de population de 1787 à 1789 ayant servi à l'état de population du royaume et la quasi-totalité des dossiers de la création des départements en 1790.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

Le premier carton de la sous-série est composé de correspondances des commissaires du roi pour la formation des départements en 1790. Suivent des dossiers sur la formation des municipalités, des questions posées par des corps constitués et des particuliers sur les élections et les tribunaux de paix, la formation et les attributions des municipalités et d'autres sujets en rapport avec le droit civil, auxquelles sont souvent jointes des minutes de réponses du comité, qui précèdent un ensemble, classé dans l'ordre des départements, sur la formation des corps administratifs et les problèmes qu'elle soulevait. Les deux derniers cartons sont formés par un état des tribunaux d'appel et des dossiers sur le personnel des tribunaux qui sont classés par ordre de cours d'appel du XIX^e siècle. Un registre d'ordre et un registre des avis du comité après juillet 1790 terminent la sous-série.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

-Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-série D/IVbis (Comité de division du territoire de la Législative et de la Convention), cartons 1 à 38 et registres D*/IVbis 8 à 12 contenant l'essentiel des dossiers du Comité de constitution sur la formation des départements et districts et l'organisation administrative sous la Constituante ;

- série NN (Cartes et plans), NN/10 à 14 : cartes et procès-verbaux originaux de la formation des départements par le Comité de constitution.

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- Le guide *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. de Dainville-Barbiche, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, décrit les séries judiciaires du Centre historique des Archives nationales, offrant ainsi une recension détaillée des fonds d'archives, notamment ceux provenant du ministère de la Justice (série BB), complémentaires de ceux des comités des assemblées de la Révolution traitant des affaires juridiques et juridictionnelles. C'est à ce guide que la présente notice doit la majorité des sources complémentaires signalée ici en matière judiciaire.
- série C (Assemblées nationales) : C/83, plaquette 818, pièces 10-11 et 84, plaquette 818, pièces 23-24 : scrutin pour l'élection des cinq membres du Comité de constitution (respectivement 12 septembre et 12 août 1789) ;
- sous-série D/III (Comité de législation) : sous la Législative et la Convention, c'est ce comité qui exerça les attributions dévolues à celui de constitution sur les matières juridiques ;
- série F (versements des ministères), sous-série F/0 (enregistrement de la correspondance) : F*/3041, registre de correspondance active et passive : départements de Paris et de Seine-et-Oise (1791-1792) ;
- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale) : F/1/a/401 à 541 : série départementale sur l'administration des départements et communes (1789-1830) ;
- sous-série F/1/b/II (ministère de l'Intérieur, série départementale sur le personnel administratif des départements et communes)(1789-XIXe siècle) ;
- sous-série F/2 (ministère de l'Intérieur, administration départementale), notamment F/2(I)/101-102 : organisation et frais d'administration des autorités constituées (1791-an IV) ; F/2(I)/106/35 et 107 à 120 : affaires judiciaires, conflits de juridiction ou d'attribution, série départementale (1791-1834) ; F/2(I)/121/2 à 121/7 : organisation judiciaire, série départementale (1791-1792) et F/2(II) , série départementale dont les premiers cartons sont consacrés aux affaires de délimitations et de réunions de communes, pièces datant en principe du XIXe siècle ;
- sous-série F/3 (ministère de l'Intérieur, administration communale) : F/3/I/1 et 2 : lois et projets de lois relatifs à l'administration communale, affaires diverses d'administration municipale (1791-1833) ; F/3/II, série départementale, affaires communales de toute nature (1790-milieu du XIXe siècle) ;
- sous-série F/9 (affaires militaires) : F/9/1 à 10 : Garde nationale et autres affaires militaires, classement dans l'ordre des départements (1789-1793 dans la majorité des cas) ;
- série BB (Justice) : BB/2/1 A et 1 B : correspondance du ministre de la Justice sur le personnel judiciaire (1790-1793) ; BB/2/97 : correspondance du ministre de la Justice sur l'organisation des tribunaux (1790) ; BB/5/356 : composition et fonctionnement des tribunaux criminels provisoires (1791).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
 - *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. DE DAINVILLE-BARBICHE, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004.
- Inventaire manuscrit par J. Guiffrey (1883).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/IV/1, dossier 1. Correspondance des commissaires du roi pour la formation des départements avec le comte de Saint-Priest, ministre de la Maison du roi, le président et les députés à l'Assemblée nationale classée par département¹⁸ (mars-septembre 1790).
- D/IV/1 (fin). Adresses de divers départements, lettres de félicitations à l'Assemblée, demandes particulières, *mémoires sur des objets peu importants et terminés* ; lettres du comité au Garde des sceaux concernant leurs rapports particuliers ; décrets de renvoi au comité pour présenter

¹⁸ Départements de 1790 non représentés : Allier, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Corse, Creuse, Dordogne, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gers à Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure à Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Morbihan, Nièvre, Oise à Basses-Pyrénées (dont absence du département de Paris), Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Vienne et Yonne.

des projets à l'Assemblée ; réclamations de communes contre la suppression des juridictions des maréchaussées de France ; élections et administration des départements, municipalités, districts, *etc.* : avis, réclamations ; formation des municipalités ; demandes et adresses diverses, dont adresse des femmes du Havre à l'Assemblée et lettre des membres de l'Académie de chirurgie sur la constitution de la France (1790-1791).

- D/IV/2 à 3, dossier 19. Municipalités et justices de paix : formation, procès-verbaux, plaintes (1790-1791).
- D/IV/3 (fin) et 4, dossier 25. Municipalité et sections de Paris (1790).
- D/IV/4, dossiers 26 à 33. Municipalités et justices de paix : formation, procès-verbaux, plaintes (1790-1791).
- D/IV/4 (fin) à 7, dossier 113. Questions de communautés ou particuliers à l'Assemblée ou au Comité de constitution, principalement sur les élections et les tribunaux de paix et, le plus souvent, minutes de réponses du comité, classement départemental¹⁹ (1790-1791) :
- D/IV/7 (fin) à 8, dossier 121. Municipalités et justices de paix : formation, procès-verbaux, plaintes (1789-1791).
- D/IV/8, dossier 122. Minutes de délimitation de quelques départements (16 pièces).
- D/IV/8, fin et 9, dossier 126. Questions posées à l'Assemblée et aux comités par des particuliers ou des communes (1790-1791).
- D/IV/9, dossiers 127 à 131. Élections, tribunaux de paix et autres questions au comité, dont *questions sans réponses et sur des objets de peu d'importance* (1789-1791).
- D/IV/9, dossier 132. Municipalités et paroisses, réunions (novembre 1789-février 1791).
- D/IV/9, fin. Adresses de particuliers et de communautés ; adresses, plaintes, avis sur la formation des municipalités et les élections (1789-1791).
- D/IV/10 à 13. Observations et avis divers sur des objets de législation civile, procès-verbaux de formation des municipalités ; arrêtés et délibérations de municipalités sur leur compétence et leur administration ; mémoires et projets sur la garde nationale (1789-1791)
- D/IV/14 à 69. Procès-verbaux, délibérations, relatifs à l'administration des départements, districts et municipalités et les réunions et démembrements de communes, quelques soumissions de biens nationaux par les municipalités ; mémoires, projets, réclamations relatifs à l'ordre judiciaire et aux officiers de justice, aux tribunaux de commerce, aux gardes nationaux à la constitution civile du clergé, adresses sur l'émigration, la fuite du Roi, le départ de Mesdames tantes du Roi, adresses sur des projets en discussion à l'Assemblée, questions posées et instructions demandées à l'Assemblée et aux comités, ordre alphabétique de départements (1789, 1790-1791)²⁰
- D/IV/70 et 71. États des tribunaux d'appel classés par département : Ain à Loir-et-Cher et Haute-Loire à Yonne (1789-1791).
- D/IV/72. Tableaux du personnel des tribunaux « depuis la Révolution », classement dans l'ordre alphabétique des cours d'appel du Premier Empire avec enregistrement de modifications allant apparemment jusqu'en germinal an VIII ; à la fin : dossier de 4 pièces transmises au Comité de constitution (ajouté au XIXe siècle).

¹⁹ Départements non représentés : Basses-Alpes, Ariège, Aveyron, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Haut-Rhin.

²⁰ Une vingtaine de dossiers (d'une vingtaine de pièces chacun environ) de cette série départementale notés comme manquants lors de l'inventaire manuscrit de la sous-série y ont été réintégrés du carton AF/II/405 en 1901.

Registres

D*/IV/1. Notices des pièces relatives aux municipalités et administrations (30 août 1789-18 mai 1790).

D*/IV/2. Avis du Comité de constitution à partir du 1^{er} juillet 1790.

D/IVbis

Comité de division du territoire

Intitulé : COMITÉ DE DIVISION DU TERRITOIRE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1787-an IV (ponctuellement : 1696, 1817).

Importance matérielle : 52 m.l. (141 articles)

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Les cartons D/IVbis/1 à 67 et tous les registres de la sous-série (D*/IV bis/1 à 28) ont été microfilmés et sont communicables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Troisième section du Comité de constitution de l'Assemblée nationale constituante, puis Comité de division du territoire de la Législative et de la Convention.

Histoire des producteurs :

Le Comité de division du territoire créé par l'Assemblée législative reprit, sous cette législature et sous la Convention, la majeure partie des attributions que le Comité de constitution avait exercées sous la Constituante, notamment celles de sa 3^e section chargée de la division du royaume, avec mission de terminer l'organisation en départements, districts et communes.

Il reprit également les questions d'établissement des juges de paix, des commissaires de police et des notaires que traitait son prédécesseur, mais en se limitant en principe aux questions de localisation territoriale, les problèmes juridiques étant plutôt du ressort du Comité de législation.

Histoire de la conservation :

Dès son entrée en fonction au début de la Législative, le Comité de division reprit naturellement une partie des dossiers du Comité de constitution de la Constituante et ajouta à cette documentation initiale les documents reçus et produits du fait de ses activités jusqu'à la fin de la session de la Convention.

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales. Une partie des dossiers du Comité de division du territoire fut attribuée au ministère de l'Intérieur et se trouve aujourd'hui conservée dans la sous-série F/20 des Archives nationales (Paris). Ce qui resta aux Archives nationales (celles des Assemblées) forme les sous-séries D/IV et D/IVbis.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

L'ensemble des cartons est constitué essentiellement de pièces reçues par le Comité de division du territoire et d'une partie des dossiers du Comité de constitution dont le reste forme la sous-série D/IV.

C'est notamment dans D/IVbis que se trouvent les états de population de 1787 à 1789 ayant servi à l'état de population du royaume versés à la fin de la Convention avec le travail du Comité de division relatif à la population, et qui faisaient partie du dépôt topographique de Camus aux Archives nationales (chargé de la conservation des actes relatifs à la division du territoire de la République en départements à sa population, pour régler le nombre des votes et à la formation des assemblées primaires).

La sous-série D/IVbis comprend également les dossiers et registres ayant servi à la division des provinces en départements au début de 1790, mais les cartes originales (cartes de Cassini sur lesquelles le Comité de constitution avait tracé les limites des nouvelles divisions) et les procès-verbaux de la division en départements faits en 1790, versés dès l'origine aux Archives, avaient été renvoyés en 1793 au Comité de division et revinrent pour la plupart aux Archives nationales à la fin de la Convention, le reste étant renvoyé aux ministres des Finances et de l'Intérieur. Ces procès-verbaux et cartes sont restés au service des Plans (de nos jours la section des Cartes et plans des Archives nationales, Paris), héritier en partie du dépôt topographique des Archives

nationales (des Assemblées) ; on en trouve des copies dans les registres de la sous-série D/IVbis et dans la sous-série F/2(I).

La sous-série a connu quelques ajouts par analogie à des dates inconnues : éléments sur la division des pays de la rive gauche du Rhin en départements provisoires sous le Directoire et état des circonscriptions des justices de paix du département de la Méditerranée en 1809.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-série D/IV (Comité de constitution), Constituante ;
- série NN (Cartes et plans), NN/10 à 14 : cartes et procès-verbaux originaux de la formation des départements par le Comité de constitution ;
- Série F (versements des administrations), sous-série F/20 (statistique) : F/20/298 à 394 : tableaux des citoyens actifs et des contributions (1790) ; états de population dressés en vertu de lois des 11 et 20 avril 1793 envoyés par les districts au Comité de division, série départementale ; F/20/396 (en partie) : tableaux de population des départements, certains provenant du Comité de division (1790-1808) ;

-Archives d'autres producteurs en relation :

- série C (Assemblées nationales) : C/105, plaquettes 203 à 206 bis, C/106 à 109 C/110, plaquettes 234 à 240, C/113, plaquette 296, C/114, plaquette 304 : procès-verbaux de formation de nouvelles municipalités (janvier-mai 1790) ; C/113, plaquette 295 : procès-verbaux de formation de municipalités du district de Verdun (janvier-avril 1790) ; C/114, plaquette 303 : procès-verbaux de formation des départements de la Marne et de l'Yonne, de districts et de cantons (avril 1790) ; C/118, plaquettes 343 à 348, C/119, C/121, plaquettes 366 à 367/5, 371/1 et 2 et 372 : procès-verbaux de formation de départements, districts et cantons (mai-juillet 1790).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série F/0 (Enregistrement de la correspondance des ministères) : F/0/3041, ministère de l'Intérieur : registre de correspondance active et passive : départements de Paris et de Seine-et-Oise (1791-1792) ;
- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale, objets généraux) : F/1/a/401 à 541, groupe départemental sur l'administration des départements et communes (1789-1830) ;
- sous-série F/1/b/2 (ministère de l'Intérieur, personnel administratif des départements et communes, série départementale (1789-XIXe siècle) ;
- sous-série F/2(I) (ministère de l'Intérieur, administration départementale, objets généraux), notamment F/2(I)/2 : nomenclature des communes par département, période révolutionnaire ; F/2(I)/3-4 : état général des départements, districts, cantons et communes de la République, imprimé, an II, avec additions manuscrites ; F/2(I)/101-102 : organisation et frais d'administration des autorités constituées (1791-an IV) ; F/2(I)/121/2 à 121/7 : organisation judiciaire, série départementale (1791-1792) ; F/2(I)/442 et 443 : division de la France en départements, copies des procès-verbaux (1790) ; F/2(I)/449 à 495 : délimitation des départements (1790-1839) ; F/2(I)/496 à 502 : délimitation des départements et fixation des chefs-lieux (1790-1832) ; F/2(I)/503 : délimitation des districts et fixation des chefs-lieux, Ain à Tarn (1790-1793) ; F/2(I)/531 à 834 : délimitation des cantons et fixation de leurs chefs-lieux, demandes de justices de paix (1792-1840) ; dans F/2(I)/ 845 à 886, délimitations de départements « étrangers » : 845, Alpes-Maritimes, 862 : Mont-Blanc, 864 : Mont-Terrible ;
- sous-série F/2(II) (ministère de l'Intérieur, administration départementale, série départementale) : les premiers cartons sont consacrés aux affaires de délimitations et de réunions de communes, pièces datant en principe du XIXe siècle ;
- sous-série F/3/I (ministère de l'Intérieur, administration communale, objets généraux) : F/3/II/1 et 2 : lois et projets de lois relatifs à l'administration communale, affaires diverses d'administration municipale (1791-1833) ;
- sous-série F/3/II (ministère de l'Intérieur, administration communale, série départementale) : affaires communales de toute nature (1790-milieu du XIXe siècle) ;
- sous-série F/20 (statistique) : F/20/396 (en partie) : procès-verbal de division du département de Paris (5 février 1790) et tableaux de population provenant en partie du Comité de division ; F/20/298 à 394, groupe départemental comprenant notamment des états de population dressés suivant des lois des 11 et 20 avril 1793 envoyés par les districts au Comité de division ;
- Série M (titres nobiliaires et mélanges, en principe d'Ancien Régime) : M/670 et 671 : documents préparatoires et minute de l'*État général des départements, districts, cantons et communes* imprimé sur ordre du ministre de l'Intérieur en l'an II ;
- Série BB (ministère de la Justice) : BB/1/7 à 9 : Commission des administrations civiles, justices et tribunaux, correspondance civile (classement par département), objets généraux (an II-an III), BB/1/58 et 59 : Commission

des administrations civiles, justices et tribunaux : nomination de personnel judiciaire ou administratif (an II-an III), BB/2/24 à 26 : Commission des administrations civiles, justices et tribunaux, circulaires imprimées (an II-an IV), BB/2/97 : correspondance du ministre de la Justice sur l'organisation des tribunaux (1790).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. DE DAINVILLE-BARBICHE, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004.

- Inventaire manuscrit par G. DAUMET (1889).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/IVbis/1 à 38. Dossiers du Comité de constitution transmis au Comité de division:
. 1 et 2 : division des provinces en départements (1790); 3 à 18 : établissement des districts et cantons des départements, dossiers par ordre alphabétique des départements de l'époque (1789-début 1790); 19 à 35 : création et emplacement des tribunaux, demandes et mémoires de communes dans l'ordre alphabétique des départements de l'époque (1789-1790) ; 36 : délibérations des directoires et municipalités et procès-verbaux d'assemblées électorales classés sous la rubrique « *Affaires terminées* » dans 17 départements, Ardèche à Yonne (mai 1790-avril 1791) ; 37 et 38: tat des citoyens actifs et des électeurs de 50 départements et demandes de particuliers (1790-1791).
- D/IVbis/39. Comité de division puis Conseil des Cinq-Cents, division des pays réunis à la France (1793-an III, an V-an VII).
- D/IVbis/40 à 47. Comité de division, états de population: correspondances avec les districts (1793-an III); états par généralités (1787-1788).
- D/IVbis 48 à 56 (début). Mélanges (1790-an IV).
- D/IVbis/56 (fin) à 76. États des districts, cantons et municipalités, limites des départements, revendications de chefs-lieux, quelques affaires de nomination de commissaires de police, de juges de paix et de notaires (1789 ; 1790-an III).
- D/IVbis/77 à 80. Mélanges: listes des districts et municipalités (s.d.); changements de noms de communes (1793-an III).
- D/IVbis/81 à 91. Demandes et réclamations sur les limites entre départements, les réunions et distractions de communes, l'emplacement des tribunaux²¹ (1790-an IV, quelques pièces de l'an V).
- D/IVbis/92/A, dossiers 1 et 2 : reliquats de dossiers du Comité puis des Cinq-Cents sur la division des départements, districts, cantons, tribunaux et répertoires de décrets puis de lois sur la division de la France, dont un tenu à jour jusqu'en 1817 (1789-1817)
- D/IVbis/92/A (fin) à 92/D. Placement des notaires, deux séries départementales²² (1791-an II).
- D/IVbis 93 à 106. Circonscriptions des paroisses, deux séries départementales²³(1791-1793).

²¹ Le Cher et les Côtes-du-Nord ne sont pas représentés, au contraire des nouveaux départements des Alpes-Maritimes, du Mont-Blanc (qui ne comprend qu'une pièce sans date) et du Mont-Terrible, qui porte sur le rattachement du district de Montbéliard.

²² Les départements suivants ne sont pas représentés : Aisne, Basses-Alpes, Corse, Doubs, Hérault, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Paris, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire et Vendée, ni ceux des Alpes-Maritimes, du Mont-Blanc, du Mont-Terrible et de Vaucluse créés en 1793, celui de Rhône-et-Loire figurant au contraire dans D/IVbis/92/D à côté de celui du Rhône dans D/IVbis/92/A.

- D/IVbis/107. Renvois faits au Comité de division et correspondance avec d'autres comités (1793-an III) ; mémoire imprimé sur la population et la formation des milices (1789) ; division des états romains en deux départements (1809).
- D/IVbis/108 à 110. Reliquat de la correspondance départementale relative à la division territoriale (1790-1792).
108 : Cantal à Doubs ; 109 : Drôme à Finistère ; 110 : Gard à « Léman » (en réalité : Ain, district de Gex).

Registres

- D*/IV bis/1. Nomenclature des départements, s.d.
- D*/IV bis/2. Correspondance du Comité avec les départements (16 novembre 1791-16 fructidor an III) ; décrets de la Convention sur rapport du Comité (1793-brumaire an IV).
- D*/ IV bis/3 à 7. Dictionnaires des départements, districts, cantons et municipalités (s.d.).
- D*/ IV bis/8 à 10. Constituante, Comité de constitution, procès-verbaux de délimitation des départements : Ain à Côtes-du-Nord ; Creuse à Loire-Inférieure ; Basses-Pyrénées à Yonne (1790).
- D*/ IV bis/11 à 19. Analyses de pièces relatives à la division du royaume, aux tribunaux, juges de paix, tribunaux de commerce, placement des notaires.
- D*/ IV bis/21 et 22. Registres de délibérations du Comité de division (29 octobre 1791-28 juillet 1792 et 17 octobre 1792-3 brumaire an IV).
- D*/ IV bis/23 et 24. Relevés de décisions du Comité de division, Ain à Manche et Marne à Yonne.
- D*/ IV bis/25. Registre de présence du Comité de division (9 brumaire-21 fructidor an II).
- D*/ IV bis/26 à 28. Registres de pièces renvoyées au comité sous la Législative et la Convention, Ain à Indre-et-Loire et Isère à Yonne, plus Alpes-Maritimes, Jemappes, Mont-Blanc, Mont-Terrible et Vaucluse.

²³ Départements non représentés : Hautes-Alpes, Corse, Gard et Landes, ni ceux des Alpes-Maritimes, du Mont-Blanc et du Mont-Terrible. 4 pièces sans date sont classées comme appartenant à celui de Vaucluse dans D/IVbis/105. Dans la seconde série, le département de Paris est représenté concurremment avec D/IVbis/104, dossier Seine.

D/V

Comité des lettres de cachet

Intitulé : COMITÉ PUIS COMMISSION DES LETTRES DE CACHET.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1792.

Importance matérielle : 3 m.l. (8 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Comité puis commission des lettres de cachet de la Constituante et de la Législative.

Histoire des producteurs :

Institué le 24 novembre 1789, il s'occupa de toutes les affaires concernant les détentions illégales et arbitraires.

Note sur les lettres de cachet :

Sous la monarchie absolue, la justice étant rendue au nom du Roi, celui-ci pouvait trancher lui-même au nom de ce que l'on appelait la justice retenue du Roi. Les lettres de cachet, qui en étaient l'un des domaines d'application, étaient des ordres d'emprisonnement, d'éloignement ou d'exil pris sur ordre direct du souverain. Ces ordres étaient souvent pris dans l'intérêt des familles, mais aussi à la demande des évêques pour écarter des religieux dont la conduite était répréhensible, pratique dont des jansénistes furent victimes. Ce système était assez critiqué à la fin du XVIII^e siècle, surtout l'usage de lettres de cachet en blanc à l'encontre des membres des parlements de Paris et de province en conflit avec le pouvoir et une commission créée à l'instigation du chancelier Maupeou, mais disparue avec lui, avait tenté d'étudier les difficultés que soulevaient ces usages.

Histoire de la conservation :

Fonds versé aux Archives de l'Assemblée après la fin de la Législative.

Présentation du contenu :

Le fonds se compose en majorité de listes de détenus par établissement, couvent, hospice, pension, prison, *etc*, avec quelques dossiers de détenus en réclamation. Les procès-verbaux du Comité de la Constituante ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais un registre (cahier) de ceux de la commission de la Législative sont dans l'avant-dernier carton, où l'on trouve également un registre de copies des lettres écrites et reçues par le Comité de la Constituante.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série BB/16 (ministère de la Justice), division civile, BB/16/526 : personnes détenues en vertu de lettres de cachet dans des maisons de force, couvents, communautés et forts du département du Nord (1790 et 1792).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1894).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/V/1 à 2, dossier 17. Réfugiés et détenus : lettres, états et certificats par catégorie de lieux de détention, ordre alphabétique des localités (1790).
- D/V/2, dossier 18 à 3, dossier 32. Réclamations et demandes de mise en liberté (1784-1791).
- D/V/3, dossier 33 à 4, dossier 46. Affaires diverses (1790-1791).
- D/V/4, dossier 47 à 6 , dossier 67. États de détenus (novembre 1789-septembre 1791).
- D/V/6, dossier 73. Registre de correspondance active et passive du comité (17 février 1790-6 septembre 1791).
- D/V/7, dossier 75. Registre de la commission des lettres de cachet : procès-verbaux, enregistrement des lettres et projets de décrets (16 novembre 1791-3 septembre 1792).
- D/V/6, dossier 68 à 72, 6 (fin) à 7, dossier 74, et 7 (fin) à 8, dossier 77. Affaires individuelles et quelques états.

D/VI

Comité des finances

Intitulé : COMITÉ DES FINANCES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an IV (ponctuellement : depuis 1769).

Importance matérielle : 29 m.l. (73 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Comités des finances de la Constituante et de la Convention, Comité de l'extraordinaire des finances de la Législative.

Histoire des producteurs :

Le Comité des finances de la Constituante fut divisé par la Législative en Comités de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances et réuni par la Convention, qui y rattacha le Comité des monnaies et des assignats et celui des impositions et contributions publiques de la Législative.

Histoire de la conservation :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en numérotations distinctes.

Les numéros de dossiers originels, en deux séries de 1 à 934 (cartons D/VI/1 à 57) et de 1 à 108 (cartons D/VI/58 à 64) ont été conservés lors de la constitution des cartons.

Une partie des dossiers du Comité des finances de la Constituante fut versée aux Archives de l'Assemblée en 1791 comme affaires terminées : ce qui avait trait à tout le budget de l'État, ses recettes et dépenses entre 1789 et la fin de 1791, avec les mémoires et décisions sur les affaires terminées, notamment tous les mémoires sur la nouvelle répartition de l'impôt. C'est ce qui forme l'essentiel de l'actuelle sous-série D/VI.

Le reste demeura auprès des comités de la Législative puis du Comité des finances de la Convention.

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales. Les dossiers du Comité des finances de la Législative et de la Convention furent ainsi triés entre le Directoire et le ministère des Finances, qui recueillit alors tout ce qui était en instance et le conserva jusqu'à la destruction des archives de ce ministère en 1871 : dans cet ensemble se trouvaient sans doute tous les papiers du Comité de l'ordinaire des finances de la Législative, dont rien ne nous est parvenu. On ignore si c'est de la partie, très restreinte, conservée par le Directoire puis la secrétairerie d'État impériale et versée aux Archives nationales en 1849 que proviennent les pièces postérieures à la Constituante actuellement conservées dans la sous-série D/VI, ou s'il s'agit de réintégrations effectuées aux Archives nationales.

Présentation du contenu :

La sous-série comporte pour l'essentiel la documentation réunie par le Comité des finances de la Constituante sur les questions des recettes et dépenses publiques de 1789 à 1791 et ses procès-verbaux.

Elle comprend les minutes des procès-verbaux des séances du Comité de l'extraordinaire des finances de la Législative du 27 octobre 1791 au 17 octobre 1792, insérées postérieurement ici par erreur au lieu d'être reclassées dans la sous-série D/VII, ainsi que quelques éléments des autres comités financiers de la Législative, indépendamment des sous-séries qui leur sont réservées : D/VII, Comité de l'extraordinaire des finances, D/VIII, Comité des assignats et des monnaies, et D/IX, Comité des impositions et contributions publiques.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris):

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-séries D/VII (Comité de l'extraordinaire des finances) ; D/VIII (Comité des assignats et des monnaies) ; D/IX (Comité des impositions et contributions publiques).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-séries D/XI et XII (Comités de liquidation).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série G/1 (Ferme générale d'Ancien Régime), notamment : baux des fermes jusqu'en 1789, mémoires et rapports des fermiers généraux jusqu'en 1791, comptabilité jusqu'en 1794, personnel jusqu'en 1791, gabelles et sels jusqu'en 1793, tabacs jusqu'en 1791 ;

- sous-série G/2 (régie générale des aides, administration générale des domaines, droits réunis), notamment : administration centrale de la régie jusqu'en 1794, comptabilité jusqu'en 1794, personnel jusqu'en 1793 ;

- sous-série G/7 (Contrôle général des finances) : quelques documents sur les impôts à la fin de l'Ancien Régime intégrés dans les derniers articles de la sous-série (voir *État général des fonds*, Ancien Régime)

- sous-série H/1 (pays d'états, intendances d'Ancien Régime) : le groupe H/1/1 à 1373 (documents regroupés par pays ou généralité) comprend de nombreux articles jusqu'en 1790 donnant des éléments sur les finances et les impositions des régions concernées ; dans la suite de cette sous-série, voir notamment H/1/1448 : finances, bureau des dépêches, correspondance avec les députés, encouragements aux auteurs d'écrits patriotiques (1781-1783) ; H/1/1449 à 1451 : papiers du ministère des Contributions (1793) ; H/1/1453 et 1454 : émeutes, perception de l'impôt et autres (1782-1792) (voir *État général des fonds*, Ancien Régime).

- série P (Comptabilité d'Ancien Régime), notamment P/5052 à 838 : états des finances et états au vrai par généralités (1759-1790, voir *État général des fonds*, Ancien Régime).

- série C (Assemblées nationales) : C/84, plaquette 818, pièces 25-26 : scrutin pour la nomination des douze membres du Comité des finances (12 et 14 août 1789) ; C/2681 à 2685 : questions financières, dossiers, rapports, pétitions adressés aux comités de la Convention, des Cinq-Cents et des Anciens, au Tribunat et au ministère de l'Intérieur ; documents relatifs à des affaires d'Ancien Régime (affaires Laforest d'Armaillé et Veimeranges), aux biens des émigrés, aux biens nationaux à la liquidation de la liste civile *etc.* (1718-1814).

- sous-série D/XIX (Comité ecclésiastique) : D/XIX/18 à 20 : dépenses du culte (1790-1791).

- sous-série D/XXII (Comité d'aliénation des domaines nationaux).

- sous-série F/4, ministère de l'Intérieur, comptabilité : F/4/1013 en partie : fabrication des assignats (1791-an IV).

- sous-série F/30 (administration centrale du ministère des Finances), articles F*/30/1 à 86 et F/30/114 à 211 : fabrication et échange des assignats (1790-an IV) ; F/30/109 à 111 : mémoires sur les finances de la fin de l'Ancien Régime.

- sous-série AD/IX (archives imprimées), Finances et contributions, 1789-1816 à partir de AD/IX/ 495.

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/8, dossiers 48 et 49 : Conseil exécutif provisoire, finances (août 1792-mai 1793) ; AF/II/20 à 21/B : Comité de salut public, finances et dossiers de la commission des comptes du ministre Clavière (1792-an IV).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome I et II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série par G. DAUMET, 1903.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/VI/1. Mélanges (1789-an IV).

D/VI/2. Mémoires et projets de particuliers sur la situation des finances, la liquidation de la dette de l'État, la banque et la caisse d'escompte, plans d'imposition (1789-1790), correspondance du ministre des Contributions Clavière avec l'Assemblée nationale renvoyée au comité (1792-mars 1793).

- D/VI/3. Mémoires, dont plaintes d'employés supprimés (1789-1790) ; fermes et régies d'octrois de la province d'Artois : procès-verbaux, mémoires, observations des districts et du directoire du département du Pas-de-Calais et comptes (1788-1791).
- D/VI/4. Gabelles et tabac (1786-1792) ; résumé et états des dépenses de l'administration générale du commerce, états et appointements des inspecteurs du commerce et des manufactures, gratifications pour encourager l'industrie (1789) ; administration et fonctionnement de la caisse de commerce et inspecteurs des manufactures (1788-1789) ; ferme des droits de marque d'or et d'argent (1786-1789) ; extraits des procès-verbaux de la section du contentieux du Comité (30 avril 1790-31 mai 1791) ; journal des affaires courantes du Comité des finances (31 décembre 1790-8 février 1791).
- D/VI/5. Mélanges (1790-1792).
Dont: minutes des procès-verbaux des séances du Comité de l'extraordinaire des finances de la Législative (27 octobre 1791-17 octobre 1792)
- D/VI/6 à 8. Perception des impôts directs et indirects et de la ferme générale ; émission et circulation des assignats (1736 (copie), milieu du XVIIIe siècle et 1790-1791).
- D/VI/9. États et bordereaux des receveurs généraux des Finances (1787-1790) ; des impositions pour les exercices 1788 à 1790 ; établissement de directeurs et contrôleurs du vingtième (octobre 1790-janvier 1791).
- D/VI/10 et 11. Pensions et emplois supprimés, demandes d'indemnités ; dette publique et liquidation de charges et offices (1789-1791, an IV, quelques documents plus anciens).
- D/VI/12. Correspondance des ministres avec le comité (janvier 1790-septembre 1791) ; renvois de l'Assemblée et minutes de lettres écrites par le comité (1790-1791).
- D/VI/13. Dépenses du culte, traitements et bâtiments, affaires par département renvoyées au Comité de l'ordinaire des finances de la Législative²⁴ (1791-1792).
- D/VI/14 à 17, dossier 182. Compte général des recettes et des dépenses de l'État ; états des recettes et des dépenses du Trésor public (1^{er} mai 1789-31 avril 1791).
- D/VI/17 (fin) et 18 (début). Procès-verbaux du Comité des finances (juillet 1789-septembre 1791).
- D/VI/18 (fin) et 19 (début). Mélanges (1788-1791).
- D/VI/19 (fin). Rapport et projet de décret par Lacoste-Montlauzier, député du Lot à la Législative, sur les secours à accorder aux départements où la contribution de quatre sous pour livre a été insuffisante pour l'année 1791 et aux départements et communes sinistrés par la grêle ou l'incendie, et pièces jointes, pétitions de communes et de directoires de départements (1791-1792).
- D/VI/20 à 55. Correspondances des directoires de départements, mémoires et réclamations de particuliers et de municipalités sur les finances, les assignats, les impositions locales, les demandes d'emprunts locaux, les ateliers de charité, dossiers par départements (1789-1791).
- D/VI/56 à 58, dossier 2. Mélanges (1775-1792).
- D/VI/58 (fin) à 63. Lettres et délibérations des corps administratifs renvoyées par l'Assemblée au comité, ordre alphabétique des départements, et pétitions d'autre nature intercalées dans l'ordre alphabétique d'auteurs ou de sujets²⁵ (1791-1792, ponctuellement : à partir de 1774).

²⁴ Départements non représentés : Ain, Ariège, Ardennes, Aude, Calvados, Cantal, Corse, Côte-d'Or, Creuse à Finistère, Gers, Gironde, Indre, Isère, Landes à Lozère, Manche, Marne, Mayenne à Morbihan, Nièvre à Orne, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Rhône-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne à Yonne.

²⁵ Départements non représentés : Hautes-Alpes, Ariège, Cantal, Corrèze, Gers, Haute-Loire, Manche, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Rhône-et-Loire, Haute-Saône, Tarn et Var. Lorsqu'une seule affaire est citée pour un département, la précision est

D*/VI/64. Reliquat, en partie du Comité de la Convention (1788-an IV).

Registres

D*/VI/1 à 3. Registres d'enregistrement des pièces du Comité dits tomes 2 à 4, ordre alphabétique des initiales des auteurs puis chronologique (1789-1791).

D*/VI/4 et 5. Registres des plans et projets : analyse des pièces reçues par le comité, le premier en 1789.

D*/VI/6. Répertoire des procès-verbaux du grand Comité : table alphabétique par noms de personnes et de matières indiquant les dates des séances du comité ayant traité des affaires indiquées.

D*/VI/7. Table alphabétique de lettres écrites au nom du comité renvoyant à deux registres de transcription ou d'analyse inconnus.

D*/VI/8. Registre des mandats non retirés du secrétariat du comité, remis à Camus, archiviste de l'Assemblée, le 11 octobre 1791.

D*/VI/9. Registre d'ordre de la correspondance du comité avec la direction générale de la Liquidation.

reprise à l'index à la vedette du département mais non au nom de lieu.

D/VII

Comité de l'extraordinaire des finances

Intitulé : COMITÉ DE L'EXTRAORDINAIRE DES FINANCES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-1792.

Importance matérielle : 0,10 m.l. (1 article).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Producteur théorique : comité de ce nom de la Législative.

Producteur réel : Archives nationales (des assemblées de la Révolution).

Histoire des producteurs :

Sous la Législative, le Comité des finances unique de la Constituante (sous-série D/VI) fut subdivisé en comités de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances, par référence à la présentation habituelle des finances publiques.

Histoire de la conservation :

Cette sous-série (un dossier unique) a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées.

Présentation du contenu :

Quelques papiers rassemblés sans doute à la fin de la Convention ont permis de faire figurer ce comité sous la cote E/VII existante du cadre de classement de Camus (devenue D/VII) quoiqu'une partie de ceux-ci concernât l'administration de la caisse l'extraordinaire. Le dossier unique qui compose la sous-série comprend notamment des lettres adressées par Amelot de Chaillou (Antoine-Léon-Anne), commissaire de la caisse l'extraordinaire à Daunou.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/VI (Comité des finances), D/VI/5, dossier 34 *bis* : procès-verbaux des séances du Comité de l'extraordinaire (27 octobre 1791-17 octobre 1792) par erreur de reclassement au XIX^e siècle.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série par H. DE CURZON (1894).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/VI/1. Lettres, mémoires, délibérations concernant la caisse de l'extraordinaire, les conseils généraux, les finances des municipalités, le rôle des contributions à Paris (1791-1792).

D/VIII

Comité des assignats et des monnaies

Intitulé : COMITÉ DES ASSIGNATS ET DES MONNAIES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-1792 (ponctuellement : 1775 ; an II).

Importance matérielle : 1 m.l. (3 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Producteur théorique : comité de ce nom de la Législative.

Producteur réel : Archives nationales (des assemblées de la Révolution).

Histoire des producteurs :

La Constituante avait deux comités, l'un des assignats et l'autre des monnaies, réunies sous la Législative en un seul, que la Convention rattacha au Comité des finances (sous-série D/VI).

Histoire de la conservation :

Cette sous-série a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées par regroupement de documents se rapportant plus ou moins directement aux activités du Comité.

Présentation du contenu :

Fonds composé en quasi-totalité de pétitions et mémoires de particuliers et de villes et départements sur les assignats et la monnaie, sans représenter l'ensemble des dossiers de l'espèce de la série D (notamment D/VI, Comité des finances).

Le dernier dossier de la sous-série se compose de six pièces sur le personnel du Comité des assignats et des monnaies de la Législative.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/VI (Comité des finances), notamment D/VI/1 (en partie) : décrets, observations et réclamations relatives aux assignats, billets de confiance, mandats territoriaux (1789-an IV) ; D/VI/6 à 8 (en partie) : émission et circulation des assignats ; D/VI/20 à 55 : dossiers par département, notamment sur les assignats (1789-1791).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série D/I/§/1 (Comité des décrets, procès-verbaux et archives), articles D/I/§/1/8 à 17 : fabrication des assignats (1790-an IV) et des mandats territoriaux : procès-verbaux d'envoi des papeteries, états de situation, comptes et correspondance des directeurs, états de versements faits par le Timbre à la Trésorerie et aux Archives nationales (1790-an V).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité), F/4/1013 (en partie) : fabrication des assignats (1791-an IV).

- sous-série F/30 (administration centrale du ministère des Finances), F*/30/1 à 86 et F/30/114 à 211 : fabrication et échange des assignats (1790-an IV).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON, 1894.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/VIII/1 à 3, dossier 8. Lettres, pétitions, mémoires et projets sur la fabrication des monnaies et l'emploi du métal des cloches à cet usage, les hôtels des monnaies, la fabrication des assignats et la contrefaçon (1790-1792).

D/VIII/3, dossier 9. Pièces sur le comité (1791-1792, ponctuellement: 1775, an II).

D/IX

Comité des impositions et contributions publiques

Intitulé : COMITÉ DES IMPOSITIONS ET CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : décembre 1791-février 1792.

Importance matérielle : deux pièces.

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Producteur théorique : Comité des impositions et contributions publiques de la Législative.

Producteur réel : Archives des assemblées révolutionnaires.

Histoire des producteurs :

Un des nombreux comités financiers de la Législative puis l'une des sections du Comité des finances de la Convention.

Histoire de la conservation :

Les papiers de cette section ou comité auraient été versés au bureau du cadastre du ministère de l'Intérieur mais ne semblent pas représentés dans la série F des Archives nationales (Paris).

Cette sous-série a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/VI (Comité des finances).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON, 1884.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/IX/1.

Pièce 1 : projet de décret pour l'égalité de la répartition de la contribution foncière soumis à l'Assemblée par la municipalité de Gréville [-Hague] (Manche) (10 décembre 1791) ; pièce 2 : lettre et projet envoyés au Comité des impositions par le nommé Grimperel de Guérandes (ou Grimperel, de la ville de Guérande) sur les employés supprimés (8 février 1792).

D/X

Comité des pensions

Intitulé : COMITÉ DES PENSIONS.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1717-1791.

Importance matérielle : 0,5 m.l. (3 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Comité des pensions.

Histoire des producteurs :

Le Comité des pensions créé par la Constituante était chargé de la liquidation des pensions accordées par le roi au titre des maisons de la famille royale et au titre de pensions d'administrateurs. Ses attributions passèrent au Comité de liquidation sous la Législative et la Convention.

Histoire de la conservation :

Versement aux archives de l'assemblée après la fin de la session de la Constituante comme affaires terminées, au contraire du registre des procès-verbaux des séances du comité du 14 janvier 1790 au 27 septembre 1791, passé aux archives du Directoire puis de la secrétairerie d'État impériale, versé aux Archives nationales en 1849 et de nos jours cotés AF*/I/21.

Le dernier dossier de l'article 3 provient d'un tri après la saisie des papiers de Jean-Pascal Rouyer, député de l'Hérault à la Législative et à la Convention, décrété d'arrestation comme fédéraliste le 2 août 1793, entre diverses sous-séries de D d'après leur objet.

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

Ces trois articles concernent toutes les pensions accordées antérieurement à la Révolution par la royauté tant pour sa propre Maison ou celles des princes du sang que pour l'administration.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel, 1789-1792) : AF*/I/21 : registre des procès-verbaux du Comité des pensions et liquidation de la Constituante (janvier 1790-septembre 1791).

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- série A (collections originales de lois et de décrets), les articles A/237 et suivants comprennent les décrets de liquidation correspondant aux opérations du Comité.

- sous-série D/I/§/1 (Comité des décrets, procès-verbaux et archives), notamment D/I/§/1/23 à 27 : envois par différents comités et par la direction générale de la liquidation d'états de rectifications à faire dans les décrets de liquidation de pensions (1792-an X) ; D/I/§/1/33, dossiers 359 et 360 : rectification d'erreurs d'arrêtés de liquidation et correspondances avec Denormandie, directeur général de la liquidation (an IV-an IX).

- sous-séries D/XI (Comité de liquidation) et D/XII (Comité central de la liquidation).

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel, 1789-1792) : AF*/I/ 22 : registre des procès-verbaux des comités des pensions de la Législative et de la Convention (novembre 1791-5 août 1793).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON, 1894.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/X/1 à 3. États des pensions et gratifications (1717-1791).

D/XI et D/XII

Comité de liquidation et Comité central de liquidation

Intitulé : COMITÉ DE LIQUIDATION ET COMITÉ CENTRAL DE LIQUIDATION.

Niveau de classement : sous-séries du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1730 ; 1790-an VI.

Importance matérielle : 1 m.l. (3 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Comité de liquidation et Comité central de liquidation, puis direction générale de la liquidation.

Histoire des producteurs :

Le Comité de liquidation fut constitué le 22 janvier 1790 pour procéder à la liquidation de l'arriéré et de la comptabilité publique. A la fin de cette même année, des commissaires chargés d'accélérer la liquidation de l'arriéré organisèrent une direction générale de la liquidation et se constituèrent eux-mêmes en un Comité central de liquidation, intermédiaire entre les bureaux de la direction et l'Assemblée pour les affaires n'offrant pas de difficulté, les autres étant renvoyées aux comités compétents. Le Comité de liquidation fut alors chargé de la vérification de l'arriéré de tous les départements ministériels, sauf la Marine. Les deux comités ont fonctionné conjointement jusqu'à la fin de la Constituante. Sous la Législative, la caisse l'extraordinaire reçut une partie des attributions que le Comité de liquidation avait exercées, le Comité central de liquidation fut supprimé et il n'exista plus qu'une direction générale de la liquidation et un seul Comité de liquidation.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales. Les dossiers du comité sont sans doute passés aux archives du ministère des Finances et ne sont plus conservés de nos jours, sauf les quelques reliquats conservés dans les deux sous-séries du cadre de classement de Daunou ici présentées, tandis que des registres des comités des pensions et de liquidation sont alors passés dans les archives du Directoire et sont de nos jours conservés dans la sous-série AF*/I.

En 1993, on a ajouté dans D/XII/2 un dossier de cahiers de décharges de provisions d'offices datant de 1791 et de l'an III à l'an VI de provenance inconnue acquis par les Archives nationales (dossier 14).

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons des deux sous-séries.

Les trois cartons qui nous sont parvenus ne sont que des épaves des archives de ces comités (parmi lesquelles un certain nombre de dossiers de liquidation d'offices provenant du Comité de judicature). Quelques pièces de D/XI proviennent d'un tri après la saisie des papiers de Jean-Pascal Rouyer, député de l'Hérault à la Législative et à la Convention décrété d'arrestation comme fédéraliste le 2 août 1793, entre diverses sous-séries de D d'après leur objet.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds:**

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel, 1789-1792) : AF*/I/ 22 et 23 : procès-verbaux des comités des pensions et de liquidation de la Constituante à la Convention (janvier 1790 - 5 août 1793).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/XVII (Comité de judicature de la Constituante), comité chargé de la liquidation des offices supprimés.
- série G (administrations financières et spéciales d'Ancien Régime), sous-série G/2 (aides, domaines, droits réunis) : G/2/ 170 à 174 : droits réservés sur divers offices (XVIe siècle-1791)
- En dépit de son intitulé, la sous-série AJ/14 (Direction générale de la liquidation) (1789-an XIII) ne doit pas être regardée comme complémentaire des fonds des comités ici étudiés : elle se compose de pièces de détail de comptabilité de fournitures aux armées révolutionnaires et d'autres éléments disparates de nature civile et militaire du Directoire à l'Empire.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Inventaires manuscrits de D/XI par H. DE CURZON, 1895, revu par H. STEIN en 1912, et de D/XII par J. GUIFFREY, 1884.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

Comité de liquidation

- D/XI/1. Dossier 1 : rente Lecourt sur les bernardines d'Yvetot (an III) ; dossier 2 : affaire des banquiers Weymerangen, Haller, Le Couteulx de La Norraye et d'Espagnac en liquidation d'actions de la Compagnie des Indes (1787-an IV) ; dossiers 3 à 5 : direction générale de la liquidation, organisation des bureaux, contrôles de procès-verbaux de liquidation d'offices et résumé d'opérations terminées (1790-1791) ; dossiers 6 à 8 : lettres, mémoires et demandes d'indemnités provenant du Comité de judicature (1790-1791).
- D/XI/2. Dossiers 9 et 10 : demandes de remboursement par Pierre Bellissent, négociant à Caen, et par des boulangers de Rouen pillés dans ces deux villes respectivement en avril et en juillet 1789 (1784-1792) ; dossier 11 : affaire de l'entreprise des pompes antiméphitiques pour la vidange des fosses d'aisance de Paris et Versailles (1785-1791) ; dossier 12, direction générale de la liquidation : cahiers de liquidation d'offices et expéditions de leurs provisions en sept dossiers de fructidor an III à brumaire an IV ; dossier 13 : lettre des inspecteurs de la salle de la Législative en faveur de leurs employés (22 septembre 1791), extrait conforme par Camus, garde des Archives nationales, d'un décret de liquidation du 17 septembre 1791, lettre du ministre Delessart informant Camus de la nomination de Dufresne-Saint-Léon à la direction de la liquidation (22 décembre 1790), lettre de celui-ci sur la caisse de l'extraordinaire (février 1791), mémoire du juré-priiseur Menassier pour la liquidation de son office (octobre 1791) et de de Mornard, secrétaire du gouvernement des duchés de Bar et de Lorraine pour celle de sa charge, pièce trouvée au domicile du député Rouyer en 1793 (sans date) ; dossier 14 : cahiers de décharge de provisions d'office n° 1 à 4 et 36 (juin-octobre 1791 et fructidor an III-germinal an VI).

Comité central de liquidation

- D/XII/1. Lettres adressées à l'Assemblée à Camus, président du Comité des pensions, au Comité de liquidation, 58 pièces (1790-1792).

D/XIII

Comité d'agriculture et de commerce

Intitulé : COMITÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an IV.

Importance matérielle : 5 m.l. (15 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité d'agriculture et du commerce de la Constituante, Comité d'agriculture et Comité du commerce de la Législative, Comité du commerce puis à partir de fructidor an II, du commerce et des approvisionnements de la Convention.

Histoire des producteurs :

Comité unique de la Constituante dédoublé sous la Législative et réuni sous la Convention.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales. Du Comité d'agriculture, très peu de documents entrèrent aux Archives à cette époque et constituent depuis la sous-série D/XIII. La majorité des archives du comité fut remise au ministère de l'Intérieur et une partie gardée par le Directoire. De nos jours, l'essentiel des papiers et registres de ces comités se trouve donc dans AF (pouvoir exécutif) et dans diverses sous-séries de F (Intérieur), où il est largement reclassé par sujets dans des groupes mêlés comprenant aussi bien des dossiers du bureau du commerce de l'Ancien Régime que des commissions exécutives de l'an II à l'an IV, du ministère de l'Intérieur et de divers conseils et instances techniques en relevant.

Présentation du contenu :

La sous-série se compose d'un carton d'adresses au comité et de 14 registres d'ordre.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale) : F/1/a/81 et 82 : arrêtés du Comité d'agriculture et des arts (an III).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité générale) : F/4/2152 (en partie) : arrêtés du Comité d'agriculture et des arts (an II-an III).

- sous-série F/10 (agriculture), largement composée de dossiers par sujet regroupant des papiers du bureau du commerce d'Ancien Régime, des Comités d'agriculture et du commerce des assemblées révolutionnaires, de la Commission exécutive d'agriculture et des arts et du ministère de l'Intérieur. Pour tenter une reconstitution de ce qui appartient aux fonds des comités et de la commission exécutive, se reporter à l'imprimé *Les papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la sous-série F¹⁰* par G. Bourgin, Paris, 1918 (Société de l'histoire de la Révolution française), inventaire des articles F/10/1 à 1481, auxquels il faut ajouter F/10/1482 et 1484 ; à signaler particulièrement : F*/10/2 à 6 : Commission exécutive d'agriculture et des arts, enregistrement des lois et arrêtés (an II-an IV) ; F*/10/7 et 8 : Commission exécutive d'agriculture et des arts, registre et répertoire des délibérations (an II-an III) ; F/10/204 (en partie) : rapports des commissions des approvisionnements et d'agriculture (à partir de l'an II), 226 (dont arrêtés du Comité d'agriculture, entre 1792 et l'an IV), 227 : pétitions au Comité de commerce (1793-an II), 228 : pétitions aux Comités d'agriculture de la Constituante et de la Convention (1791-an II), 230 : correspondance de la Commission exécutive d'agriculture et des arts avec les départements (an II-an III), 232 : pétitions aux Comités d'agriculture de la Constituante à la Convention et tra-

vaux de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (1790-an III), 233 à 235 : correspondance de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II-an III), 237, 239 et 241 : comptabilité de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an III-an IV), 255/B : état des sommes à distribuer par la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II), 264 : pétitions aux Comités d'agriculture de la Constituante à la Convention (1791-an II), 272 et 273 : correspondance de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II-an IV), 281 : rapports de la Commission exécutive d'agriculture et des arts et correspondance passive du Comité d'agriculture (1793-an II), 284 et 285 : pétitions aux Comités d'agriculture de la Constituante à la Convention (1789-an III), 293 : attributions et procès-verbaux de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an III-an IV), 294 : rapports journaliers de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an III-an IV), 329 et 330 : pétitions aux Comités d'agriculture sur les communaux (1792-an II), 331 : pétitions et mémoires adressés au Comité d'agriculture (an II-an III), 347 : comptes décennaires de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II).

- sous-série F/11 (subsistances) : F/11/202 (en partie) : lettres et mémoires sur les subsistances provenant notamment du Comité d'agriculture et du commerce (1789-an IV).
- sous-série F/12 (Commerce et industrie) : F/12/652 : pétitions adressées aux Comités d'agriculture et de commerce (1789-an II) ; F/12/1557 (en partie) : Comité d'agriculture et des arts : pétitions (1793-an III).
- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel, 1789-1792) : AF*/I/9 à 12 : Comité d'agriculture et du commerce de la Constituante, procès-verbaux (septembre 1789-septembre 1791) ; AF*/I/13 : Comité de commerce de la Législative, procès-verbaux (octobre 1791-septembre 1792) ; AF*/I/14 : Comité d'agriculture de la Législative, procès-verbaux (octobre 1791-septembre 1792).
- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF*/II/9 et 10 : Comité d'agriculture et des arts, procès-verbaux (octobre 1792-vendémiaire an IV) ; AF*/II/12 à 14 : Comité du commerce, procès-verbaux (octobre 1792-thermidor an II) ; AF*/II/15 et 16 : Comité du commerce et des approvisionnements, procès-verbaux (19 fructidor an II-4 brumaire an IV) ; AF*/II/11 à 13 : Comité d'agriculture et des arts, minutes d'actes et procès-verbaux (vendémiaire an III-vendémiaire an IV).
- sous-série AF/III (Directoire), AF/III/103/A, dossier 460, et 103/B, dossiers 461 à 464, Comité et Commission du commerce des assemblées de la Constituante aux Cinq-Cents : foires et marchés, usines et douanes, traite négrière, traité de commerce avec la République de Mulhouse (1778-an VII).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série F/0 (ministère de l'Intérieur, registres d'enregistrement), F*/3460 : Commission du commerce et des approvisionnements, enregistrement de la correspondance arrivée (messidor an II-pluviôse an III) ; F*/3463 à 3471 : ministère de l'Intérieur puis Commission du commerce et des approvisionnements, enregistrement de la correspondance passive sur le maximum (brumaire an II-pluviôse an III) ; F*/3472 à 3477 : registres des agences des matières, des achats, de l'habillement et de la navigation intérieure dépendant de la Commission du commerce et des approvisionnements (an II-an IV) ; F*/3743 : enregistrement de la correspondance active et passive de la Commission d'agriculture (germinal-floréal an III) ; F*/3748 à 3759 et 3761 à 3782/2 : Commission d'agriculture et des arts, registres d'enregistrement de la correspondance, des renvois faits par la Commission des subsistances à la Commission d'agriculture et listes des correspondants de la Commission pour l'agriculture végétale et les arts, registres des divisions végétale et animale de la commission (an II-an IV) ; F*/4441 : tableaux des travaux de la Commission d'agriculture et des arts et autres sur l'agriculture ; F*/4442 à 4444 : feuilles de travail de la commission (prairial an II-brumaire an IV).
- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité générale) : F*/4/303 à 305 : registres de comptabilité de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II-an IV) ; F/4/2152 (en partie) : organisation et fonctionnement de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II-an IV) ; F/4/2155 à 2160 : emploi des fonds alloués à la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II-an IV) ; F/4/2328 (en partie) : primes et récompenses pour le développement du commerce, des arts et manufactures (1791-an IV).
- sous-série F/11 (subsistances) : F/11/230 (en partie) : Commission exécutive du commerce et des approvisionnements, ventes de grains et de denrées (an II-an III) ; F/11/269 à 273 : procès-verbaux et arrêtés de la Commission des subsistances et approvisionnements de brumaire à germinal an II et de la Commission du commerce et des approvisionnements de floréal an II à nivôse an III ; F/11/274 à 276 : arrêtés de la Commission du commerce et des approvisionnements de fructidor an II à nivôse an III et de la Commission des approvisionnements de nivôse à thermidor an III ; F/11/427 et 428(en partie) : pièces provenant de la Commission du commerce et des approvisionnements (an II-an IV).
- sous-série F/12 (Commerce et industrie) : F/12/1509 et 1510/A (en partie) : Commission exécutive d'agriculture et des arts et commission du commerce et des approvisionnements, rapports sur divers sujets traités avec le Comité d'agriculture et des arts (an II-an III) ; F/12/1556 (en partie) : Commission du commerce et des approvisionnements, rapports (an II-an III), et Commission exécutive d'agriculture et des arts : organisation et arrêtés (an II-an III) ; F/12/2177 (en partie) : feuilles de travail de la Commission exécutive d'agriculture et des arts (an II).

- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public), Comité de salut public : AF/II 68 à 74 : subsistances ; AF/II/78 et 79 : commerce intérieur, agriculture (entre autres).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série F/0 (ministère de l'Intérieur, registres d'enregistrement), F*/3458 à 3478, commerce, notamment : F*/3458 : registre de renvois aux membres du Conseil central de commerce (octobre 1791-janvier 1793) ; F*/3459 : enregistrement de la correspondance active et passive dit affaires du département du commerce (juillet 1792-germinal an II) ; F*/3461 et 3462, bureau du commerce : enregistrement des pièces renvoyées par les comités (ventôse an III-brumaire an IV) et enregistrement de la correspondance active et passive (germinal an III-frimaire an IV) ; F*/ 3741 à 3909, agriculture et haras (1792-1820), notamment : F*/3741 et 3742 : bureau central d'agriculture, enregistrement de la correspondance et analyses de mémoires sur l'agriculture (1792-1793) ; F*/3744 et 3745 enregistrement de la correspondance relative à la partie animale et à la partie végétale (an II-an IV).

- sous-série F/2(I) (ministère de l'Intérieur, administration départementale) : F/2(I)/106/30 : "précédents administratifs", agriculture (1693-1840).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité générale) : F/4/ 1028 à 1031 : agriculture, industrie et subsistances (1770-1820) ; F/4/1032/1 : commerce (1758-1808).

- sous-série F/12 (Commerce et industrie) : F/12/ 1228 à 1243 : foires et marchés, série ancienne par ordre alphabétique de localités (1702-an VI) ; F/12/1244/A à 1276 : foires et marchés, série moderne départementales (1790-1823) ; F/12/1516 à 1547/E : maximum (1790-an IV).

- série AD (archives imprimées), sous-séries AD/IV (agriculture et eaux et forêts), AD/IV/ 17 à 28 (1789-1815), et AD/XI (Commerce et industrie), AD/XI 58 à 81 (1789-1830).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1894) révisé par J. GUIFFREY (1912).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/XIII/1. Pétitions et affaires diverses soumises aux comités d'agriculture et de commerce des trois assemblées révolutionnaires (1786-an IV).

Registres

D*/XIII/1 à 14. Enregistrement des pétitions reçues et de la correspondance (an III-an IV).

D/XIV

Comité des droits féodaux

Intitulé : COMITÉ DES DROITS FÉODAUX.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : mars 1789-1792 (en majorité : 1790-1791, quelques pièces de la fin de l'Ancien Régime).

Importance matérielle : 6 m.l. (16 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité des droits féodaux de la Constituante, Comité de féodalité de la Législative.

Histoire des producteurs :

La création d'un comité chargé d'étudier les réclamations contre les droits féodaux, en nombre croissant depuis la rédaction des cahiers de doléances, suivit de près l'abolition des privilèges lors de la séance de la nuit du 4 août 1789 de l'Assemblée. La motion qui est à l'origine de la création du comité et qui fut adoptée le 12 suivant par la Constituante décida que chaque généralité y serait représentée par un député.

Le Comité de féodalité de la Législative poursuivit les travaux de son prédécesseur. Ces affaires furent attribuées au Comité de législation de la Convention.

Histoire de la conservation :

Fonds entré en majeure partie aux Archives de l'Assemblée après la fin de la Législative et la suppression du Comité de féodalité de cette assemblée ; quelques dossiers ont été repris par le Comité de législation de la Convention et sont de nos jours conservés dans la sous-série correspondante (D/III).

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La majeure partie des dossiers et registres conservés concerne le comité de la Constituante, mais les affaires traitées par le comité de la Législative sont mêlées à celles du premier dans un ensemble de dossiers classés par ordre de département qui forme l'essentiel de la sous-série ; quelques adresses sur des circonscriptions de communes ou le placement des notaires ont peut-être été distraits du fonds du Comité de division.

Seuls des registres d'ordre du comité sont conservés.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/III (Comité de législation de la Convention), notamment : D/III/380 (fin) et 381 : Comité de législation : organisation, projets et plans de règlements, arrêtés généraux et particuliers, extraits de procès-verbaux (1791-an IV) ; minutes et copies de procès-verbaux (décembre 1792-septembre 1793 et 26 nivôse an II-19 ventôse an III).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- série C (Assemblées nationales) : C/83, plaquette 818, pièces 12-13 : scrutin pour la nomination des membres du Comité des droits féodaux (13-14 août 1789).

- sous-série F/7 (Police générale) : F/7/ 3052/1 (en partie) : questions au Comité de législation, notamment sur la suppression des droits féodaux (an II).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série par H. LOT et J. GUIFFREY (1887).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XIV/1 à 12. Réclamations individuelles et collectives et observations sur les droits féodaux, personnels ou réels, dîmes et champarts, rentes foncières, parfois des communaux, quelques adresses de sociétés d'amis de la Constitution réclamant la destruction de châteaux fortifiés en 1791, et quelques minutes de réponses du comité, classement départemental²⁶ (1789-1792).
- D/XIV/13. Décisions du comité, correspondance des députés et des ministres, notes et mémoires (1786, 1787, 1789-1792).

Registres

- D*/XIV/1 à 3. Registres des pièces reçues et table alphabétique (mars 1789-septembre 1791).

²⁶ Classement dans l'ordre alphabétique des localités à l'intérieur de chaque dossier de département, qui contiennent à part les pièces provenant des directoires des départements et quelques lettres des députés concernés. On note de nombreuses erreurs de localisation, en partie rectifiées jusqu'au début du XX^e siècle. La Corse n'est pas représentée.

D/XV

Comité militaire

Intitulé : COMITÉ MILITAIRE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an IV (ponctuellement : 1775, an V, an VI et 1814-1826).

Importance matérielle : 3 m.l. (8 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité militaire.

Histoire des producteurs :

Créé par la Constituante, le 1^{er} octobre 1789, pour étudier les questions relatives à la réorganisation de l'armée, il continua sous la Législative puis la Convention à s'occuper de son organisation. A partir du 7 fructidor an II, il ajouta à ses attributions sur les gardes nationales des départements la surveillance de la force armée de Paris. Plus que d'autres comités sans doute, sous la Terreur, le Comité militaire fut sensiblement limité dans ses prérogatives et ses actions par l'omniprésence du Comité de salut public, véritable organe directeur de la politique militaire de la République à partir du début des hostilités.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

La sous-série D/XV se compose de quelques dossiers et registres des comités versés comme affaires terminées à cette occasion et restés depuis lors aux Archives nationales où quelques ajouts ont eu lieu par la suite.

Le reste des archives des comités militaires fit l'objet d'un partage entre le Directoire et les ministères de l'Intérieur et de la Guerre. L'essentiel de ce qui nous est parvenu des fonds du comité se trouve aux Archives nationales dans AF.

De ce qui avait été versé au ministère de l'Intérieur, seule une partie des affaires concernant la garde nationale se trouve maintenant dans F/9.

Les cartons et registres qui avaient été versés au ministère de la Guerre conservés de nos jours au service historique de la Défense y sont mélangés aux documents d'autres origines (une partie semble se trouver dans la correspondance générale B 13).

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à 45 des cartons D/XV/1 à 5 ont été conservés lors de la constitution des cartons, le dernier carton ayant reçu une nouvelle numérotation en 130 dossiers.

La sous-série comprend essentiellement l'activité des commissaires de l'Assemblée auprès des armées du Nord et du Midi en août-septembre 1792. La correspondance entre ministres et généraux des armées du Nord et du Centre (dont La Fayette) en 1792 s'y trouve également. Un seul carton provient du comité de la Constituante, celui qui a trait à l'insurrection du régiment Royal-Champagne en 1790. Quelques pièces proviennent d'un tri après la saisie des papiers de Jean-Pascal Rouyer, député de l'Hérault à la Législative et à la Convention décrété d'arrestation comme fédéraliste le 2 août 1793, entre diverses sous-séries de D d'après leur objet.

Des registres d'ordre terminent la sous-série.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel), AF/I/5 : minutes des procès-verbaux du Comité militaire de la Législative avec quelques minutes de correspondance et pièces de dossiers (28 octobre 1791-11 septembre 1792) ; AF/I/3 et 4, minutes de la correspondance active du comité (mai 1790-septembre 1791) ; AF*/I/18 : registre des procès-verbaux du Comité militaire de la Législative (12 octobre 1791-28 août 1792) ; AF*/I/19 et 20 : enregistrement des pièces reçues (octobre 1791-août 1792).

- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/14 et 15 : minutes des procès-verbaux du Comité de la guerre puis militaire de la Convention (28 septembre 1792-brumaire an IV) ; AF/II/16 : minutes de la correspondance active du Comité de la guerre puis militaire de la Convention (septembre 1792-brumaire an IV) ; AF*/II/22 à 24 : registre des procès-verbaux du Comité de la guerre puis militaire de la Convention (28 septembre 1792-21 vendémiaire an IV) ; AF*/II/25 à 28 : registres d'enregistrement (janvier 1793-1er vendémiaire an IV).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale) : F/1/a/59 : circulaires sur la garde nationale (1791-1852).

- sous-série F/9 (affaires militaires), une partie des pièces d'époque révolutionnaire est susceptible de provenir du comité ; voir notamment : F/9/1 à 10 : garde nationale, distributions d'armes, poudres et salpêtres, mouvements de troupes, série départementale (en général: 1789-1793) ; F/9/36 à 38 : locaux et emplacements militaires (1772-1831) ; F/9/58 à 68 : armement et munitions, subsistance, fourrages, chauffage et éclairage, étapes et remonte (1789-1821), F/9/331 : garde nationale (1789-an XI), F/9/741 : Garde du Roi (1791-1792), F/9/742 : volontaires nationaux et autres (1791-an V).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-séries D/§/1, D/§/2 et D/§/3 : représentants en mission.

- sous-série AF/I (régime royal constitutionnel), AF/I/1 et 2, AF*/I/2 à 4 C : garde constitutionnelle du roi (1789-1792).

- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/198 à 281 et AF*/II/170 à 219, Comité de salut public, Guerre, missions des représentants du peuple près les armées et correspondances et mémoires militaires (1792-an IV).

Au Service historique de la Défense, archives de l'armée de terre : série B 13, correspondance générale.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire imprimé par P. CARON, *Les papiers des comités militaires de la Constituante, de la Législative et de la Convention (1789-an IV)*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1912).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XV/1 et 2 (début). Commissaires de l'Assemblée législative aux armées du Nord et du Centre : arrêtés, correspondance, états de situation, demandes d'emplois et de promotions, plaintes ; correspondance du ministre de la Guerre Servan, de La Fayette, des maréchaux de camp, capitulation de Longwy, correspondance d'autorités constituées des départements du ressort de ces armées (juillet-septembre 1792, ponctuellement : 1791).

D/XV/3, début. Commissaires de l'Assemblée législative près l'armée du Rhin : compte-rendu de Prieur, commissaire ordonnateur à l'armée du Rhin, suspensions de fonctionnaires civils et militaires (1792).

D/XV/3, fin, et 4, dossier 39. Commissaires de l'Assemblée législative près l'armée du Midi : correspondance reçue et dossiers sur cette armée : états de situation, subsistance, service de santé, pétitions et dénonciations (1792).

- D/XV/3, dossier 23, et 4, dossiers 34 à 38 et 40 à 42. Mémoires divers soumis au comité ; renvois de lettres des ministres, des généraux et des corps administratifs par l'Assemblée; dossiers concernant la garde nationale, la maréchaussée, les vétérans, la gendarmerie, les colonies, lettres de divers et dossier sur la place de Landau (1789-août 1793 et an IV-an V).
- D/XV/5. Insurrection du régiment Royal Champagne à Hesdin en août 1790 et pièces sur d'autres insurrections militaires (août 1790-mai 1792).
- D/XV/6. Documents divers classés par ordre chronologique (1789-an II, ponctuellement : 1775 et 1814-1826).

Registres

- D*/XV/1 et 2. Enregistrement des pièces reçues (prairial an III-1^{er} vendémiaire an IV) et table des décrets relatifs à la guerre (après le 23 juin 1793-fin de l'an II).

D/XVI

Comité de la marine

Intitulé : COMITÉ DE LA MARINE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an IV (ponctuellement 1759, an V).

Importance matérielle : 11 m.l. (31 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Les registres D*/XVI/1 à 6 ont été microfilmés et sont communicables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Comité de la marine de la Constituante, de la Législative et de la Convention

Histoire des producteurs :

Créé par la Constituante le 6 octobre 1789 pour préparer son travail relatif à l'administration de la marine, ce comité se voit rattacher celui des colonies en l'an II, ce qui n'empêche pas la sous-série particulière à ce comité (D/XXV) de comprendre de nombreux documents postérieurs à cette fusion.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

Le Comité de la marine de la Convention versa ainsi aux Archives quelques cartons et registres comme affaires terminées, qui composent la sous-série D/XVI. Elle ne dépasse qu'exceptionnellement l'an III si l'on excepte les lettres saisies en 1797 sur un navire américain, indiscutable ajout postérieur classé dans D/XVI/3, dossier 30.

Le reste des dossiers du Comité de la marine passa, apparemment en totalité, au ministère de la Marine et des Colonies et se trouve aujourd'hui conservé au Service historique de la Défense (archives de la Marine), quelques dossiers de la sous-série AF/II des Archives nationales (Paris) sur la marine et les colonies pouvant cependant en provenir.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

Si l'essentiel de la sous-série D/XVI correspond aux activités de la marine proprement dite, les affaires coloniales y sont également représentées, notamment dans les registres D/XVI*/5 et 12 : travaux et délibérations du Comité colonial et pièces à lui renvoyées de juillet 1792 au 3 septembre 1793.

Pour la marine, la sous-série comprend les procès-verbaux des séances du comité sous la Législative et la Convention, la correspondance passive du comité, en particulier avec le ministre de la Marine jusqu'en 1793 et les représentants en missions près des ports en l'an II et en l'an III, les décrets de 1790 à la fin de l'an III et les feuilles de travail de toutes les divisions de la Commission exécutive de la marine et des colonies du 7 fructidor an II au 12 messidor an III dont le comité avait la surveillance depuis le décret du 7 fructidor. Quelques pièces proviennent d'un tri après la saisie des papiers de Jean-Pascal Rouyer, député de l'Hérault à la Législative et à la Convention décrété d'arrestation comme fédéraliste le 2 août 1793, entre diverses sous-séries de D d'après leur objet.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/XXV (Comité des colonies de la Constituante, de la Législative et de la Convention jusqu'à son rattachement au Comité de la marine).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/§/1 (missions des représentants du peuple de la Convention : départements français): représentants en mission dans les départements maritimes.
 - sous-série D/XXIII (Comité diplomatique) : D/XXIII/2, dossier 33, affaires maritimes : prise d'un chasse-marée de Lorient sur le côtes espagnoles, armement naval français ; prise de deux corsaires barbaresques près de Bastia ; adresse de négociants du Caire (1790-1791).
 - série G (administrations financières et spéciales d'Ancien Régime): la sous-série G/5 (amirauté de France) comprend d'assez nombreux dossiers sur les droits perçus dans les ports et sur les prises jusqu'en 1793.
 - série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/147 à 197: représentants en mission, dossiers classés par circonscriptions (bureaux du Nord, de l'Ouest et du Midi), dont missions dans les départements maritimes ; AF/II/294 à 301 et AF*/II/138 à 140, Marine (1793-an IV) ; AF/II/302 et 303 : Colonies (1793-an IV) ; AF/II/264/A à 280 : représentants en mission près les armées de l'Ouest.
- Pour mémoire, Service historique de la Défense (Marine) ; Archives nationales d'outre-mer : séries Colonies.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1894).

Date de la notice : 200.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XVI/1, dossier 1. Minutes des procès-verbaux du comité (27 octobre 1791-25 juillet 1792).
- D/XVI/1 (fin) à 3, dossier 30. Correspondance reçue par le comité ou à lui renvoyée par l'Assemblée (juillet 1789-an IV).
- D/XVI/3, dossier 31. Correspondance des ministres sur les colonies (1791-1793).
- D/XVI/4 à 13. Feuilles de travail de la Commission exécutive de la marine et des colonies pour le comité (7 fructidor an II-12 messidor an III).
- D/XVI/14, dossier 43. Mémoires de particuliers sur la marine et les colonies (1789-an III) ; dossier 44 : résidu.
- D/XVI/14, dossier 45. Pièces provenant des papiers du député de l'Hérault à la Législative et à la Convention Jean-Pascal Rouyer, décrété d'arrestation comme fédéraliste le 2 août 1793 (1759-1793, en majorité 1792).
- D/XVI/15. Recueil imprimé en 4 volumes factices des lois sur la marine militaire, la marine marchande et les colonies du 10 juin 1790 au 4 octobre 1793.

Registres

- D*/XVI/1 à 4. Procès-verbaux du Comité de la marine (28 octobre 1791-3 brumaire an IV).
- D*/XVI/5. Journal des travaux et délibérations du Comité colonial (27 octobre 1792-3 septembre 1793).
- D*/XVI/6. Analyses des décrets sur la marine (8 mars 1790-5 thermidor an III).
- D*/XVI/7. Enregistrement des pièces sur la législation de la marine et des colonies (1^{er} vendémiaire an II-1^{er} complémentaire an III).

- D*/XVI/8 et 9. Correspondance du comité avec le ministre de la Marine (9 décembre 1791-20 août 1792), les commissaires de la marine et des colonies, les comités, les représentants en mission, *etc.* (19 fructidor an II-2^e complémentaire an IV).
- D*/XVI/10. Analyse de la correspondance du ministre de la Marine, des commissaires de la Marine et des colonies, des comités, des représentants en mission, *etc* reçue par le comité (24 fructidor an II-4 vendémiaire an IV).
- D*/XVI/11. Analyses des pétitions renvoyées au comité (1791 et 1792).
- D*/XVI/12. Analyses des pièces renvoyées au Comité colonial (juillet 1792-septembre 1793).
- D*/XVI/13 et 14. Enregistrement.
- D*/XVI/15. Analyses des pétitions après le 29 fructidor an II.
- D*/XVI/16. Analyses des pièces sur la surveillance de l'exécution des lois concernant la marine et les colonies (an III).

D/XVII

Comité de judicature

Intitulé : COMITÉ DE JUDICATURE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1791 (ponctuellement : 1641-XVIII^e siècle).

Importance matérielle : 3 m.l. (11 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité de judicature.

Histoire des producteurs :

Établi le 12 août 1789 pour régler la liquidation des offices supprimés, tant de judicature que ministériels et municipaux, ce comité cessa ses travaux le 18 août 1791. Ses activités furent reprises sous les assemblées suivantes par les Comités de législation (actuelle sous-série D/III) et de liquidation (D/XI et D/XII).

Histoire de la conservation :

Fonds versé aux Archives de l'Assemblée à la fin de la session de la Constituante, après remise des dossiers d'affaires en instance au commissaire du roi directeur général de la liquidation, dont les dossiers sont passés au ministère des Finances et ont disparu dans l'incendie de 1871.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originaux de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La sous-série comprend en majorité des demandes de siège de tribunaux par les villes, de maintien en fonction d'officiers ministériels et municipaux de judicature, de justice et de tribunaux, et des mémoires sur l'organisation judiciaire. Les deux derniers cartons concernent l'organisation des bureaux du comité et ses procès-verbaux. La sous-série comprend en outre deux registres d'enregistrement des pièces reçues par le comité.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/III (Comité de législation).

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-séries D/XI et XII (Comités de la liquidation).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série D/IV/bis (Comité de division du territoire, Législative et Convention) : D/IV/bis/56 à 76 et 81 à 91 : séries départementales sur les circonscriptions civiles et judiciaires et le notariat (1790-an III) ; D/IV/bis/ 92/A à 92/C : placement des notaires (1791-an II).

- sous-série D/XI (Comité de liquidation) : D/XI/1, dossiers 6 à 8.

- sous-série F/2(I) (ministère de l'Intérieur, organisation judiciaire) : F/2(I)/107 à 121 : série départementale (1791-1792).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité) : F/4/1003 (en partie) : remboursement d'offices (1746-1783) ; F/4/ 2021-2022 (en partie) : receveurs généraux, des tailles, contrôleurs des guerres ; liquidation d'offices (1781-1790).

- sous-série F/12 (Commerce) : F/12/936/A : tribunaux de commerce (1790-1825).

- Le guide intitulé *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. de Dainville-Barbiche, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, décrit les séries judiciaires du Centre historique des Archives nationales, offrant une recension détaillée des fonds d'archives, notamment ceux provenant du ministère de la Justice (série BB).

- série BB (Justice) : BB/2/1/A et 1/B : correspondance du ministre de la Justice sur le personnel judiciaire (1790-1793) ; BB/2/97 : correspondance du ministre de la Justice sur l'organisation des tribunaux (1790) ; BB/9/1 : commissions d'huissiers (1791-1792) ; BB/10/125 : commissions de notaires (1791) ; BB/10/145 et 146 : organisation du notariat (1791-1792).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON révisé par A. TUETÉY (1909).

- *De la justice de la Nation à la justice de la République. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, par S. DE DAINVILLE-BARBICHE, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XVII/1 et 2 (début). Demandes de tribunaux d'arrondissement, ordre alphabétique des villes (1789-1790).

D/XVII/2, dossiers 21 et 22. Huissiers audienciers près les cours souveraines de Paris et Lyon (1789-1790).

D/XVII/2 (fin) à 4 (début). Officiers ministériels de judicature (1789-1790).

D/XVII/4 (fin) et 5, dossier 55. Notaires, jurés priseurs, offices de municipalités (1789-1790).

D/XVII/5 (fin) et 6 (début). Mémoires sur la législation civile et l'organisation judiciaire (1789-1790).

D/XVII/6 (fin) à 8 (début). Pétitions, mémoires, lettres relatifs aux difficultés élevées par l'exécution du décret sur le remboursement des offices des cours et tribunaux supprimés (1791).

D/XVII/8 (fin) et 9. Organisation et décisions du comité (1789-1791).

Registres

D*/XVII/1. Enregistrement des renvois du comité au directeur général de la liquidation (janvier 1791).

D*/XVII/2. Enregistrement des lettres et mémoires adressés au comité.

D/XVIII

Comité des domaines

Intitulé : COMITÉ DES DOMAINES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-germinal an IV.

Importance matérielle : 37 pièces (un article).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Producteurs théoriques : Comité des domaines de la Constituante et Comité des domaines et d'aliénation de la Législative.

Producteur réel : Archives nationales (des assemblées)

Histoire des producteurs :

Comité créé pour s'occuper des biens provenant du domaine de la Couronne, de ceux provenant des corporations laïques et ecclésiastiques supprimées, ainsi que de l'administration forestière.

Histoire de la conservation :

Le Comité des domaines de la Constituante et celui des domaines et d'aliénation de la Législative n'ont rien laissé de leurs activités : leurs dossiers ont sans doute été repris par le Comité des finances et la direction générale de la Liquidation.

Présentation du contenu :

Cette sous-série a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées avec des pièces se rapportant plus ou moins directement au sujet de l'intitulé, mais dont la plus récente date du Directoire.

Instruments de recherche : Voir l'[*État des inventaires*](#).

Sources complémentaires :

Aucune source complémentaire connue.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par J. GUIFFREY (1884).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/XVIII/1. Pétitions et pièces diverses, 37 pièces (octobre 1790-germinal an IV).

D/XIX

Comité ecclésiastique

Intitulé : COMITÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1791 ; ponctuellement : 1788 ; 1792.

Importance matérielle : 50 m.l. (115 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité ecclésiastique de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Créé le 12 août 1789 pour étudier les conséquences de l'abolition des dîmes pour le clergé, il dut s'occuper à partir de 1790 de la suppression des ordres religieux, de la Constitution civile du clergé, de la confiscation de ses biens.

Un décret du 23 octobre 1790 attribua conjointement au Comité d'aliénation et au Comité ecclésiastique la conservation des monuments de sciences et d'art, d'où la formation d'une première commission, étoffée ensuite de savants, connue sous le nom de « *Commission des savants ou des monuments* », qui devint ensuite « *Commission des arts et monuments* ». Jusqu'à la fin de la Constituante, ces comités ont donc rempli une partie des attributions du futur Comité d'instruction publique de la Législative : mesures pour la conservation des manuscrits et des chartes, essai de création de bibliothèques publiques, *etc.*, attributions dont la sous-série D/XIX ne conserve aucune trace mais qu'on retrouve dans la sous-série F/17 (Instruction publique).

Histoire de la conservation :

À la fin de la Constituante, les dossiers du comité en matière domaniale furent transmis au commissaire près la caisse de l'extraordinaire, Amelot de Chaillou.

Le reste, la partie non domaniale, fut versé aux Archives nationales dès la fin de la Constituante et forme depuis l'essentiel de la sous-série. À la fin du carton D/XIX/103, on a intégré plus tard quelques pièces postérieures à la Constituante puis, en 1944, les quatre pièces qui figuraient à l'inventaire de 1891 sous la rubrique D/XXI « Comité des dîmes », producteur qui était en réalité une section du Comité ecclésiastique. Les papiers de cette section chargée de l'administration des biens ecclésiastiques avec le Comité d'aliénation et le bureau de l'Agence générale, parfois appelée « Comité des dîmes et d'aliénation », sont dispersés notamment dans les séries L (Monuments ecclésiastiques) et S (Biens des établissements religieux supprimés) et les sous-séries F/17 et F/19 (ancien fonds).

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La sous-série comprend la correspondance adressée au comité par les corporations religieuses à la suite des décrets de suppression, ainsi que la nouvelle organisation du clergé, sa mise en place (refus et prestation de serment), sa gestion financière (avec les revenus des biens nationaux dans les départements et les fonds du Trésor pour les frais du culte pour l'année 1791, ceux de 1792 se trouvant dans D/VI).

Elle comprend des états de religieux et religieuses, des déclarations sur les décrets supprimant les ordres, des dossiers sur les dépenses du culte, des états nominatifs de prestation et de non-prestation de serment, un ensemble de déclarations de titres et de pensions d'ecclésiastiques de Paris et un ensemble de lettres traitées par le comité avec ses feuilles de travail correspondantes.

Des registres d'enregistrement et d'analyse de pièces reçues par le comité et l'Assemblée et un inventaire partiel des papiers versés par le comité en 1791 terminent la sous-série. Il n'y a pas de procès-verbaux.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- des parties de dossiers domaniaux du comité sont susceptibles d'être conservées dans la série L (Monuments ecclésiastiques).

- série S (biens des établissements religieux supprimés), S/7051 à 7560 : déclarations des bénéfices et revenus ecclésiastiques (1790-1791).

- sous-série F/17 (Instruction publique) : F*/17/4 : Commission des monuments, procès-verbaux (8 novembre 1790-16 ventôse an II) ; les registres F*/17/5 à 15 sont ceux de cette commission puis de la Commission temporaire des arts pour la période suivante ; F/17/ 1010/E (en partie) : dossiers d'affaires soumises au Comité d'aliénation (1791) ; F/17/1167 : Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis, relevés de déclarations reçues par les municipalités dans les maisons religieuses en exécution du décret du 20 mars 1790 principalement sur les bibliothèques, archives et collections de ces maisons (1790-1791) ; F/17/1168 à 1179/B : catalogues, adressés par les municipalités, de bibliothèques d'établissements religieux et parfois états de leurs biens et de leurs personnels (1790-1791) ; F/17/1237 (en partie) : Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis, état alphabétique de communautés religieuses dans les départements (1790).

- sous-série F/19 (Cultes), F/19/398 à 481/5 : affaires du culte, série départementale (1789-1838), groupe présumé provenir en partie du Comité ecclésiastique et des Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis ; F/19/597 à 611/5 : inventaires des biens meubles et immeubles des communautés religieuses envoyés par les municipalités au Comité ecclésiastique, série départementale (1790) ; F/19/611/6 : déclarations de pensions, argenterie, et quelques déclarations de revenus et propriétés de maisons ecclésiastiques, déclarations de bénéfices (1790-an III) ; F/19/611/7 et 612/1 et 2 : argenterie des églises (1789-an II) ; F/19/612/3 : procès-verbaux et déclarations des communautés, chapelles et personnel ecclésiastique de Paris et sa banlieue (1790-1793) ; F/19/863 et 864 : administration des biens nationaux (1790-an IV) ; états nominatifs des religieuses et religieux des couvents de Paris (1790-1791) ; tableaux, lettres, quittances et demandes de paiement (s.d.) ; sont également susceptibles de provenir en partie du fonds du comité les groupes suivants : F/19/872 à 893 : lettres de prêtrise depuis 1777 et démissions jusqu'en l'an II ; F/19/1111 à 1135 : pensions ecclésiastiques (1764-1836) ; F/19/1255 à 1260/2 : frais du culte (1786-an VII) ; F/19/1379 à 1389 /3 : frais du culte et traitements et pensions ecclésiastiques (1790-an III).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série D/VI (Comité des finances) : D/VI/6, dossier 41 : projet de décret sur la vente des biens nationaux soumis par le Comité ecclésiastique (août 1790) ; D/VI/13 : dépenses du culte, traitements et bâtiments, affaires par département renvoyées au Comité de l'ordinaire des finances de la Législative (1791-1792).

- sous-série D/XXII (Comité d'aliénation des domaines nationaux).

-Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/IV (Comité de constitution), passim : municipalités et paroisses, formation et réunion.

- sous-série D/IVbis (Comité de division du territoire) : D/IVbis/93 à 106 : circonscriptions des paroisses, deux séries départementales (1791-1793).

- sous-série D/X (Comité des pensions) : D/X/2, dossier 13 : pensions accordées sur les évêchés, abbayes, recette générale du clergé et économats (1740-1790).

- sous-série D/XXII (Comité d'aliénation des domaines nationaux de la Constituante) : comprend des éléments sur les bibliothèques des maisons religieuses et l'argenterie.

- sous-série D/XXIX bis (Comité des recherches), notamment D/XXIX bis/25 : lettres, adresses, délibérations de départements et de municipalités sur la résistance aux décrets sur la constitution civile du clergé (novembre-décembre 1790).

- sous-série D/XXXIV (Comité des dons patriotiques) : D/XXXIV/5, dossier 6, et 6 : procès-verbaux de réception d'objets du culte offerts par les communes de Paris et environs et de la Haute-Loire (brumaire-messidor an II).

- sous-série D/XXXVIII (Comité d'instruction publique) : D/XXXVIII/1 (en partie) : cultes et enseignement public supérieur et secondaire (1790-an III).

- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale) : F/1/a/57 (en partie) : circulaires du ministre de l'Intérieur sur les cultes (1792-1834).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité) : F/4/1006 : affaires financières du clergé (1695-1791).

- série G (administrations financières et spéciales d'Ancien Régime), sous-série G/9 (commissions des réguliers et des secours) : quelques parties de cette sous-série relative aux secours et suppressions de communautés religieuses dépassent chronologiquement l'année 1789, ainsi G/9/82 : copies de décisions de la commission des secours soumises à l'approbation du Garde des sceaux (1784-1791), G/9/114 à 117 : fonds de secours, arrêts, mémoires et comptes de loteries et de coupes de bois dont le produit est affecté aux secours (1742-1801).

- série H (administrations locales et comptabilités diverses), sous-série H/5 (établissements religieux, comptabilité) : H/5/3460, chapitre de Notre-Dame de Paris, en partie : traitement des prêtres métropolitains (1791-1793) ; d'autres articles de cette sous-série (chapitres et paroisses de Paris et du diocèse de Paris, abbayes) dépassent 1789.
- série AA (collections de lettres et pièces diverses) : AA/26 : feuilles de travail sur le clergé régulier sur les réunions et suppressions de maisons religieuses (janvier 1788-septembre 1789) ; papiers sur la caisse de secours des communautés religieuses et sur la restauration des églises et édifices sacrés, dont dossier 886 : registre de sanction du ministère de la Justice, enregistrement des décrets sur la vente des biens nationaux d'août 1790 à août 1791 (1788-an III).
- sous-série BB/16 (ministère de la Justice, division civile) : BB/16/279 (en partie) : procédure contre l'archevêque d'Auch en matière de prestation de serment (1790-1791).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Inventaire manuscrit par G. DAUMET et L. CÉLIER (1909).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XIX/1 à 9. État des religieuses par diocèses (1790).
- D/XIX/10 à 12, dossier 179. États des religieux par congrégations (1790).
- D/XIX/12, dossier 180, et 13. Déclarations d'intention de religieux et religieuses de sortir des maisons de leur ordre ou d'y rester conformément au décret du 20 mars 1790.
- D/XIX/14 à 16. Lettres, adresses et représentations de religieux, de communautés, corporations et particuliers sur les décrets de suppression des ordres religieux
- D/XIX/17. Tableaux des religieux et religieuses fournis par des directoires de départements.
- D/XIX/18 et 19. États départementaux de montants des fermages et loyers des biens nationaux perçus et disponibles au 1^{er} janvier 1791 et de montant probable des traitements et pensions à la même époque.
- D/XIX/20, dossiers 306 à 309. États des fonds distribués par le Trésor public aux départements pour les années 1790 et 1791 ; dossiers 310 à 314, réclamations de prêtres sur leurs traitements.
- D/XIX/21 et 22 (début). États nominatifs par départements des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 (avril-août 1791).
- D/XIX/22, dossiers 364 et 365. Troubles dus aux prêtres réfractaires (juin-août 1791).
- D/XIX/23 à 26. Lettres et adresses sur la nouvelle organisation du clergé (1789-1791).
- D/XIX/27. Lettres et adresses sur les dîmes (août 1789-1790 et s.d.) ; réclamations d'imprimeurs sur les privilèges des liturgies des diocèses (s.d.) ; questions au comité et minutes de réponses (1790-1791 et s.d.).
- D/XIX/28, début. Coupes de bois appartenant à des ecclésiastiques en contradiction avec les décrets (s.d.) ; dossier du commissaire général de la Terre Sainte en France (s.d.) ; lettres et procès-verbaux de prise de possession de bénéfices (s.d.).
- D/XIX/28 (fin) et 29. Notification par les ministres Saint-Priest et La Tour du Pin de l'organisation administrative de départements (juin 1790).

- D/XIX/30 et 31. Lettres et mémoires de religieux et collèges anglais établis en France ; décisions du comité, notamment sur les livres liturgiques ; lettres et mémoires sur le traitement du clergé, les rentes sur le clergé et les créances sur les maisons religieuses (1790-1791).
- D/XIX/32 à 41, dossier 644. Déclarations par des ecclésiastiques de titres et pensions en deux séries dans l'ordre alphabétique des titulaires: Paris et autres départements (1790).
- D/XIX/41 (fin) et 42. Déclarations collectives de titres ou de pensions, extraits de registres de municipalités (1790).
- D/XIX/43. Accusés de réception par des districts et des municipalités d'une circulaire du comité sur la perception de la dîme et l'administration des biens nationaux (juillet 1790).
- D/XIX/44. Mélanges (août 1789-août 1791).
- D/XIX/45. Pensions, prestations de serment et suppressions de paroisses, réclamations, pétitions d'administrations et de particuliers renvoyées au comité (1789-1791) ; listes d'administrations de départements et de districts et nomenclatures de municipalités et de maisons religieuses (s.d.).
- D/XIX/46 à 98. Lettres, adresses, suppliques, délibérations des municipalités envoyées au Comité ecclésiastique, correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques et servant de pièces jointes aux feuilles de travail du comité dont elles portent le numéro d'enregistrement.
- D/XIX/99 à 103 (début). Feuilles de travail du Comité ecclésiastique comprenant l'analyse des pièces contenues dans les cartons D/XIX/46 à 98.
- D/XIX/103 (fin). Mélanges et ancien article D/XXI, « Comité des dîmes » (s.d. et 1788-1791).

Registres

- D/*XIX/1 à 10. Enregistrement des pièces adressées au comité, de correspondance du comité avec les départements (1790-1791).
- D/*XIX/11. Analyses des pétitions adressées à l'Assemblée nationale et renvoyées au Comité ecclésiastique, relatives aux circonscriptions de paroisses (1792).
- D/XIX/12. “*Première partie*” de l'inventaire des papiers du Comité ecclésiastique remis aux Archives nationales en exécution du décret du 27 décembre 1791.

D/XX. GARDE-MEUBLE

En 1791 furent versés, avec les papiers des comités, quelques inventaires provenant de l'administration du garde-meuble, qui se trouvent maintenant dans K/527-528, KK/361 à 373. D'autres papiers du garde-meuble sont conservés dans la série C.

D/XXI. « COMITÉ » DES DÎMES

Simple section du Comité ecclésiastique de la Constituante. Les quatre pièces qui composaient cette série du cadre de classement ont été ajoutées en 1944 à la sous-série D/XIX, Comité ecclésiastique (fin du carton D/XIX/103).

D/XXII

Comité d'aliénation des domaines nationaux

Intitulé : COMITÉ D'ALIÉNATION DES DOMAINES NATIONAUX.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-1793.

Importance matérielle : 1 m.l. (2 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité d'aliénation des domaines nationaux de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Comité de la Constituante dit aussi d'administration des biens ecclésiastiques et d'aliénation, dont les attributions passèrent à la caisse l'extraordinaire et aux comités des finances de la Législative et de la Convention.

Histoire de la conservation :

À la fin de la Constituante, une partie des papiers de ce comité fut remise à la caisse l'extraordinaire, dont les dossiers passèrent ensuite au ministère des Finances et disparurent dans l'incendie des archives de ce ministère en 1871.

Le reste fut versé aux Archives nationales comme affaires terminées en vertu du décret du 26 août 1791. La majeure partie cependant ne fut pas intégrée à la série D, mais à la série Q (Domaines) du cadre de classement de Camus et constitue depuis lors la quasi-totalité de la sous-série Q/2 (biens nationaux et affaires domaniales) : ce sont les soumissions faites par les municipalités pour acquérir les biens nationaux qu'elles pourraient revendre aux particuliers (en vertu du décret du 17 mars 1790), ainsi que les états de ventes à ces municipalités et les minutes des décrets, ces dernières étant de nos jours dans C/46 à 81.

Les quelques éléments restants constituent les deux articles de la sous-série.

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels ont été conservés lors de la constitution des deux cartons.

La sous-série D/XXII comprend quelques dossiers se rapportant à l'ordre intérieur du comité, sa correspondance, ses décisions et quelques pièces plus récentes ajoutées à des dates indéterminées, dont des procès-verbaux sur la fonte des objets précieux d'argenterie provenant des églises envoyés à la Monnaie en 1791-1792.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

- Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série Q/2 (biens nationaux et affaires domaniales).

- sous-série F/17 (Instruction publique) : F/17/1167 : Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis, relevés de déclarations reçues par les municipalités dans les maisons religieuses en exécution du décret du 20 mars 1790 principalement sur les bibliothèques, archives et collections de ces maisons (1790-1791) ; F/17/1168 à 1179 B : catalogues, adressés par les municipalités, de bibliothèques d'établissements religieux et parfois états de leurs biens et de leurs personnels (1790-1791) ; F/17/1237 (en partie) : Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis, état alphabétique de communautés religieuses dans les départements (1790).

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-série D/VI (Comité des finances), notamment : D/VI/58 à 63.

- sous-série D/XIX (Comité ecclésiastique).

- sous-série F/19 (Cultes), F/19/398 à 481/5 : affaires du culte, série départementale (1789-1838), groupe présumé provenir en partie du Comité ecclésiastique et des Comités ecclésiastique et d'aliénation réunis ; F/19/597 à 611/5 : inventaires des biens meubles et immeubles des communautés religieuses envoyés par les municipalités au Comité ecclésiastique, série départementale (1790) ; F/19/611/6 : déclarations de pensions, argenterie, et

quelques déclarations de revenus et propriétés de maisons ecclésiastiques, déclarations de bénéfices (1790-an III) ; F/19/611/7 et 612/1 et 2 : argenterie des églises (1789-an II).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- série E (Conseil du Roi d'Ancien Régime), E/3629 : loi sur la vente des biens nationaux (1791-1793).
- série H (administrations locales et comptabilités diverses d'Ancien Régime), sous-série H/2 (bureau de la ville de Paris), H/2/ 2176 (en partie) : biens nationaux de Paris (1791-1796) ; H/2/2178 et 2179 : comptabilité de la commission des biens nationaux (1790-1791).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1895).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XXII/1 Dossier 1 : états du produit des ventes domaniales faites dans les départements (1790-1791) ; dossiers 2 et 3 : attributions du Comité d'aliénation et domaines (1790-1791), réglemens, ordre de travail et personnel du comité (août-septembre 1790) ; dossiers 4 et 5 : instructions aux municipalités sur les formalités à observer pour la vente des biens nationaux (1790-1791), circulaires imprimées demandant aux départements les états des noms de paroisses et des bureaux de poste (octobre 1790) ; dossiers 6 et 7 : correspondance du comité et du même réuni à celui d'administration des biens ecclésiastiques avec les administrateurs des biens nationaux au bureau de l'Agence générale à l'Hôtel de Ville (1790-1791) ; dossier 8 : arrêtés des mêmes comités réunis sur la conservation des effets mobiliers des biens nationaux et projet de création de bibliothèques avec les fonds des maisons ecclésiastiques, dont état et totaux des volumes des bibliothèques des maisons d'hommes et de femmes du département de Paris et état des bibliothèques des 83 départements avec relevés d'imprimés, manuscrits, liasses de titres et cabinets des médailles (octobre 1790) ; dossier 9 : liste très sommaire de dossiers du comité remis à Amelot de Chaillou, commissaire de la caisse l'extraordinaire (29 septembre 1791) ; dossier 10 : procès-verbaux par Camus et Creuzé de La Touche de la fonte d'objets précieux d'argenterie provenant des églises envoyés à la Monnaie (1791-1792).

D/XXII/2 Dossier 11 : récépissés de décrets d'aliénation de domaines nationaux adressés par le ministre de la Justice à Amelot, administrateur des Domaines, et bordereaux des opérations (1792-1793) ; dossier 12 : procès-verbaux, états d'opérations et estimations à Châteauroux, Dijon, Douai : états imprimés des produits généraux, Fougères, Laon, Louhans, Nîmes, Orléans, Paris, Saint-Omer, Soissons et Tours (1790-1791) ; dossier 13 : adresses et pétitions remises au comité, dont projet de fouilles à Bavay (1790-1791) ; dossier 14 : notes et récépissés par le bureau du comité (septembre 1791).

D/XXIII

Comité diplomatique

Intitulé : COMITÉ DIPLOMATIQUE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-1792 (ponctuellement : 1773-1780).

Importance matérielle : 1 m.l. (2 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Producteur théorique : Comité diplomatique de la Constituante, de la Législative et de la Convention.

Producteur réel : Archives nationales (des assemblées).

Histoire des producteurs :

Le Comité diplomatique ayant existé sous les trois assemblées n'a pas versé ses dossiers aux archives des assemblées. Après le 31 mai et le 2 juin 1793, la plupart de ses membres girondins arrêtés, le Comité diplomatique n'exista plus, de fait puis en réalité, dès le 13 juin, lorsque la section diplomatique du Comité de salut public remanié prit en main les relations extérieures et les garda jusqu'à la fin de la session de la Convention.

Histoire de la conservation :

Cette sous-série a été constituée par les Archives nationales (service des archives des assemblées) suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées avec des pièces de diverses provenances se rapportant plus ou moins directement à la nature des activités du comité.

Présentation du contenu :

La sous-série comprend deux liasses, provenant de la série C, de correspondance de la division du contentieux des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères sous Dumouriez et à lui adressée du 14 août 1791 au 12 mars 1792. Certaines de ces pièces avaient été communiquées au Comité diplomatique.

S'y trouve également un dossier de lettres et dépêches des ministres des Affaires étrangères Lebrun et Montmorin sur les affaires de Bâle.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

On peut supposer que les Archives du ministère des Affaires étrangères sont susceptibles de conserver des documents provenant du Comité diplomatique qui auraient été dévolus au ministère au début du Directoire.

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds:

- sous-série F/7 (Police générale), groupe du Comité de sûreté générale : F/7/4390/2 en partie(1746-1793) ; F/7/4395 : registres des procès-verbaux du Comité diplomatique de la Législative (octobre 1791-juillet 1792), registres d'enregistrement des pièces reçues par le comité (1791-1793) ; F/7/4396 à 4402 : dossiers du comité (1790-an II) : cet ensemble représente sans doute les dossiers repris par la section diplomatique du Comité de salut public.

- Sources complémentaires sur le plan documentaire:

- sous-série D/XIV (Comité d'Agriculture et de Commerce) : D/XIV/13, dossier 93, réclamations diplomatiques : évêques de Bâle et Spire, Électeur de Trèves, duc de Wurtemberg (février-avril 1790).

- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel), AF/I/1 et 2, AF*/I/2 à C : garde constitutionnelle du Roi (1791-1792).

- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire, Convention, Comité de salut public) : AF/II/7, plaquette 41 : rapports du ministre des affaires étrangères et pièces diverses du Conseil exécutif provisoire (août 1793-germinal an II) ; AF/II/63 et 64 : Comité de salut public, relations extérieures (1792-an IV).

- sous-série AF/III (Directoire exécutif) : AF/III/52 à 90, Relations extérieures : une partie des pièces de ce groupe documentaire remonte à 1790 et est donc susceptible de provenir du comité ou d'être en rapport étroit avec ses attributions ; AF/III/103/B, dossier 464 (en partie) : pièces provenant du Comité diplomatique de la Constituante et de celui de la Législative sur la négociation du traité de commerce avec la République de Mulhouse (1790-1792).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1895) révisé par H. STEIN (1913).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XXIII/1. Dossier 1 : Comité diplomatique, notes et lettres du ministre des Affaires étrangères à l'Assemblée et au comité (avril-mai 1792).
Dossiers 2 à 28 : correspondance politique de Dumouriez, ministre des Affaires étrangères d'août 1791 à juin 1792 (correspondance adressée aux ambassadeurs et autres) classée par pays : Espagne, Naples, Autriche, Bavière, Danemark, Angleterre, dont dossier envoyé par le ministre au comité sur un transport de 200 nègres rebelles de Saint-Domingue vers les établissements britanniques de la baie de Honduras, Hollande, Pologne, Portugal, Prusse, Russie, Piémont-Sardaigne, dont : arrestation du ministre plénipotentiaire français Sémonville à Alexandrie par le gouvernement sarde, dénonciation d'armements faits à Nice et dans la principauté de Monaco et par des habitants d'Allevard de ceux faits en Savoie, Saxe, Suède, Turquie, Wurtemberg, Florence, Mayence, Dantzig, Trèves, Cologne, diète de Ratisbonne, Suisse, république de Genève, principauté de Montbéliard, république de Mulhouse, Malte (1791-1792).
- D/XXIII/2. Dossier 29 : correspondance de la division du contentieux politique sous le ministère Dumouriez, dont indemnités au prince de Monaco et à des nobles d'Empire possessionnés en Alsace et en Lorraine, séquestre de biens d'établissements religieux français supprimés situés dans les Pays-Bas autrichiens et en Roussillon (1792).
Dossier 30, mélanges : convention entre le Roi et la République de Mulhouse (septembre 1791) ; copies de dépêches de Bourgoing, ministre plénipotentiaire français en Espagne, sur les projets hostiles de ce pays (août-septembre 1792) ; adresse de députés de la ville de Namur demandant sa réunion à la France (s.d.) ; relations avec la république suisse de Fribourg (1790) ; garde suisse du Roi et régiment suisse de Châteaueux (août 1791-août 1792) et extraits des traités de 1777 entre la Confédération helvétique et la France sur la protection réciproque de leurs sujets.
Dossier 31, correspondance des généraux français avec le ministre des Affaires étrangères : Brune (réunion de Gand, prise de Breda, adhésion de Louvain à la République, février-mars 1793) ; Dampierre (nomination du maire d'Aix-la-Chapelle, janvier-février 1793) ; Kellermann (Chépy recommandé comme commissaire national pour le département du Mont-Blanc, juin 1793) ; Moréon-Chabillant (situation et assemblées primaires de Bruxelles, demande de maintien de Chépy dans cette ville, janvier-février 1793) ; O'Moran (réunion de Tournai à la France, éloge de Sta, procureur syndic du district de Lille chargé des fonctions de commissaire en Belgique, novembre 1792-mars 1793).
Dossier 32 : affaires de Bâle et Porrentruy (1791).
Dossier 33, affaires maritimes : prise d'un chasse-marée de Lorient sur les côtes espagnoles ; armement naval français ; prise de deux corsaires barbaresques près de Bastia ; adresse de négociants du Caire (1790-1791).
Dossiers 34 et 35 : lettres, adresses et mémoires envoyés au comité, dont : vœu des assemblées générales d'Avignon et des Bouches-du-Rhône pour la réunion d'Avignon à la France (octobre-novembre 1790), demande de protection des français propriétaires fonciers dans le duché de Bouillon (s.d.), adresse des amis de la Constitution de Lisieux pour le rachat des

captifs enlevés par des pirates africains (juin 1791), protestation des citoyens électeurs du département du Bas-Rhin contre les arrestations arbitraires d'habitants de Strasbourg sur la rive droite du Rhin (septembre 1791), demandes de passeport (octobre 1790-novembre 1791).

D/XXIV

Comité d'Avignon

Intitulé : COMITÉ D'AVIGNON.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-1792.

Importance matérielle : 1 m.l. (3 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents. Fonds entièrement microfilmé communicable sous cette forme.

Noms des producteurs :

Comité d'Avignon de la Constituante.

Histoire des producteurs :

À la suite des événements survenus à Avignon et dans le Comtat Venaissin, alors partie des États pontificaux, l'Assemblée décréta le 17 juillet 1790 la nomination d'un comité de six membres chargés de l'examen de cette affaire. Ce comité prépara la réunion du Comtat à la France puis organisa avec les Comités diplomatique et de constitution l'établissement des pouvoirs constitués dans ces territoires. Après un plébiscite, ceux-ci furent annexés à la France le 12 septembre 1791, ce qui mit un terme au fonctionnement du comité.

Histoire de la conservation :

Versement aux Archives nationales (de l'Assemblée) en 1791, complété de quelques pièces renvoyées aux Comités des pétitions et de surveillance, qui s'occupaient aussi des affaires d'Avignon.

Présentation du contenu :

La sous-série regroupe l'essentiel des dossiers du Comité d'Avignon et des Comités des pétitions et de surveillance sur les troubles du Comtat Venaissin jusqu'à son rattachement à la France.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Pour mémoire : archives du ministère des Affaires étrangères ; Archives départementales de Vaucluse ; archives du Vatican.

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-série D/III (Comité de législation) : les cartons D/III/ 29 à 31 : Bouches-du-Rhône, 70 à 72 : Drôme, et 292 et 293 : Vaucluse sont susceptibles de concerner en partie les affaires d'Avignon et du Comtat Venaissin.

- D/XXIII (Comité diplomatique) : dans D/XIII/2, vœu des assemblées générales d'Avignon et des Bouches-du-Rhône pour la réunion d'Avignon à la France (octobre-novembre 1790).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série D/IVbis (Comité de division du territoire) : D/IVbis/75 : états des districts, cantons et municipalités et limites des départements (1790-an III) : Tarn à Vaucluse.

- sous-série BB/16 (ministère de la Justice, division civile) : BB/16/84 (en partie) : rattachement d'Avignon, dont correspondance de l'abbé Mulot (1791).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON (1895).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XXIV/1 et 2 dossiers 1 à 17. Délibérations des municipalités du Comtat adhérant au pacte fédératif du 7 février 1791, portant vœu pour la réunion à la France ou pour rester sous la souveraineté du Pape (avril-août 1791) ; rôles des citoyens actifs d'Avignon et du Comtat (mars 1791).
- D/XXIV/2, fin et 3. Mémoires, lettres, adresses sur les troubles d'Avignon et du Comtat Venaissin, particulièrement après l'envoi des commissaires des départements des Bouches-du-Rhône et de la Drôme, chargés par la loi du 28 mars 1792 de l'organisation des districts de Vaucluse et de l'Ouvèze (1790-février 1792).

D/XXV

Comité des colonies

Intitulé : COMITÉ DES COLONIES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes: 1790-an V.

Importance matérielle : 52 m.l. (131 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents. Les dix cartons sur la Guadeloupe ont été microfilmés et sont communicables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Comité des colonies.

Histoire des producteurs :

À la nouvelle des troubles de Saint-Domingue et de la Martinique, l'Assemblée créa un comité le 2 mars 1790, appelé Comité colonial ou Comité des colonies. Il fonctionna également sous la Législative et la Convention jusqu'au 7 fructidor an II, date à laquelle il fut réuni au Comité de la marine.

Laissant libéralement au départ aux colonies le soin de préparer leur propre constitution par l'intermédiaire des assemblées coloniales, il fut amené, en raison des événements à proposer des mesures coercitives, comme à plusieurs reprises, l'envoi par l'Assemblée de commissaires munis de pleins pouvoirs pour tenter de ramener l'ordre et la tranquillité, de défendre les colonies contre les puissances ennemies, d'y installer le régime révolutionnaire et y faire appliquer l'abolition de l'esclavage.

Histoire de la conservation :

Versement aux Archives nationales en l'an VII. Les affiches imprimées qui formaient les cartons D/XXV/115 et 116 ont été reclassées dans les sous-séries AD/XX/A et B lors de la rédaction de l'inventaire de la sous-série en 1896.

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

Le fonds du comité est particulièrement riche, contenant non seulement le travail du comité proprement dit et les différentes missions envoyées, mais aussi, avec la correspondance du ministre de la Marine touchant ces colonies, les opérations des commandants des forces de terre et de mer, les papiers des gouverneurs, ceux des assemblées coloniales et populaires, des municipalités pour Saint-Domingue, que les 85 premiers articles concernent presque exclusivement, la Jamaïque, la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Tabago, Sainte-Lucie, Marie-Galante, la Guyane française, enfin les dossiers de colons détenus dans les prisons, les travaux de la Société des colons de l'Hôtel Massiac et l'affaire des colonies à la Convention en l'an III.

Du fait des événements, un grand nombre de colons des Antilles françaises se réfugièrent aux États-Unis lors de l'occupation des possessions françaises par les armées coalisées : la sous-série comprend donc de nombreux dossiers sur les séjours des colons français dans ce pays, notamment des correspondances de l'ambassadeur français Genêt.

Quelques pièces proviennent de la commission des colonies du Conseil des Cinq-Cents en l'an IV et en l'an V.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Pour mémoire, Service historique de la Défense, Marine ; Archives nationales d'outre-mer : séries Colonies. Les fonds du service des archives et de la documentation du ministère des Affaires étrangères sur les États-Unis peuvent également renfermer des dossiers sur l'histoire des colons français pendant la période.

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds:**

- sous-série D/XVI (Comité de la marine), dont D/XVI/1, dossier 3 : demande d'audience à l'Assemblée par les commissaires des colons de Saint-Domingue (avril 1791) et délibération des Comités de constitution, de la marine, de l'agriculture et du commerce réunis sur la situation des colonies (septembre 1791) ; D/XVI/3, dossier 31 :

correspondance des ministres sur les événements des colonies (1791-1793) ; D* XVI 5 : journal des travaux et délibérations du Comité colonial (27 octobre 1792-3 septembre 1793), D*/XVI 12 : analyses des pièces renvoyées au Comité colonial (juillet 1792-septembre 1793).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/302 et 303 : Colonies (1793-an IV).
- sous-série D/XXIX (Comité des rapports) : D/XXIX/95 à 97, affaires des colonies (1789-1791).
- une partie des dossiers de la commission des colonies des Cinq-Cents sur les élections de l'an IV et de l'an VI de Saint-Domingue qui fait suite aux dossiers de D/XXV est conservée dans la sous-série AF/III (Directoire exécutif) : AF/III/100, dossier 441.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire par H. DE CURZON (1895).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XXV/1 à 112. Îles sous le Vent et Saint-Domingue.

D/XXV/1 à 3. Mission de Mirbeck, Roume et Saint-Léger, commissaires délégués aux îles sous le Vent (à Saint-Domingue) suivant les lois des 11 février et 28 septembre 1791 (novembre 1791-septembre 1792 ; ponctuellement : 1790-an IV).

D/XXV/4 à 44. Mission de Polverel, Ailhaud et Sonthonax, commissaires délégués aux îles sous le Vent (à Saint-Domingue) suivant la loi du 4 avril 1792 (1792-an III).

D/XXV/45. Mission de Sonthonax, Le Blanc, Giraud, Roume et Raimond, commissaires délégués aux îles sous le Vent (à Saint-Domingue) en l'an IV (an IV-an V).

D/XXV/46 à 55, dossier 540. Dossiers sur les opérations des commandants des forces de terre et de mer à Saint-Domingue (1790-an V).

D/XXV/55 (fin) à 58, dossier 574. Correspondance du ministre de la Marine avec les assemblées sur les événements de Saint-Domingue, dossiers de personnes traduites devant le Tribunal révolutionnaire et travaux du Comité de la marine et des Colonies (1790-an V).

D/XXV/58, dossier 575 à 59, dossier 582. Finances de Saint-Domingue ; "*correspondances étrangères*" (1784-an V).

D/XXV/59 (fin) à 64, dossier 649 *bis*. Assemblées coloniales de Saint-Domingue et commission de l'assemblée coloniale à Paris (1790-1794).

D/XXV/64 (fin) à 65, dossier 639. Municipalités : extraits de minutes et pièces diverses déposées à leurs greffes (1790-an V).

D/XXV/65 (fin) à 76, dossier 749. Papiers des commissaires des assemblées coloniales : pièces paraphées par eux, dont lettres interceptées et notes adressées par eux au Comité de salut public, papiers personnels.

D/XXV/76, dossiers 750 à 755. Registres de délibérations du bureau de la commission de l'assemblée coloniale provenant des papiers de Bruley et Page (11 juin 1792-14 ventôse an II).

D/XXV/76 (fin) à 78, dossier 768. Pétitions et réclamations de colons détenus (an II-an III).

- D/XXV/78 (fin) à 84, dossier 817/9. Renseignements sur les troubles de Saint-Domingue : relations, lettres, mémoires, pétitions, plaintes ; lettres interceptées (provenant la plupart des États-Unis) envoyées à la commission des colonies (1789-an V).
- D/XXV/85 à 90. Société des colons réunis à l'hôtel Massiac : procès-verbaux des séances, recettes, dépenses, correspondance (août 1789-an III).
- D/XXV/91 à 109. Affaire des colonies à la Convention, procès-verbaux des séances et copies pour impression au *Journal des débats des accusateurs et des accusés dans l'affaire des colonies* (pluviôse-fructidor an III).
- D/XXV/110 et 111. Dossiers sur les citoyens de couleur (1788-1793).
- D/XXV/112 à 115. *Cotes vacantes* (affiches et autres imprimés reclassés dans la sous-série AD/XX).
- D/XXV/116 à 131. Autres colonies.
- D/XXV/116 à 119. Martinique (1790-an II).
- D/XXV/120 à 129, dossier 1009. Guadeloupe (1780 ; 1790-an III).
- D/XXV/129, dossiers 1011 à 1013. Sainte-Lucie : travaux de l'assemblée coloniale, affaires particulières, pétitions (1789-an III).
- D/XXV/130, dossiers 1014 à 1017. Guyane : correspondance (1790-an V).
- D/XXV/130, dossiers 1018 à 1020. Île de France et île Bourbon (1789-an IV).
- D/XXV/130, dossiers 1021 à 1023. Marie-Galante : extraits de registres de délibérations et lettres (1791-1793) ; Jamaïque (1790) ; la Désirade : extraits de registres de la municipalité (1793).
- D/XXV/131. Tobago (1786-1793).

D/XXVI et D/XXVII

Comité de salubrité Comités de mendicité puis des secours publics

Intitulés : COMITÉ DE SALUBRITÉ DE LA CONSTITUANTE.

COMITÉ DE MENDICITÉ DE LA CONSTITUANTE PUIS DES SECOURS PUBLICS DE LA LÉGISLATIVE ET DE LA CONVENTION.

Niveau de classement : sous-séries du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an IV.

Importance matérielle : 0, 2 m.l. (un article).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Les deux rubriques du cadre de classement correspondent en réalité à trois producteurs différents :

- Comité de salubrité de la Constituante ;
- Comité de mendicité de la Constituante ;
- Comité des secours publics de la Législative et de la Convention.

Histoire des producteurs :

Le Comité de salubrité de la Constituante fut créé le 12 septembre 1790 pour s'occuper de l'enseignement et de l'art de guérir, des écoles, hôpitaux et maisons de santé sous le rapport de la salubrité publique.

Le Comité de mendicité de la Constituante fut créé pour assurer la répartition des sommes recueillies pour les indigents à la suite de l'hiver rigoureux de 1789 et pour régler la dette qu'avait contractée l'Assemblée en mettant tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Chargé de proposer les moyens de détruire la mendicité, il étudia en fait toutes les questions relatives au paupérisme à la bienfaisance et aux secours sous toutes leurs formes.

Sous la Législative, ces deux comités furent réunis sous le nom de Comité des secours publics, une partie des attributions du Comité de salubrité de la Constituante, particulièrement l'enseignement de la médecine et l'enseignement des aveugles et sourds-muets, passant au Comité d'instruction publique.

Sous la Convention, le Comité des secours publics fut divisé en trois sections : mendicité, salubrité, secours publics.

Histoire de la conservation :

Sous la Législative, les archives du Comité de salubrité de la Constituante furent reprises en majorité par son successeur, le Comité des secours publics, celui d'instruction publique reprenant ce qui concernait l'enseignement de la médecine et l'enseignement aux aveugles et sourds-muets.

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

Le fonds du Comité des secours publics fut alors réparti entre le Directoire et le ministère de l'Intérieur. Ont fait partie des archives du Directoire, les registres des procès-verbaux des trois comités, restées aux archives de l'ex-sécrétairerie d'État impériale conservées sous l'autorité du ministre de la Justice au palais du Louvre sous la Restauration et la monarchie de Juillet et versées aux Archives nationales en 1849, depuis conservées dans les sous-séries AF*/I et II.

Les dossiers repris par le ministère de l'Intérieur sous le Directoire se trouvent de nos jours dans les sous-séries F/15 (assistance), F/16 (prisons) et F/4 (comptabilité).

Présentation du contenu :

Sous-séries constituées suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées.

Rien ne prouve que la pièce unique de la sous-série D/XXVI provienne réellement du fonds du Comité de salubrité de la Constituante.

Ce qui se trouve sous la rubrique D/XXVII provient bien des Comités de mendicité et de secours, mais ce sont des épaves, peut-être restées aux Archives nationales lors du tri de l'an IV.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel) : AF*/I/15 : Comité de mendicité de la Constituante, registre des procès-verbaux (2 février 1790-25 septembre 1791) ; AF*/I/23 : Comité de salubrité de la Constituante, registre des procès-verbaux (4 octobre 1790-26 septembre 1791).

- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF*/II/39 à 43 : Comité des secours publics de la Législative et de la Convention, registres des procès-verbaux (27 octobre 1791-3 brumaire an IV) et répertoire des procès-verbaux.

- sous-série F/15 (hospices et secours) : F*/15/3 : registre des arrêtés du Comité des secours publics (7 fructidor an II-3 brumaire an IV) ; F/15/101 et 102 : dossiers provenant entre autres du Comité des secours publics sur les hôpitaux, hospices, les secours (1777-1792 et an II-an IV) ; F/15/247 (en partie) : arrêtés du Comité des secours publics sur le département de Paris (an II) ; F/15/1862 : correspondance et pétitions au ministre de l'Intérieur, aux Comités des secours publics et de mendicité, brouillons et notes pour des projets de décrets (1791-an V), organisation des bureaux de la commission des secours publics et du ministère de l'Intérieur (an II-an V) ; F/15/2653 : arrêtés du Comité des secours publics sur des secours (an III-an IV) ; F/15/2654 : demandes de secours adressées au Comité des secours publics ou renvoyées à lui par la Convention (an III-an IV) ; les autres articles de cette sous-série antérieurs à l'an IV sont susceptibles d'être en tout ou en partie des dossiers provenant des trois comités étudiés, y compris un certain nombre d'articles attribués à la « commission des secours publics » de la Convention, entre autres : F*/15/9 à 11 : commission des secours publics, journal de la dépense (an II-an III) ; F*/15/12 : comptabilité d'un bureau de la division des secours (an IV-an V) ; F/15/246 : commission des secours publics, personnel (1793-an II) ; F/15/2813 et 2820 : commission des secours publics de la Convention, correspondance, pétitions et rapports (an II-an IV), mais aussi dans les groupes départementaux par matières et dans les articles de mélanges ou de documentation depuis l'Ancien Régime.

- sous-série F/16 (prisons) : F/16/966 à 975 : Comité des secours publics, tableaux de population et de mendicité (1790-an IV).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- série F/0 (ministère de l'Intérieur, enregistrement de la correspondance) : F*/3228 à 3253 : Commission des secours publics, 2^e division, enregistrement de la correspondance arrivée (an II-an III) ; F*/3331 à 3334 et 3336 à 3338 : registres d'enregistrement du bureau des pensions (1793-an IV) ; F*/3356 à 3379 : registres des 2^e et 3^e subdivisions des secours publics (an II-an VI).

- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, Comptabilité générale) : F*/4/315 à 361 : secours publics, indemnités, pensions et autres matières (1766-1813) ; F/4/1020 à 1027 : secours et pensions, mendicité, vagabondage et autres matières (1709-1814) ; F/4/1248 (en partie) : hospices et établissements de bienfaisance, secours et indemnités (1791-an IX) ; F/4/1940 à 1965/5 : pensions, objets généraux et dossiers individuels (XVIII^e siècle) ; F/4/1969 à 1972 : fonds et dépenses des hôpitaux et secours publics (1793-an V) ; F/4/2486 à 2490 : comptes de secours généraux (1782-an VII, surtout : an II-an IV).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série F/16 (prisons) : F/16/936 (en partie) : mémoires et projets sur les secours, la mendicité, la médecine et l'hygiène (s.d.), décrets de l'Assemblée sur les ateliers de secours, les rentes aux hôpitaux (1788-1791) ; F/16/937 (en partie) : mémoires et projets sur la mendicité (1791-1810) ; F/16/939 : distribution de fonds pour éteindre la mendicité (1792-an II) ; F/16/964 et 965 : correspondance sur la mendicité (1786-an VIII) ; F/16/976 : dépôts de mendicité de Toulouse et de Montpellier (1791-an V).

- sous-série F/17 (instruction publique) : F/17/1359 : mémoires et imprimés sur la santé publique (1793-an VI).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire des deux sous-séries par J. GUIFFREY (1884).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton D/XXVI-D/XXVII

- D/XXVI/1. Comité de salubrité de la Constituante, pièce unique : tableau des membres du comité présidé par Guillotin, composé de 15 députés médecins et de 15 non médecins (s.d.).
- D/XXVII/1. Comité de mendicité de la Constituante et Comité des secours publics de la Législative et de la Convention (129 pièces) : demandes de secours et de pensions, renvois au liquidateur de la liste civile, renvois du directeur général de la liquidation, lettres et rapports (1789-an IV).

D XXVIII. COMITÉ DES MONNAIES

Cette rubrique faisant double emploi, les quelques pièces de ce fonds ont été reversées dans D/VIII (Comité des assignats et des monnaies).

D/XXIX

Comité des rapports

Intitulé : COMITÉ DES RAPPORTS.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1787 ; 1789-1791.

Importance matérielle : 39 m.l. (96 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité des rapports de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Le Comité des rapports avait pour tâche d'enquêter sur les délits, désordres et troubles dans les départements portés à la connaissance de l'Assemblée. Sous la Législative, ses attributions et celles du Comité des recherches furent transmises au Comité des pétitions, dépêches et correspondances, prédécesseur du Comité de sûreté générale de la Convention. Ces comités des trois assemblées sont les précurseurs du ministère de la Police générale du Directoire, du Consulat et du Premier Empire.

Histoire de la conservation :

Versement aux Archives nationales en 1792 après la fin de la session de la Constituante. Les registres du comité passèrent alors aux Comité des pétitions de la Législative et sont de nos jours dans la sous-série D/XL tandis qu'en l'an IV, une partie entra dans les archives du Directoire, dont les procès-verbaux du comité, et sont de nos jours dans la sous-série AF*/I.

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La sous-série comprend en majeure partie deux groupes de lettres, pétitions, plaintes et dénonciations classées dans l'ordre alphabétique des départements et dans celui des noms de communes, quelques dossiers par matières, un groupe dans l'ordre alphabétique des personnes, puis trois cartons de correspondances du comité avec les ministres et les départements et enfin trois autres sur les troubles des colonies.

Comme cette sous-série, la sous-série D/XXIX bis concerne des questions d'ordre public et de police de 1789 à 1791 mais les affaires traitées ne sont pas les mêmes dans les deux cas.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série D/XL (Comité des pétitions, dépêches et correspondances de la Législative) : D*/LX/42 à 46, 58 à 60 et 65 à 79.

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (Régime royal constitutionnel) : AF*/I/5 à 8 et 24.

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-série D/XXIX bis (Comité des recherches de la Constituante).

- série C (Assemblées nationales) : C/32, plaquette 268-269 (en partie) : rapports des Comités des recherches et des rapports à l'Assemblée (août-octobre 1789) ; C/84, plaquette 818, pièces 25-26 : scrutin pour le renouvellement du Comité des rapports (31 août 1789).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série BB/16 (ministère de la Justice, division civile) : BB/16/253 (en partie) : troubles à Nîmes (1790) ; BB/16/400 (en partie) : troubles à Montauban (1790) ; BB/16/488 (en partie) : troubles du Morbihan (1790-1791) ; BB/16/526 (en partie) : troubles à Douai (1790-1791) ; BB/16 894 (en partie) : insurrection de Niort (1790).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. STEIN (1897).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XXIX/1 à 15. Délibérations et procès-verbaux des directoires et municipalités, lettres, adresses et suppliques, enquêtes et procédures criminelles sur des troubles et séditions, notamment par des religieux, classement départemental (1789-1791).
- D/XXIX/16 à 84. Délibérations et procès-verbaux des directoires et municipalités, lettres, adresses et suppliques, enquêtes et procédures criminelles au sujet des troubles et séditions, classement par ordre alphabétique de localités (1789-1791).
- D/XXIX/85. Dossiers par sujets : prêtres réfractaires ; administration des postes ; régiments ; grains et subsistances ; canaux d'Étampes et de la Dives et navigation du Nord ; lettres écrites des villes frontières de Mariembourg, Philippeville et Versoix²⁷ et de l'étranger ; dossier sur les suisses du canton de Fribourg à Paris (1789-1791).
- D/XXIX/86 à 91. Dossiers dans l'ordre alphabétique des personnes (1789-1791).
- D/XXIX/92. Lettres et propositions de toute nature soumises au comité, dont lettres anonymes et *divagations et absurdités* (1789-1791).
- D/XXIX/93 et 94. Lettres des ministres et des autorités locales avec le comité (1789-1791).
- D/XXIX/95 à 97. Affaires des colonies (1789-1791).

²⁷ Les deux premières communes (auj. : Belgique, province de Namur) appartenaient alors au département des Ardennes et Versoix (auj. : Suisse, canton de Genève) à celui de l'Ain.

D/XXIX bis

Comité des recherches

Intitulé : COMITÉ DES RECHERCHES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1791 (ponctuellement 1784-1820).

Importance matérielle : 19 m.l. (49 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité des recherches de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Comité créé le 28 juillet 1789 sous le nom provisoire de Comité d'information, chargé d'étudier les questions de sécurité posées par les troubles qui suivirent la prise de la Bastille, il avait pour mission d'enquêter sur toutes les affaires d'ordre public et prit son nom de Comité des recherches le 25 août ; en octobre 1789, les entraves à la libre circulation et les affaires d'exportation des grains furent également confiées à sa surveillance.

Sous la Législative, ses attributions et celles du Comité des rapports de la Constituante furent transmises au Comité des pétitions, dépêches et correspondances, prédécesseur du Comité de sûreté générale de la Convention. Ces comités des trois assemblées sont les prédécesseurs du ministère de la Police générale du Directoire, du Consulat et du Premier Empire.

Histoire de la conservation :

Versement aux Archives nationales sous la Législative (1792)

Quelques éléments étrangers à cet ensemble sont décrits dans l'introduction de l'inventaire analytique de la sous-série par P. Caillet (1993), page 25.

Présentation du contenu :

Les cartons et le registre de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La grande majorité des dossiers sont des dossiers de dénonciations et d'enquêtes sur des troubles et des procédures ; quelques correspondances entre le comité, les ministres et les autorités locales complètent cet ensemble.

On n'a aucun dossier sur le fonctionnement du comité ni de procès-verbaux de séances, mais un simple registre d'enregistrement de pièces.

Comme cette sous-série, la sous-série D/XXIX concerne des questions d'ordre public et de police de 1789 à 1791 mais les affaires traitées ne sont pas les mêmes dans les deux cas.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (Régime royal constitutionnel) : AF*/I/24 : registre de procès-verbaux des séances des Comités des rapports et des recherches réunis des 21 et 22 juin et 16 juillet 1791.

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-série D/XXIX (Comité des rapports).

- série C (Assemblées nationales) : C/32, plaquette 268-269 (en partie) : rapports des Comités des recherches et des rapports à l'Assemblée (août-octobre 1789) ; C/83, plaquette 818, pièces 10 et 11 : scrutin pour la nomination des douze membres du Comité des recherches (29-31 août 1789) ; C/84, plaquette 818, pièces 23-24 : scrutin pour la nomination du Comité des douze chargé des recherches (12 août 1789).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série H/1 (pays d'états, intendances d'Ancien Régime), H/1/1453 et 1454 : émeutes, affaires privées, affaires de Sérilly, de Parthenay (Compagnie des Indes), de Seneff (1782-1792).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Pierre CAILLET, *Comité des Recherches de l'Assemblée nationale. 1789-1791. Inventaire analytique de la sous-série D XXIX bis*, Paris, Archives nationales, 1993, 942 p.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

*Cartons*²⁸

D/XXIX bis/1 à 23. Lettres et mémoires, dénonciations diverses, dont certaines émanant de municipalités, menées séditieuses et complots contre l'ordre public, troubles dans les départements, notamment à cause des subsistances, ordre chronologique (juillet 1789-juin 1791).

D/XXIX bis/24. Réclamations du sieur Magenthies contre Magon de La Balue, banquier à Paris, sur une somme à lui due pour dommages et intérêts par le gouvernement et la chambre de commerce de Fiume (1784-1820).

D/XXIX bis/25. Lettres, adresses, délibérations des départements et municipalités sur la résistance aux décrets sur la constitution civile du clergé (novembre-décembre 1790).

D/XXIX bis/26 (début). Lettres, notes et mémoires, notamment sur les subsistances (août-décembre 1789).

D/XXIX bis/26, dossier 266 à 27, dossier 270. Troubles et entrave à la libre circulation des grains à Besançon (mars-juin 1789).

D/XXIX bis/27, dossiers 271 et 272. Troubles de la cathédrale de Montauban (mars 1791).

D/XXIX bis/27, dossier 273 à 28, dossier 280. Conspiration de Guillin de Pougelon, ancien échevin de Lyon, de Terrasse de Tessonnet, aide de camp de Condé, et du marquis d'Escars, capitaine aux dragons d'Artois (octobre 1790-janvier 1791).

D/XXIX bis/28 (fin) à 29, dossier 289. Dossiers sur des troubles (octobre 1789-juin 1791).

D/XXIX bis/29 (fin) et 30 (début). Lettres, dénonciations et projets de rapports sur diverses affaires d'ordre public (juillet 1789-décembre 1790).

D/XXIX bis/30, dossier 298 à 31, dossier 308. Troubles d'Haguenau (1789-1790).

D/XXIX bis/31 (fin) à 34. Correspondance des ministres avec le comité (septembre 1789-septembre 1791) et minutes de lettres du comité aux ministres et administrateurs des départements (1791) ; dénonciations et arrestations diverses, rapports de police et d'agents secrets du comité, paiement des agents et frais d'enquêtes (1790) ; correspondance des directoires de départements sur les émigrés et les menées contre-révolutionnaires (1790-1791).

D/XXIX bis/35 à 38. Correspondance reçue par le comité après la fuite du Roi, surtout des municipalités et des administrations des départements (juin-juillet 1791).

²⁸ Pour une description détaillée du contenu des articles de cette sous-série, se reporter à l'inventaire imprimé (*Comité des recherches de l'Assemblée nationale 1789-1791. Inventaire analytique de la sous série D XXIX bis* par P. Caillet, Paris, Archives nationales, 1993).

- D/XXIX bis/39. Différends entre le directoire du département de l'Ariège et les municipalités de Pamiers et Mirepoix (juin 1790-février 1791) ; poursuites contre des prêtres réfractaires (avril 1790-1791).
- D/XXIX bis/40. Dossiers sur des troubles (juin 1789-août 1791).
- D/XXIX bis/41 et 42. Différend entre la marine royale de Toulon et la garde nationale (octobre-décembre 1789) ; procédures sur les troubles d'Aix et l'affaire Lieutaud de Marseille (décembre 1790-juin 1791).
- D/XXIX bis/43. Procédures diverses, notamment contre l'évêque de Saintes, monseigneur de La Rochefoucauld (octobre 1790-mai 1791).
- D/XXIX bis/44. Correspondance reçue par le comité (juillet 1789-1790).

Registre

- D*/XXIX bis/1. Enregistrement des pièces remises au comité (août 1789-12 juin 1791).

D XXX. COMITÉ DES DÉCRETS

Pour mémoire. Les 5 pièces qui y figuraient se trouvent dans D/I/§I, carton 1 dossier 7 bis.

*D XXXI. COMITÉ CENTRAL POUR L'EXAMEN
DES TRAVAUX DES COMITÉS (CONSTITUANTE)*

Pour mémoire

*D XXXII. COMITÉ DE RÉDACTION DU RÈGLEMENT DE POLICE
DE L'ASSEMBLÉE (CONSTITUANTE)*

Un premier comité créé le 19 juin 1789 a donné à l'Assemblée le règlement du 29 juillet 1789. Ce comité a eu une existence épisodique et a été suivi d'un deuxième comité le 26 janvier 1790. Pour mémoire, voir la série C.

D XXXIII. COMITÉ DES INSPECTEURS DE LA SALLE

Pour mémoire, voir D/XXXV, Comité des inspecteurs de la salle, des secrétariats et de l'imprimerie.

D/XXXIV

« Comité des trésoriers des dons patriotiques »

Intitulé : COMITÉ DES TRÉSORIERES DES DONS PATRIOTIQUES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an VI.

Importance matérielle : 3 m.l. (8 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents .

Noms des producteurs :

Archives nationales (des assemblées de la Révolution).

Le producteur théorique (Comité des trésoriers des dons patriotiques) ne paraît pas avoir existé en fait.

Histoire des producteurs :

On ne sait rien de l'existence d'un comité sous le nom duquel cette sous-série est inscrite et dont les papiers auraient été remis à la caisse l'extraordinaire le 17 juin 1791.

Histoire de la conservation :

Cette sous-série a été constituée suivant le cadre de classement thématique des papiers des assemblées et comprend des pièces allant jusqu'en l'an VI, peut-être à la faveur de classements de résidus par les Archives nationales (des assemblées) ; une partie vient apparemment du Comité des inspecteurs de la salle de la Convention.

Présentation du contenu :

La sous-série comprend un premier groupe de déclarations de dons patriotiques par les paroisses à la fin de 1789 et en 1790, quelques dossiers sur la caisse l'extraordinaire, puis des éléments divers sur des remises d'objets aux assemblées jusqu'en l'an VI dont celle d'objets du culte provenant de la région parisienne et du département de la Haute-Loire en l'an II.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- série C (Assemblées nationales) : dans les pièces annexes aux notes et minutes pour la rédaction du procès-verbal des séances des assemblées figurent de nombreuses lettres d'envoi de dons patriotiques.

- sous-séries D/I/§/2 (dons et hommages aux assemblées) ; D/VI (Comité des finances) ; D/VII (Comité de l'extraordinaire des finances) ; D/XXV (Comité des inspecteurs de la salle).

- sous-série F/4 (Comptabilité générale) : F/4/1003 (en partie) : dons patriotiques (1789).

- sous-série F/19 (Cultes), F/19/611/6 : déclarations de pensions, argenterie, et quelques déclarations de revenus et propriétés de maisons ecclésiastiques, déclarations de bénéfices (1790-an III) ; F/19/611/7 et 612/1 et 2 : argenterie des églises (1789-an II).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. DE CURZON révisé par H. Stein (1895 et 1912).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XXXIV/1 à 4. Déclarations de contributions patriotiques par des communes et paroisses en exécution du décret de l'Assemblée du 6 octobre 1789, ordre alphabétique des localités²⁹ (1789-1790).
- D/XXXIV/5, dossiers 2 et 2 *bis*. Contribution patriotique dans le département de Paris et dans les autres départements (1789-1791)³⁰ : états de situation imprimés (mars-octobre 1790) et correspondances des départements avec le président du Comité des finances et Amelot de Chaillou, directeur de la caisse l'extraordinaire (juillet 1790-janvier 1791) ; dossier 3 , contribution patriotique des gens de maison : formation d'une caisse particulière, lettres, certificats, demandes de secours, listes de dons volontaires (1789-1790) ; dossiers 4 et 5, caisse de l'extraordinaire : bureaux, travail, *etc.* (1789-1791) ; contribution patriotique des régiments Royal Lorraine et des Chasseurs de Franche-Comté (décembre 1790).
- D/XXXIV/5 (fin) et 6. Procès-verbaux de réception d'objets du culte offerts par les communes de Paris et environs, deux séries et extraits de procès-verbaux du Comité des inspecteurs de la salle et des secrétariats de la Convention en autorisant la réception (brumaire-frimaire an II)³¹ et de la Haute-Loire (brumaire-messidor an II).
- D/XXXIV/7. Extraits de procès-verbaux de la Convention sur des dons patriotiques (18-25 brumaire an III) ; dossiers de dons patriotiques de départements, communes et particuliers : Paris et pièces classées par ordre alphabétique des noms des départements et communes mélangés (1793-an II).
- D/XXXIV/8. Dossiers sur des dons patriotiques (1790-an VI).

²⁹ Environ 260 localités. L'ensemble des documents de ces quatre premiers cartons est censé constituer un « dossier 1 » de la sous-série.

³⁰ Départements non représentés : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Charente, Corse, Dordogne à Drôme, Eure-et-Loir, Finistère, Haute-Garonne, Jura, Landes, Haute-Loire, Lot-et-Garonne à Manche, Morbihan, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire et Var. Les pièces sur la Mayenne et le Puy-de-Dôme semblent n'être que des pièces de renvoi.

³¹ En grande majorité dans les départements de Paris et de Seine-et-Oise, en moins grand nombre de Seine-et-Marne et quelques autres départements.

D/XXXV

Comité des inspecteurs de la salle

Intitulé : COMITÉ DES INSPECTEURS DE LA SALLE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-an XI.

Importance matérielle : 12, 5 m.l. (41 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Les registres des procès-verbaux du Comité des inspecteurs de la salle de la Convention (D*/XXXV/C/6 à 11) ont été microfilmés et sont communicables sous cette forme.

Noms des producteurs :

Commissaires de la salle de la Constituante, puis commissaires inspecteurs de la salle, des bureaux et de l'imprimerie de la Législative et de la Convention, puis Commissions des inspecteurs de la salle ou commissions administratives des Cinq-Cents et des Anciens et du Tribunal.

Histoire des producteurs :

Le comité exista dès le début de la Constituante sous le nom de Comité des commissaires de la salle. Ces commissaires étaient chargés des travaux d'installation et d'entretien de l'Assemblée et de ses comités, de la police dans l'enceinte du palais et des maisons des comités et, avec des inspecteurs des secrétariats et de l'imprimerie, de la surveillance des bureaux et de l'ordonnancement de toutes les dépenses de l'Assemblée. Sous la Législative, ils furent rassemblés en un Comité des commissaires-inspecteurs de la salle, des bureaux et de l'imprimerie, titre conservé par la Convention puis simplifié dans l'usage en Comité des inspecteurs de la salle.

Les deux assemblées formant le Corps législatif sous le Directoire (conseils des Anciens et des Cinq-Cents) avaient chacune des inspecteurs de la salle, dits aussi : commissaires inspecteurs du Corps législatif et inspecteurs des deux Conseils du Palais national, les comités des inspecteurs de la salle prenant aussi le nom de commissions administratives de chaque conseil. Les deux commissions tenaient des séances communes pour les affaires intéressant le Corps législatif dans son ensemble.

Après le coup d'État du 18 brumaire an VIII, une commission des inspecteurs subsista à côté des commissions législatives des Cinq-Cents et des Anciens et se maintint comme commission administrative du Tribunal au moins du début de la session de cette assemblée le 11 nivôse an VIII [1^{er} janvier 1800] jusqu'à la fin de l'an VIII [septembre 1800] parallèlement à la commission des inspecteurs de la salle du Tribunal.

La commission des inspecteurs de la salle ou commission administrative du Corps législatif du Consulat prit en l'an XII l'appellation de questure du Corps législatif qu'elle porte depuis dans les assemblées nationales françaises.

Histoire de la conservation :

La sous-série a probablement fait l'objet d'un ou plusieurs versements aux Archives nationales à la fin des sessions des différentes assemblées de la fin de la Constituante au Premier Empire, mais ne représente qu'une faible partie des dossiers et registres des inspecteurs, qui sont en quasi-totalité conservés dans la série C (Assemblées nationales), certains (articles C/2488 à 2500) faisant partie d'un versement complémentaire de la Chambre des députés aux Archives nationales en 1920.

Une partie des papiers des inspecteurs de la salle des assemblées serait passée au Comité des pensions, fonds dont quelques pièces ont été extraites et reclassées dans D/XXXV.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes.

Les cotes des registres sont subdivisées en trois parties représentant les trois assemblées successives matérialisées par les lettres a, b et c ajoutées à l'énoncé de la sous-série.

Les registres sont subdivisés en fractions de la sous-série désignées par l'adjonction des lettres A à E et G à raison d'une subdivision par assemblée.

La sous-série D/XXXV ne comprend qu'un seul carton de documents, presque tous de l'époque du Directoire et une série de 40 registres du début de la Révolution au Consulat.

Seul les comités de la Convention, du Conseil des Anciens et du Tribunal ont laissé des registres de procès-verbaux de séance. Dans le fonds du comité des Cinq-Cents, se trouvent deux registres sur les travaux de construction de la nouvelle salle du Conseil au Palais-Bourbon, inaugurée en l'an VI.

Instruments de recherche : Voir [l'État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série C (Assemblées nationales) : C/132, dossier 471, C/133, dossiers 474/1 et 2 : lettres, adresses et pétitions individuelles renvoyées aux commissaires de la salle de la Constituante (1789-1791) ; dossiers 475 à 479 : états et appointements des secrétaires-commis des comités, des employés du garde-meuble de l'Assemblée, au service de la salle et huissiers, états de ces secrétaires et des autres personnes ayant reçu des cartes d'entrée dans les bureaux (1790-1791) ; C/177 : Législative, Comité des inspecteurs de la salle, dont arrêtés du comité du 24 novembre 1791 au 24 mars 1792 (1791-1792) ; C/354 : Convention, Commission des inspecteurs de la salle (1792-an IV) ; C/360 à 364 : Convention, Comité des inspecteurs de la salle, des bureaux et de l'imprimerie (1792-an IV) ; C/412 à 416, 435 à 437, 454, 455 et 476 à 479 : Conseil des Cinq-Cents, commission administrative (an IV-an VIII) ; C/507, 508, 528, 529, 597 et 598 : Conseil des Anciens, commission administrative (an IV-an VIII) ; C/603, 608, 616 ; 622, 626, 628 et 632 : Tribunal, commission administrative (an VIII-an XIII) ; C/637, 641 et 651 : Corps législatif du Consulat, commission administrative (an VIII-an XI) ; C/2433/1 : Constituante, traitements et frais de voyage des députés (mai-août 1789) ; C/2433/2 : Convention, registre d'émargement et traitements des députés (vendémiaire an II-vendémiaire an IV) ; C/2438 à 2440 : Conseil des Anciens, registres d'émargement et traitements des députés (an IV-an VIII) ; C/2448 : Constituante et Législative, appointements du personnel (1790-1792) ; C/2449 et 2450 : Convention, appointements du personnel (1792-an IV) ; C/2451 : Conseil des Anciens, appointements du personnel (an IV-an VIII) ; C/2452 : Conseil des Cinq-Cents, appointements du personnel (an IV-an VIII) ; C/2455 : Constituante, dépenses d'entretien et de réparations (1790-1791) ; C/2456 à 2461 : Convention, dépenses administratives (1792-an IV) ; C/2462 à 2464 : dépenses pour l'installation de la Convention et de l'Imprimerie nationale (1790-an III) ; C/2465 : Constituante, Législative et Convention, dépenses et comptabilité (1790-an IV) ; C/4266 et 4267 : Convention et Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, dépenses et comptabilité (1792-an VIII) ; C/2468 à 4273 : Conseil des Anciens, dépenses d'entretien et de réparations (an IV-an VII) ; C/2474 : liquidation des dépenses du Conseil des Cinq-Cents (an VIII) ; C/2475 : Conseil des Cinq-Cents, frais de poste (an VI) ; C/2476/A et B : Conseil des Cinq-Cents, dépenses (an V) ; C/2477 à 2487 : Conseil des Cinq-Cents, indemnités aux députés pour suppression de la franchise postale et frais de bureau (an VI-an VIII) ; C/2488 à 2500 : procès-verbaux des séances des Commissions des inspecteurs de la salle des Conseils des Anciens et des Cinq-Cents (réunies ou mélangées) : C/2488 à 23491 : 1^{er} semestre an IV-2^e semestre an V ; C/2492, 2493/A et B et 2494 à 2498 : 1^{er} trimestre an VI-4^e trimestre an VII ; C/2499/A et B : 1^{er} semestre an VIII ; C/2500 : 2^e semestre an VIII ; C/2680 : arrêtés des deux commissions des inspecteurs de la salle des Anciens et des Cinq-Cents (an IV-an VIII) ; C/2694/A et B : recueils factices de pièces de dépenses de personnel et de matériel, d'indemnités et frais de voyage des représentants (1793-1812) ; C/2702 : listes des noms et adresses des députés (1790-1845) ; C/2703/A : correspondance du Comité des inspecteurs de la salle (an II-an IV) ; l'article 2703/B, de même nature (an V-an VIII), est conservé par l'Assemblée nationale et communicable sous microfilm aux Archives nationales sous la cote 180 Mi ; C*/II/288 : Convention, Commission des inspecteurs de la salle, procès-verbaux des séances (fructidor an III-brumaire an IV) ; C*/II/289 : Conseil des Anciens, Commission des inspecteurs de la salle, registre d'émargement des fournisseurs (an IV-an VII) ; C*/II/293 : extraits de pétitions de militaires demandant à entrer dans la garde constitutionnelle du Corps législatif (thermidor an V-thermidor an VII) ; C*/II/294 : livre des consignes militaires pour la garde du palais des Cinq-Cents (an VI-an VII) ; C*/II/295 et 296 : registres d'émargement des députés aux Anciens et aux Cinq-Cents pour remise de la médaille de représentant (an VII).

- série AA (collections de lettres et pièces diverses) : AA/40, dossier 1228 : Comité des inspecteurs de la salle, places accordées à des journalistes dans les tribunes des assemblées (1789-an IV).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série D/XL : registres des commissions des dépêches des Cinq-Cents et du Tribunal

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- série C (Assemblées nationales) : dans les pièces annexes aux notes et minutes pour la rédaction du procès-verbal des séances de la Convention (C/233 à 325) figurent de nombreuses lettres d'excuse et de demandes de congés des députés ainsi que des lettres de démission.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit par H. STEIN (1912) ; révision en 2006 de l'inventaire des registres par l'auteur de la notice.

- *Les archives des assemblées nationales 1787-1858. Répertoire numérique de la série C* par J. CHARON-BORDAS, Paris, Archives nationales, 1985.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/XXXV/1. (carton unique).

Dossier 1³² : gratifications aux employés de la Constituante (1791) ; dossiers 2 et 3 : avances (floreal an VI-nivôse an VII) ; paiements (pluviôse-prairial an VII) ; dossier 4 : correspondance du Directoire et des ministres avec le comité des inspecteurs du Corps législatif (an IV-an VIII) ; dossier 5 : travaux du Comité des inspecteurs, pièces diverses (1791-an IX) ; dossier 6 : demandes de secours et de places (1790 et s.d.) ; dossier 7 : bons de dépenses visés par les commissaires de la Législative (août-septembre 1792) ; formulaires imprimés d'acquets de dépenses signés par les députés aux Cinq-Cents (s.d.) ; dossier 8 : mémoires de travaux et fournitures de bureau (an IV-an V et an XI).

Registres

D*/XXXV/A/1. Constituante : inventaire des effets de l'Assemblée (1790).

D*/XXXV/B/1. Législative : traitements des députés (s.d.).

D*/XXXV/C/1 à 13. Convention.

D*/XXXV/D/1 à 16. Conseil des Cinq-Cents.

D*/XXXV/E/1 à 7. Conseil des Anciens.

D*/XXXV/G/1 et 2. Tribunal.

D XXXVI. COMITÉ DES INSPECTEURS DE L'IMPRIMERIE

Les inspecteurs de l'imprimerie de la Constituante forment avec ceux de la salle et des secrétariats un seul comité sous la Législative et la Convention. Voir D/XXXV, Comité des inspecteurs de la salle, des secrétariats et de l'imprimerie.

D XXXVII. COMITÉ DE L'EMPLACEMENT

(1 article) C'est une simple section du Comité de constitution.

D XXXVII 1, 4 pièces (en déficit depuis juin 1976).

Rapport et projet de décret de l'Assemblée désignant le département de l'Allier et les villes de la Charité-sur-Loire, Grenoble, Moulins, Nevers et Rennes pour recevoir des établissements relevant du ministère de la Guerre, surtout d'artillerie (s.d.) ; lettres de l'abbé Bellegueule et de Ledoux offrant à l'Assemblée de desservir sans émoluments la chapelle de leur couvent rue Saint-Honoré (à Paris) (8 août sans indication de l'année) [1790?] ; lettre de Luneau, juge de paix d'Ancenis, aux membres du Comité de l'emplacement, sur les frais d'installation du district aux ci-devant Cordeliers (12 mars 1791).

³² Classé à l'origine dans D/X (Comité des pensions); quelques listes d'employés.

D/XXXVIII

Comité d'instruction publique

Intitulé : COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1781-an VIII.

Importance matérielle : 2 m.l. (5 articles)..

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention (dont les archives sont pour l'essentiel conservées dans les sous-séries F/17 et AF/I et II des Archives nationales (Paris)).

Commission des monuments publics.

Comité ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux.

Histoire des producteurs :

Le Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention fut, pour partie de ses attributions, le successeur du Comité ecclésiastique et du Comité d'aliénation de la Constituante, chargés ensemble, par décret du 23 octobre 1790, de la conservation des monuments de sciences et d'art. Si quelques adresses et projets sur l'éducation figurent dans les dossiers des pétitions et adresses envoyées à la Constituante, on n'a pas de traces d'une activité particulière de cette assemblée dans ce domaine.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

Les registres de procès-verbaux des séances et d'arrêtés du Comité d'instruction publique passèrent au Directoire et se trouvent aujourd'hui dans la série AF ; les minutes des procès-verbaux, des lettres et pétitions adressées ou renvoyées au comité, les papiers des bureaux ou commissions rattachées au comité, rapports et mémoires se rapportant à l'instruction publique, furent envoyés au ministère de l'Intérieur et se trouvent aujourd'hui dans la sous-série F/17 (Instruction publique).

Ce qui fut classé sous la rubrique D/XXVIII du cadre de classement des Archives nationales était probablement un reliquat resté aux Archives nationales et ne formait qu'un carton jusqu'à la restitution aux Archives nationales en 1846 des pièces de la « collection Dubois », soustraites entre autres à la série D jusqu'en 1844.

La grande majorité des pièces de cette collection fut classée dans la série AA (Collection de lettres et pièces diverses), tandis que celles qui se rapportaient sinon aux activités du Comité d'instruction publique du moins à l'instruction publique sous la Révolution furent ajoutées à la sous-série D/XXVIII.

Présentation du contenu :

Le classement d'ensemble de la sous-série, adopté par les Archives nationales après la restitution des pièces de la collection Dubois, suit un plan méthodique conforme aux habitudes de l'époque pour les beaux-arts, les sciences et l'éducation, proche de l'organisation des divisions concernées du ministère de l'Intérieur.

Les documents qui forment la sous-série concernent en partie la Commission exécutive de l'instruction publique de l'an II à l'an IV mais ses dates extrêmes vont de 1781 à germinal an VIII et l'on y trouve des épaves de dossiers de la Commission des monuments publics et des Comités ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux réunis de 1790 et 1791. Il s'agit le plus souvent de pièces extraites de leur contexte pour les besoins de la collection d'autographe de Dubois, pour beaucoup amputées de leurs signatures.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-séries D/XIX (Comité ecclésiastique) et D/XXII (Comité d'aliénation)
- sous-série F/17 (Instruction publique) : F/17/1001 à 1010/D : pièces adressées ou renvoyées au Comité d'instruction publique (1792-an III) ; F/17/1010/E et 1012 (en partie) : affaires soumises au Comité d'instruction publique (an II-an III) et à la Commission exécutive de l'instruction publique (an II-an III) ; F/17/1013 : affaires sur le personnel enseignant, l'Institut national de musique et autres soumises au Comité d'instruction publique (an II-an IV) ; F/17/1022 : actes héroïques, pièces en partie soumises au Comité d'instruction publique (1793-an II) ; F/17/1321 à 1325 : minutes des procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention (1^{er} novembre 1791-germinal an II) Le groupe F/17/1032 à 1455 (dossiers de la Commission des monuments, de la Commission temporaire des arts et du Conseil de conservation à partir de 1790) contient d'assez nombreux dossiers susceptibles de provenir du Comité d'instruction publique et du Comité ecclésiastique et d'aliénation et entre autres les articles F/17/1207, 1249, 1281, 1305, 1306, 1309, 1320, 1326, 1331 B, 1334/35, 1348 à 1350, 1354 à 1357, 1454.
- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel) : AF*/I/16 : Comité d'instruction publique de la Législative, rapports et projets de décrets (3 novembre 1791-19 août 1792) ; AF*/I/17 : Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention, registre des procès-verbaux (30 octobre 1791-23 germinal an II).
- sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire, Convention, Comité de salut public) : AF/II/17 : minutes des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, projets de décrets et pièces jointes (3 germinal an II-4 brumaire an IV) ; AF*/II/30 et 31 : registres des procès-verbaux du Comité d'instruction publique (23 germinal an II-4 brumaire an IV) ; AF*/II/32 et 33 : registres des arrêtés du comité (24 fructidor an II-4 brumaire an IV).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- sous-série F/0 (Intérieur, registres d'enregistrement) : F*/3915 : Commission exécutive de l'instruction publique, registre dit recherches et inventions ; F*/3916 à 3918 et 3920 : Commission exécutive de l'instruction publique puis ministère de l'Intérieur, registres de correspondance et de rapports (floréal an II-an VII).
- sous-série F/17 (Instruction publique) : F*/17/4 à 6 : Commission des monuments, registre des procès-verbaux (8 novembre 1790-16 ventôse an II), correspondance active (26 septembre 1793-13 ventôse an II), registre de réception des livres et objets d'art saisis chez les émigrés (1793-an II) ; F*/17/7 à 11 : Commission temporaire des arts, arrêtés et procès-verbaux (1^{er} septembre 1793-5 nivôse an V), enregistrement de la correspondance avec les districts et les services du département de Paris (an II-an IV) et copies de lettres de la commission puis du Conseil de conservation des objets de sciences et d'art (frimaire an IV-fructidor an V^o, procès-verbaux du directoire de la Commission temporaire (brumaire an III-frimaire an IV) ; F*/17/12 à 15 : Commission temporaire des arts puis Conseil de conservation des objets de sciences et d'art, : registres de présence (an II-an IX), de la correspondance arrivée (an III-an IV) et procès-verbaux du Conseil (prairial an VII-floréal an VIII) ; F*/17/23 : Commission temporaire des arts puis Conseil de conservation des objets de sciences et d'art, registre de réception des objets d'art et antiquités trouvés chez les émigrés et les condamnés (an II-an V) ; F*/17/24/1 : répertoire dans l'ordre alphabétique des noms d'artistes, de tableaux provenant d'églises et maisons religieuses transférés au dépôt des Petits-Augustins (vers l'an II) ; F*/17/24/2 à 13 : Musée des monuments français (1791-1816) ; F*/17/187 à 189 : registres des mandats délivrés au profit des instituteurs et institutrices des sections de Paris (an II) ; F*/17/372 et 373 : registres du dépôt littéraire de Nesle (an II-an IV) ; F/17/ 1016 et 1017 (en partie) : affaires traitées par la Commission exécutive de l'instruction publique, la Commission temporaire des arts etc (an III-an IV) ; F/17/1019 à 1021 B : demandes d'emploi et d'encouragement, de bourses, encouragements aux savants, gens de lettre et artistes (1755-1830) ; F/17/1023 à 1031 : hommages d'ouvrages, encouragements, imprimerie et librairie (1783-1830) ; F/17/1032 à 1274 : dossiers de la Commission des monuments, de la Commission temporaire des arts et du Conseil de conservation à partir de 1790. La suite de la sous-série F/17 jusqu'à l'article F/17/1457 contient de nombreux dossiers provenant de la Commission des monuments, de la Commission temporaire des arts et du Conseil de conservation.
- série AF (archives du pouvoir exécutif), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire, Convention, Comité de salut public) : AF/II/67, Comité de salut public, groupe de l'Intérieur : instruction publique, écoles nationales, Institut national de musique, théâtres, musées, Muséum d'histoire naturelle, poids et mesures, fêtes nationales, inventions (août 1793-brumaire an IV).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série F/2(I) (administration départementale, objets généraux) : F/2(I)/106/16 (en partie) : bibliothèques et archives publiques (1789-1825) ; F/2(I)/367/1 à 378/15 : archives départementales, communales et hospitalières (1789-1889).

- sous-série F/4 (comptabilité générale) : F/4/1017 (en partie) : fêtes nationales (1792-1811) ; F/4/1019 (en partie) : argenterie provenant des églises et des maisons d'émigrés (1792-1793) ; F/4/1020 à 1022 : instruction publique, théâtres, musées et bibliothèques, sciences et arts (1790-1819) ; F/4/1028 à 1031 : entre autres agriculture, arts et manufactures, écoles et établissements techniques (1770-1820) ; F/4/1244 (en partie) : dépenses d'entretien du Muséum d'histoire naturelle (1790-an XIII) ; F/4/1246 (en partie) et F/4/2090 à 2095 : fêtes nationales (1792-an XI) ; F/4/2554 à 2563 : comptes et correspondance sur l'instruction publique les sciences et les arts (an II-1816) ; F/4/2570 et 2571 : comptes et correspondance sur le Musée central des arts (an II-an XIII).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire de la sous-série par H. LOT (1875).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XXXVIII/1. Dossiers 1 à 5: documents provenant du Comité d'instruction publique ou concernant ses attributions (1790-an IV)

D/XXXVIII/1 (fin) à 5. Dossiers classés par matières et à l'intérieur, dans l'ordre alphabétique de départements ou d'auteurs : adresses et projets sur les cultes, l'instruction publique, les archives, les bibliothèques et les musées, les arts, les arts mécaniques, les sciences, les théâtres., les récompenses nationales, les récompenses aux auteurs et aux artistes, la propagande politique, les sociétés populaires et les essais politiques et philosophiques de particuliers (1790-an VI).

D/XXXIX

Commission de classification des lois

Intitulé : COMMISSION DE CLASSIFICATION DES LOIS.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-an VI.

Importance matérielle : 5 m.l. (13 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

L'ensemble de la sous-série a été microfilmée et est communicable sous cette forme.

Noms des producteurs :

Commission du recensement et de la rédaction complète des lois, dite commission de classification des lois de la Convention et des Cinq-Cents.

Histoire des producteurs :

La commission du recensement et de la rédaction complète des lois fut créée le 3 floréal an II et organisée le 11 prairial suivant, pour rédiger les lois rendues jusqu'alors en un code succinct et complet, en supprimant celles qui étaient devenues confuses. La réorganisation des comités de la Convention de fructidor an II subordonna la commission au Comité de législation, qui lui confia des cas juridiques douteux.

L'existence de la commission de classification des lois se poursuivit au sein du Corps législatif sous le Directoire jusqu'en l'an VII.

Histoire de la conservation :

Versement aux Archives nationales (des assemblées du Directoire) en l'an VII ; quelques ajouts de pièces postérieures sont constatés.

Présentation du contenu :

Les cartons et le registre de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes.

La sous-série comprend un registre de délibérations et d'arrêtés de la commission et deux cartons de dossiers sur son fonctionnement, suivis par des dossiers de matériaux rassemblés pour la rédaction des codes, le plus souvent des mémoires et observations de praticiens du droit ou de simples particuliers adressés aux assemblées, rarement des parties rédigées, comme celles du Code révolutionnaire en partie compilées par Louis Rondonneau, propriétaire du dépôt des lois au Carrousel.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds:**

- sous-série D/III (Comité de législation), en particulier D/III/380.

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- série A (collections originales des lois), A*/296 à 302 : enregistrement général des décrets pour le travail relatif à la rédaction des lois de mai 1789 à brumaire an IV.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XXXIX/1. Bureaux, personnel, fournitures, ordre de travail, correspondance (an II-an VII).
- D/XXXIX/2. Matériaux d'ordre général analyses d'arrêtés des Comités de salut public et de législation (1792-an VII).
- D/XXXIX/3, dossiers 12 et 13. Matériaux pour le Code civil (1790-an IV).
- D/XXXIX/3 (fin) à 7. Études de différentes questions : paternité, substitutions, donations, successions, etc. classés par ordre chronologique (1790-vendémiaire an VIII).
- D/XXXIX/8. Matériaux pour le Code criminel (an IV-an VI et sans date).
- D/XXXIX/9 et 10. Matériaux pour le Code révolutionnaire (an II).
- D/XXXIX/11. Matériaux pour le Code des secours publics et le Code militaire (1790-an VI).
- D/XXXIX/12. Matériaux pour les Codes des travaux publics, des contributions, de l'agriculture, du commerce, de l'émigration (an II-an VI).

Registre

- D/*/XXXIX/1. Registre des délibérations et arrêtés de la commission du recensement et de la rédaction complète des lois, anciennement coté D IC 8 (5 floréal-5^e complémentaire an II).

D/XL

Comité des pétitions, dépêches et correspondances

Intitulé : COMITÉ DES PÉTITIONS, DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-an VIII.

Importance matérielle : 64 m.l. (204 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

La sous-série résulte d'une succession chronologique de producteurs ayant en commun la gestion de la correspondance active et passive des assemblées avec l'ensemble de leurs correspondants :

- Comité des rapports et bureau des renvois de la Constituante,
- Comité des pétitions et Comité de correspondance de la Législative chargé de correspondre avec les commissaires aux armées,
- Comité des pétitions, dépêches et correspondances de la Convention,
- Bureau des dépêches et/ou bureau central des commissions du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunal.

Histoire des producteurs :

Regroupant le Comité des pétitions et le Comité de correspondance de la Législative chargé de correspondre avec les commissaires aux armées, il devint Comité des pétitions, dépêches et correspondances sous la Convention, enregistrant toutes les pétitions adressées à l'Assemblée, analysant les adresses et les renvoyant aux ministres et comités compétents ; il rédigeait aussi le *Bulletin de la Convention*, ici représenté par un ensemble de correspondance adressée par les sociétés populaires et les autorités locales de 1793 à l'an III.

De la Législative sont, entre autres, demeurés dans ce fonds les papiers des commissaires de la Convention envoyés près l'armée du Nord et dans les départements de l'Est (équivalent de D/§).

Histoire de la conservation :

On peut supposer que les dossiers et les registres composant la majorité de la sous-série ont été versés en une ou plusieurs fois aux Archives nationales (des assemblées) à la fin des sessions des assemblées, de la Constituante à la Convention.

Les registres des bureaux des dépêches du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunal sont venus s'ajouter à ceux des comités précédents tandis que le seul registre de procès-verbaux du comité, celui de la Convention, et des registres du bureau central des commissions des Cinq-Cents ont rejoint les fonds des Archives nationales en 1849 par le versement des archives de l'ex-secrétairerie d'État du Premier Empire et sont aujourd'hui dans AF*/II et AF*/III.

Présentation du contenu :

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes. Les numéros de dossiers originels, eux-mêmes en plusieurs numérotations, ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La sous-série comprend des ensembles classés par ordre chronologique de lettres, adresses et mémoires adressés à la Législative et à la Convention de 1791 à 1793, des lettres et adresses renvoyées à la Commission exécutive de Douze de la Législative, qui avait pour mission d'assurer l'ordre public en 1792, un ensemble de correspondances de et avec le comité de la Convention, portant sur la rédaction du *Bulletin de la Convention* et un carton renfermant, entre autres, des échanges entre la Convention et les représentants en mission près les armées et aux frontières de l'Est en 1792 et 1793.

Les registres d'enregistrement conservés vont de la Constituante au Consulat.

Instruments de recherche : Voir [l'État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- série C (Assemblées nationales) : C*/II/7, Constituante : analyse des adresses reçues (1789-1790) ; C*/II/8 à 14, Constituante : sommaire des lettres et pétitions reçues avec indication des comités auxquels elles ont été renvoyées (1789-1791) ; C*/II/15 et 16, Législative : sommaire des lettres et pétitions reçues (1792) ; C*/II/290 et 291, Cinq-Cents : registres alphabétiques des matières soumises aux commissions (an IV-an VIII).

- sous-série D/XXIX (Comité des rapports de la Constituante).

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF*/II/18 : procès-verbaux du Comité des pétitions et de la correspondance de la Convention (17 octobre 1792-17 vendémiaire an IV).

- sous-série AF/III (Directoire) : AF*/III/258 à 262, Cinq-Cents, bureau central des commissions, enregistrement des pétitions renvoyées à des commissions spéciales et aux commissions permanentes (an VI-an VIII) ; AF*/III/264 à 269, Cinq-Cents, bureau central des commissions : enregistrement des pétitions renvoyées aux commissions (18 frimaire an IV-18 messidor an VI) ; AF*/III/277 et 278, Cinq-Cents, tables des pétitions renvoyées aux commissions spéciales du Conseil par ordre alphabétique des initiales (an IV-an V).

- Archives d'autres producteurs en relation :

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/I (régime royal constitutionnel) : AF*/I/25 et 26 : registres des procès-verbaux des deux Commissions des Douze créées par la Législative par décrets des 6 mars et 17 juin 1792 (9-29 mars et 17 juin-8 août 1792).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- série C (Assemblées nationales) : séries de lettres et pétitions adressées aux assemblées classées en groupes chronologiques dans les dossiers des pièces annexes aux procès-verbaux ; également : C/176, dossiers 473-474, Législative, scrutin pour la formation du Comité des pétitions (octobre ou novembre 1791).

- série AD (archives imprimées), sous-série AD/XVIII/C : AD/XVIII/C/208, n° 18 : Comité des pétitions, liste des membres de l'Assemblée législative réélus à la Convention nationale qui restent provisoirement membres de ce comité, s.d. ; n° 63 : Extrait du procès-verbal du Comité des pétitions, nivôse an III ; sous-série AD/XX/A : AD/XX/A/91, 91 bis et 92 : Bulletin de la Convention nationale (septembre 1792-10 brumaire an IV).

- sous-série BB/16 (ministère de la Justice), division civile : BB/16/41 (en partie) : affaire Du Saillant et camp de Jalès (an II).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire de la sous-série par H. DE CURZON (1895).

- *Les archives des assemblées nationales 1787-1858. Répertoire numérique de la série C* par J. CHARON-BORDAS, Paris, Archives nationales, 1985, 222 p.

- *Les impressions de la Convention nationale 1792-an IV. Inventaire analytique des articles AD XVIII^C 208 à 357* par O. KRAKOVITCH, Paris, Archives nationales 1997, 552 p.

- *Journaux et gazettes français et étrangers conservés aux Archives nationales. AD XX^A et AD XX^B. Catalogue* par D. HABIB, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, 251 p.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XL/1 à 4. Lettres, adresses et mémoires à la Législative renvoyés au Comité des pétitions et à la commission de correspondance par ordre alphabétique des départements³³ puis correspondants divers (1791-1792).

D/XL/5 (début). Lettres, adresses et mémoires à la Législative renvoyés à la commission de correspondance par ordre alphabétique des départements³⁴. (1792).

³³ Départements non représentés : Allier, Corse, Lozère et Meuse.

³⁴ Départements non représentés : Ain, Ardèche, Ariège, Corse, Ille-et-Vilaine, Indre, Haute-Loire, Lot, Manche, Marne, Haute-Marne, Meuse, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Sarthe et Seine-et-Marne à Somme.

- D/XL/5 (fin). Correspondants divers (1792).
- D/XL/6 à 16. Lettres, adresses et mémoires à la Législative renvoyés à la Commission exécutive des Douze, ordre alphabétique des départements³⁵ (1792).
- D/XL/17. Lettres, adresses et mémoires à la Législative renvoyés à la Commission exécutive des Douze, correspondants divers (1792).
- D/XL/18 à 23. Lettres, adresses et pétitions à la Convention renvoyées au Comité des pétitions, ordre alphabétique de départements³⁶ (1792-1793).
- D/XL/24 (début). Lettres, adresses et pétitions à la Convention renvoyées au Comité des pétitions, correspondants divers (1792-an III).
- D/XL/24 (fin) à 27. *Bulletin de la Convention*, correspondance: des corps administratifs (municipalités, tribunaux, sociétés populaires, hôpitaux militaires *etc.*) par ordre de départements³⁷ puis correspondants divers avec le comité (1793-an III).
- D/XL/28. Correspondance des comités, ministres, généraux, députés avec le Comité des pétitions ; correspondance adressée aux commissaires de la Législative près les armées du Nord et de la Convention près les armées du Nord et dans les départements de l'Est (1792-an II).
- D/XL/29. Renvois de pièces par le Comité aux administrations, tribunaux, *etc.* sur formulaires imprimés (23 novembre 1792-21 mars 1793).
- D/XL/30. Reliquat de lettres et pétitions adressées à la Convention, en particulier du département de la Drôme (1792-an III).

Registres

- D*/XL/1 à 4. Registres d'enregistrement de pièces extraordinaire datés en calendrier révolutionnaire sans année.
- D*/XL/5 à 26. Convention, enregistrement des pétitions et correspondances avec dates des rapports et mention des décisions du comité, registres numérotés 1^{er} à 22^e en plusieurs séries chronologiques (21 septembre 1792-brumaire an IV).
- D*/XL/27. Convention, registre des pétitionnaires à admettre à la barre de l'assemblée (5 germinal an II-30 vendémiaire an IV).
- D*/XL/28 à 30. Convention, registres des auteurs d'envoi de mémoires (1793-vendémiaire an IV).
- D*/XL/31. Convention, table alphabétique des cantons et des départements pour l'envoi du *Bulletin de la Convention*.
- D*/XL/32 à 41. Convention, registres des pétitionnaires, deux séries chronologiques (20 septembre 1792-vendémiaire an III).
- D*/XL/42 à 47. Constituante, Législative et Convention, registres de correspondance du Comité des rapports (1789-1792).
- D*/XL/48. Législative et Convention, registre des lettres écrites par la commission de correspondance (18 août 1792-thermidor an III).

³⁵ Départements non représentés : Corse, Creuse, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées et Vienne.

³⁶ Départements non représentés : Cher et Bas-Rhin, au contraire de deux des trois nouveaux départements : Alpes-Maritimes et Mont-Blanc, celui du Mont-Terrible n'étant pas représenté.

³⁷ Départements non représentés : Bouches-du-Rhône, Gironde, Loire-Inférieure, Marne, Mayenne à Meuse et Deux-Sèvres.

- D*/XL/49 et 50. Convention et Cinq-Cents, analyse des lettres aux ministres, administrateurs de départements et de districts et aux pétitionnaires (21 mars 1793-thermidor an IV) et table alphabétique.
- D*/XL/51 à 57. Convention, registres des matières à insérer au *Bulletin de la Convention* (3 février 1793-4 brumaire an IV).
- D*/XL/58 à 81. Constituante, Législative et Convention, enregistrement des pièces adressées au Comité des rapports (22 mars 1790-octobre 1792).
- D*/XL/82 à 103. Convention, registres des pièces lues à l'assemblée, (pluviôse an II-vendémiaire an IV).
- D*/XL/104 à 113. Constituante ; Législative et Convention, bureau des renvois, enregistrement des pièces renvoyées aux comités (1789-1790 et 1793-an II).
- D*/XL/114 et 115. Convention, section des pétitions, enregistrement des pièces renvoyées aux comités.
- D*/XL/116 à 124. Convention et Cinq-Cents, bureau des dépêches, registres d'entrée (vendémiaire an IV-frimaire an VIII).
- D*/XL/125 à 144. Cinq-Cents, bureau des dépêches, registres dits *Lecture* [des pièces lues en séance] (brumaire an IV-frimaire an VIII).
- D*/XL/145 et 146. Convention, enregistrement des pièces renvoyées aux comités (germinal-20 frimaire an II et -20 frimaire an II-germinal an III).
- D*/XL/147 à 164. Cinq-Cents, enregistrement des renvois (brumaire an IV-brumaire an VIII).
- D*/XL/165 à 170. Cinq-Cents, registres d'enregistrement (9 brumaire an IV-17 fructidor an VII).
- D*/XL/171. Cinq-Cents, enregistrement des rapports et procès-verbaux d'assemblées primaires, communales et électorales de l'an VII (germinal-fructidor an VII).
- D*/XL/172 à 174. Tribunal, registres d'entrée (an VIII-an X).

D/XLI

Comité des subsistances

INTITULÉ : COMITÉ DES SUBSISTANCES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789 (ponctuellement : 1792-an IV).

Importance matérielle : 1 m.l. (2 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité des subsistances de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Comité créé le 17 juin 1789 et supprimé le 13 octobre suivant

Histoire de la conservation :

Fonds probablement versé aux Archives de l'Assemblée peu après la fin de l'existence de ce comité.

Des pièces postérieures ont été classées ensuite dans la sous-série par regroupement avec le domaine d'activité du comité.

Présentation du contenu :

Les numéros de dossiers originels de 1 à l'infini ont été conservés lors de la constitution des cartons.

La sous-série comprend quelques éléments sur le fonctionnement du Comité des subsistances et des dossiers de sa correspondance active et passive, le second carton se composant de mémoires renvoyés au comité classés par ordre alphabétique de localités.

Instruments de recherche : Voir [l'État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-séries F/10 (Agriculture), F/11 (Subsistances).

- Les sous-séries D/XXIX et D/XXIX bis (Comités des rapports et des recherches de la Constituante) conservent des dossiers d'enquête et des projets sur les subsistances au début de la Révolution, notamment D/XXIX bis/26.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

- Inventaire manuscrit de la sous-série par H. DE CURZON (1895).

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

D/XLI/1.

Dossier 1: projets sur rapport du comité, notes de travail du comité (sans date).

Dossier 2: correspondance du comité avec divers fonctionnaires publics, notes, modèles, etc. (1789).

Dossier 3: mémoires, projets et observations sur les récoltes, la disette etc. dits renvoyés au comité (1789-1792).

Dossier 4: pétitions individuelles (1789-an IV).

D/XLI/2. Mémoires, projets et observations envoyés au comité par les villes et bourgs, classement alphabétique, Abbeville à Voncq (1789).

D/XLII

Comité de salut public

Intitulé : COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1792-an IV.

Importance matérielle : 11 m.l. (32 articles.).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité de salut public de la Convention.

Histoire des producteurs :

Le 1^{er} janvier 1793, la Convention créa un Comité de défense générale pour assurer la cohésion de l'action des ministres avec les directives de la Convention. Ce comité fut transformé le 6 avril suivant en Comité de salut public et investi de fait de la tutelle sur les ministres ; il se transforma, après le 31 mai, en se dotant de six sections (de Correspondance générale, des Affaires étrangères, de la Marine, de l'Intérieur, de la Guerre et des Pétitions).

De l'élimination de Danton au 9 thermidor, le « grand Comité de salut public », qui n'était plus renouvelé chaque mois que pour la forme, fut l'instance collective de gouvernement de la France, même avant la suppression des ministères, remplacés par des commissions exécutives le 12 germinal an II.

Après le 9 thermidor, le Comité de salut public perdit ce rôle prééminent, sauf pour les affaires de la guerre, Carnot, qui en était chargé depuis longtemps au comité, assurant la continuité de direction de la politique militaire qu'il poursuivit comme membre du Directoire exécutif jusqu'à son élimination lors du coup d'État du 18 fructidor an V.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

La grande majorité des archives du comité a été alors partagée entre le Directoire et les ministères, essentiellement celui de l'Intérieur puis celui, créé quelques mois après le début du Directoire, de la Police générale. Les papiers et registres que le Directoire se réserva alors ont été versés aux Archives nationales en 1849 parmi les archives de l'ex-Secrétairerie d'État du Premier Empire et sont depuis conservés dans la sous-série AF/II. Ce qui fut dévolu en l'an IV aux ministères est réparti dans les sous-séries correspondantes de la série F.

La sous-série D/XLII est une petite partie du fonds du Comité de salut public alors versée aux Archives comme concernant des affaires terminées.

Quelques éléments du Comité de défense générale des premiers mois de 1793 sont cotés dans la sous-série D/XLV (Comité de défense générale).

Présentation du contenu :

La sous-série comprend un carton de lettres, arrêtés et copies ou extraits d'arrêtés manuscrits et imprimés du comité, que suit un carton de correspondance des ministres avec le comité, dont des comptes-rendus d'opérations par le Conseil exécutif et les ministres, et des dossiers sur de grandes affaires liées à l'ordre public : guerre de Vendée, insurrections girondines de 1793, reddition de la place de Mayence, massacres de septembre 1792, dossiers contre des généraux de l'armée du Nord de 1793 et sur des accidents majeurs comme l'incendie de la raffinerie de salpêtre de la maison de l'Unité et l'explosion de la poudrière de Grenelle ; viennent ensuite deux cartons de mélanges où l'on note particulièrement des listes des sociétés républicaines de Paris et des départements et des procès-verbaux et proclamations de l'Assemblée nationale des Allobroges à Chambéry (octobre-novembre 1792).

La fin des cartons de la sous-série se compose de lettres échangées entre le Comité de salut public et les autorités locales : directoires de départements et de districts, conseils généraux de communes, comités de surveillance,

essentiellement sur des questions de nominations et d'épuration des administrations locales en 1793 et en l'an II. Des comptes-rendus sur les opérations des assemblées électorales des départements de vendémiaire an IV, avec quelques procès-verbaux de ces assemblées, et des procès-verbaux d'installation des nouvelles administrations centrales de départements, de commissaires du Directoire provisoires et de tribunaux au début de brumaire an IV figurent également dans cet ensemble classé par ordre de départements.

La sous-série comprend également une partie des registres d'enregistrement par matière du comité.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

- sous-série D/XLV (Comité de défense générale).
- sous-série D/III (Comité de législation) : D/III/333 : minutes de lettres du Comité de salut public en quasi-totalité aux départements, districts et représentants en mission ; comptes journaliers et décadaires de la commission des administrations civiles, police et justice ; extraits de lettres sur l'application des arrêtés des 2 thermidor et 17 fructidor an II (an III).
- sous-série F/0 (Intérieur, enregistrement) : F*/3055 : enregistrement de la correspondance active du bureau de surveillance de l'exécution des lois du Comité de salut public (13 pluviôse-24 thermidor an II).
- sous-série F/7 (Police générale) : une partie des dossiers de la sous-série est susceptible de provenir de la section de police du Comité de salut public rattachée à la fin de l'an II au Comité de sûreté générale ou d'autres sections de ce comité, entre autre les deux séries départementales dites *statistiques personnelles et morales* : F/7/3654/1 à 4 et 3647 à 3700 (1790-1813 et 1790-1830).
- sous-série F/11 (subsistances) : F/11/205 (en partie) : mémoires et pétitions adressées au Comité de salut public sur les subsistances et le maximum (an II-an IV) ; F/11/277 (en partie), 278/A et B, 292 et 293 : affaires sur les subsistances soumises au Comité de salut public (an II-an III) ; F/11/ 428 (en partie) : affaires diverses sur les subsistances traitées par le Comité de salut public (an II-an V).
- série AA (collections de lettres et pièces diverses) : AA/38, dossier 1198 et 39, dossier 1206 : registre de la correspondance générale de la seconde section du bureau central des renseignements du comité et table (an III).
- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II/20 à 412, fonds du Comité de salut public ; AF*/II/44 à 253, registres du Comité de salut public.
- sous-série AF/III (Directoire) : divers dossiers commençant avant l'an IV sont susceptibles de contenir en partie des pièces provenant du fonds du Comité de salut public, ainsi dans AF/III/51/A (dossiers de Bonnier d'Alco sur les émigrés) et dans le groupe AF/III/52 à 90, relations extérieures.
- BB/30/31 (en partie) : comptes-rendus de la commission des administrations civiles, police et tribunaux au Comité de salut public sur l'administration de la justice (an II).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- sous-série D/III (Comité de législation) : D/III/324 : commission des administrations civiles, police et justice ; comptes journaliers, série incomplète (an II-an IV) et comptes décadaires au Comité de salut public (an II-an III).
- sous-série D/XXV (Comité des colonies) : D/XXV/56 (fin) à 57, dossier 559 comprennent des arrêtés et pièces renvoyés par le Comité de salut public sur les troubles à Saint-Domingue (1792-an III) ; D/XXV/65 (fin) à 76, dossier 749 comprennent des notes adressées par les commissaires des assemblées coloniales au Comité de salut public.
- sous-série D/XXXIX (Commission de la classification des lois) : D/XXXIX/1 et 2 (en partie) : analyses d'arrêtés des Comités de salut public et de législation (1792-an VII).
- sous-série F/0 (Intérieur, enregistrement) : F*/4283 (en partie) : compte-rendu du ministre de l'Intérieur, 1ère division, au Comité de salut public (1er nivôse-8 floréal an II).
- sous-série F/1/a (Intérieur, administration générale) : F/1/a/69 à 80 : arrêtés du Comité de salut public (an II-an IV) ; F*/1/a/548 : état des sociétés populaires de la République (s.d.).
- sous-série F/7 (Police générale) : F/7/3052/2 (en partie) : pétitions au Comité de salut public (an II-an III).
- sous-série F/10 (agriculture) : F/10/236 : correspondance du Comité de salut public sur l'agriculture (an II-an III) ; F/10/290 et 291 : arrêtés du Comité de salut public sur l'agriculture, préparation (an II-an III).
- sous-série F/11 (subsistances) : F/11/ 280 à 291 : ampliations d'arrêtés du Comité de salut public sur les subsistances (frimaire an II-brumaire an IV).
- série AA (collections de lettres et pièces diverses) : AA/39, dossier 1202 : expéditions d'arrêtés du Comité de salut public des 23 fructidor an III et 6 brumaire an IV.

- sous-série AF/III (Directoire) : AF/III/28, dossier 97, commission des Dix-Sept chargée de l'épuration des employés après les journées de Vendémiaire an IV, pièces 10-14 et 40-93 : états d'épuration des employés du Comité de salut public et de la section diplomatique du comité.
- Les procès-verbaux des assemblées électorales de l'an IV et les autres documents relatifs à leurs opérations de la sous-série sont des compléments à la série C (Assemblées nationales), articles C/480 à 482, Conseil des Anciens, procès-verbaux des assemblées électorales de l'an IV ; les éléments sur la formation des nouvelles autorités départementales complètent les dossiers correspondant du début du Directoire, notamment dans la sous-série AF/III et dans les sous-séries concernées de F.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.
- Inventaire manuscrit de la sous-série (liasses) par J. Guiffrey, P. Caillet et S. Clémencet (1868-1939).
- Répertoire détaillé des registres par I. Cloulas (1965).
- *Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, Paris, Impr. nat., 1889-1951, 28 vol. (Tables t. I à V, VI à XVII, XVIII à XXVIII), et ses *Suppléments*, Paris, 1960-1999, 4 volumes et une table.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Cartons

- D/XLII/1, dossiers 1 à 13. Lettres, arrêtés et copies ou extraits d'arrêtés manuscrits et imprimés du comité classés dans l'ordre chronologique (9 juin 1793-4^e complémentaire an III³⁸).
- D/XLII/1, dossier 14. Résidu sur les colonies et la marine (s.d. et 1790-1794).
- D/XLII/2. Correspondance des ministres avec le Comité de salut public, dont comptes-rendus d'opérations par le Conseil exécutif et les ministres (1793-an II).
- D/XLII/3. Vendée (1792-an II).
- D/XLII/4, dossiers 1 à 6 et 10 et 11. Gironde, Fédérés de 1793 et affaire de Toulon (1793).
- D/XLII/4, fin à 7. Mélanges (1793-vendémiaire an IV).
- D/XLII/8 à 12. Correspondance active et passive du comité avec les départements, districts et communes et quelques sociétés populaires, en majorité sur les nominations, prises de fonction et destitutions, renseignements sur les assemblées électorales des départements de vendémiaire an IV, ordre alphabétique des départements³⁹ (septembre 1793-brumaire an IV).

Registres

- D*/XLII/1 à 3 bis. Enregistrement de la correspondance générale au départ (18 nivôse an II-27 frimaire an III 28 frimaire-15 prairial an III, 15 prairial an III-13 vendémiaire an IV) et table.
- D*/XLII/4. Copie de lettres aux administrations départementales (20 fructidor an II-12 brumaire an IV).
- D*/XLII/5 et 6. Enregistrement de lettres reçues des districts et table (24 thermidor an II-24 frimaire an III) et table.
- D*/XLII/7 et 8. Enregistrement de la correspondance reçue des municipalités et sections de Paris (1^{er} pluviôse an II-27 frimaire an III) et table partielle.

³⁸ Les arrêtés de l'an III (dossier 13) ne représentent que 41 pièces.

³⁹ Sauf la Corse. Dossiers séparés pour les départements de la Loire et du Rhône.

- D*/XLII/9 et 10. Enregistrement de la correspondance reçue des districts (11 thermidor an II-27 frimaire an III) et table.
- D*/XLII/11. Enregistrement de la correspondance active du bureau de surveillance de l'exécution matérielle des lois du comité (13 pluviôse-24 thermidor an II).
- D*/XLII/12. Enregistrement de la correspondance reçue, agriculture et arts (20 germinal an II-24 vendémiaire an III).
- D*/XLII/13 à 17. Enregistrement de la correspondance reçue à la section du commerce et des approvisionnements du comité et renvoyée à diverses commissions et tables (germinal an II-messidor an III).
- D*/XLII/18 et 19. Enregistrement des rapports de la commission de commerce (1^{er} vendémiaire an III-5 brumaire an IV) et table.

D/XLIII

Comité de sûreté générale

Intitulé : COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE (CONVENTION).

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : an II-an IV.

Importance matérielle : un article.

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité de sûreté générale.

Histoire des producteurs :

Successor du Comité des recherches de la Constituante et du Comité des pétitions, dépêches et correspondances de la Législative, il est créé par la Convention sous le nom de Comité de sûreté générale et de surveillance, titre allégé en Comité de sûreté générale, et assure un rôle majeur dans les affaires de police politique de la Terreur ainsi que pour les affaires d'émigration.

Histoire de la conservation :

Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales.

Le fonds du Comité de sûreté générale est passé quasiment intégralement au Directoire exécutif en l'an IV.

Un tri postérieur à la création du ministère de la Police générale en nivôse an IV fit remettre à ce ministère les registres d'intérêt particulier et les cartons. Cette partie du fonds fut versée aux Archives nationales en 1840 et est depuis classée dans la sous-série F/7.

Les registres d'intérêt général (arrestations, mises en liberté, mandats d'arrêt, correspondance) conservés par le Directoire exécutif sont revenus aux Archives nationales avec les archives de la Secrétairerie d'État en 1849 et sont depuis classés dans la sous-série AF/II.

Présentation du contenu :

L'article conservé dans la sous-série D/XLIII correspond au moins en partie à un dossier constitué, sa première pièce étant une table incomplète des autres documents (127 pièces lors de la rédaction de l'inventaire manuscrit), mais il comprend diverses demandes d'emploi dans les bureaux du ministère de l'Intérieur en brumaire an IV. Parmi les documents que comprend la sous-série, plusieurs ont trait à l'arrestation des députés girondins en 1793

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- sous-série F/7 (Police générale) : F*/7/ 1 à 103, 684, 2201 à 2210, F/7/4386 à 4824.

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public) : AF/II* 224, 254 à 301 ; AF*/II/220 et 221, détenus, arrêtés des Comités de salut public et de sûreté générale réunis.

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-séries D/XLII et AF/II (Comité de salut public), dont AF/II/43 à 62 : police et AF*/II/220 à 225 : police générale, détenus.

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série AF/III (Directoire) : AF/III/28, dossier 97, commission des Dix-Sept chargée de l'épuration des employés après les journées de Vendémiaire an IV, pièces 23-29 : état nominatif des employés du Comité de sûreté générale et conduite lors de ces journées ; AF/III/118, dossier 553, pièce 9 : état des appointements et des frais de

bureau du Comité de sûreté générale (1793) ; en outre divers dossiers commençant avant l'an IV sont susceptibles de contenir en partie des pièces provenant du fonds du Comité de sûreté générale, ainsi dans AF/III/51/A (dossiers de Bonnier d'Alco sur les émigrés).

- série BB (Justice), sous-série BB/1 (ministère de la Justice, Personnel), BB/1/62 à 128 : émigration (1792-an X) ; sous-série BB/3 (affaires criminelles), BB/3/29 et 30 : arrestation et libération de députés à la Convention (1793-an IV) ; 46 à 63 : exécution des arrêtés d'arrestation et de libération pris par la Convention et ses comités (1793-an IV) ; BB/3/65 à 81/2 : fonds du comité de surveillance du département de Paris (1793-an III) ; sous-série BB/16 (division civile), BB/16/859 (en partie) : dossier sur Babeuf dans la Somme (1791-an II) et dénonciations contre des commissaires du Comité de sûreté générale.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/XLIII/1. Lettres, adresses, pétitions diverses adressées ou renvoyées au Comité de sûreté générale et quelques lettres du comité (1792-an IV) ; tableaux et états des employés du Comité de sûreté générale (26 brumaire an IV).

D/XLIV

Comité des transports, postes et messageries

Intitulé : COMITÉ DES TRANSPORTS, POSTES ET MESSAGERIES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 4 vendémiaire an III.

Importance matérielle : 2 pièces.

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité des transports, postes et messageries (Convention).

Histoire des producteurs :

Le Comité des transports, postes et messageries est un comité technique créé lors de la dernière réforme des comités de la Convention de fructidor an II.

La pièce unique qui porte la cote de la sous-série réservée à ce comité y a été placée à une date indéterminée par les Archives nationales au XIX^e siècle.

Histoire de la conservation :

On ne sait rien de la conservation des papiers de ce comité après la Convention ; des éléments en sont peut-être conservés dans la sous-série F/90 (postes et télégraphes).

Ses registres de procès-verbaux et d'arrêtés, passés au Directoire, ont versés aux Archives nationales en 1849 parmi les archives de l'ex-Secrétairerie d'État du Premier Empire et sont depuis conservés dans la sous-série AF/II.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Autre(s) partie(s) du même fonds :**

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public), AF*II/36 et 37 : registres des procès-verbaux du Comité des transports, postes et messageries (2^e complémentaire an II-6 floréal an III) ; AF*II/38 : registre de ses arrêtés (2^e complémentaire an II-26 ventôse an III).

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- sous-série F/90 (postes et télégraphes).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Pièce unique

D/XLIV/1. Adresse d'Arnaud, préposé des vivres à Givet, demandant que la Convention fasse réponse à toutes les lettres et pétitions individuelles (4 vendémiaire an III)

D/XLV

Comité de défense générale

Intitulé : COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : janvier-août 1793.

Importance matérielle : 16 pièces.

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité de défense générale de la Convention.

Histoire des producteurs :

Le Comité de défense générale créé en janvier 1793 par la Convention pour assurer la cohésion de l'action des ministres avec la politique de l'assemblée fut remplacé en avril suivant par le Comité de salut public.

Histoire de la conservation :

La sous-série résulte de reclassements opérés par les Archives nationales jusqu'en 1919.

Les archives de ce comité sont passées à son successeur, le Comité de salut public (voir la notice de la sous-série D/XLIII, Comité de salut public).

Les quelques pièces conservées dans D/XLV sont tout à fait secondaires et dépassent la date à laquelle le comité cessa d'exister. Les pièces concernant les nouvelles reçues des départements insurgés en mars et avril 1793, y ont été intégrées par la section moderne des Archives nationales en 1919.

Présentation du contenu :

D/XLV/1. Correspondance des ministres et autorités renvoyée au Comité de défense générale par la Convention et relative en particulier aux troubles de l'Ouest (janvier-juin 1793) ; tableau de la situation des places de la République française en bouches à feu et poudres, état des poudres de guerre existant dans les magasins de la Marine (août 1793).

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales (Paris) :

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

- sous-série D/XLII (Comité de salut public).

- série AF (pouvoir exécutif, Révolution et Empire), sous-série AF/II (Conseil exécutif provisoire et Convention, Comité de salut public), fonds du Comité de salut public : AF/II/20 à 417/C, AF*/II/44à 253.

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

- voir celles signalées par la notice de la sous-série D/XLII (Comité de salut public).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Marie-Élisabeth ANTOINE).

Carton

D/XLV/1. Correspondance des ministres et autorités renvoyée au Comité de défense générale par la Convention et relative en particulier aux troubles de l'Ouest (janvier-juin 1793) ; tableau de la situation des places de la République française en bouches à feu et poudres, état des poudres de guerre existant dans les magasins de la Marine (août 1793).

Tableau de répartition des sous-séries de D dans l'ordre alphabétique des titres des comités

AGRICULTURE ET DE COMMERCE (COMITÉ D'): D/XIII
ASSIGNATS ET DES MONNAIES (COMITÉ DES) : D/VIII
AVIGNON (COMITÉ D'): D/XXIV
CACHET (COMITÉ DES LETTRES DE): D/V
COLONIES (COMITÉ DES): D/XXV
CONSTITUTION (COMITÉ DE): D/IV
CORRESPONDANCES (COMITÉ DES PÉTITIONS, DÉPÊCHES ET): D/XL
DÉCRETS, PROCÈS-VERBAUX ET ARCHIVES (COMITÉ DES) : D/I/§/1
DÉFENSE GÉNÉRALE (COMITÉ DE): D/XLV
DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES (COMITÉ DES PÉTITIONS,): D/XL
DIPLOMATIQUE (COMITÉ): D/XXIII
DIVISION DU TERRITOIRE (COMITÉ DE): D/IVbis
DOMAINES (COMITÉ DES): D/XVIII
DOMAINES NATIONAUX (COMITÉ D'ALIÉNATION DES): D/XXII
DONS ET HOMMAGES AUX ASSEMBLÉES: D/I/§/2
DONS PATRIOTIQUES (« COMITÉ DES TRÉSORIERES DES »): D/XXXIV
ECCLÉSIASTIQUE (COMITÉ) : D/XIX
FÉODAUX (COMITÉ DES DROITS): D/XIV
FINANCES (COMITÉ DE L'EXTRAORDINAIRE DES) : D/VII
FINANCES (COMITÉ DES) : D/VI
IMPOSITIONS ET CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (COMITÉ DES): D/IX
INSPECTEURS DE LA SALLE(COMITÉ DES): D/XXXV
INSTRUCTION PUBLIQUE (COMITÉ D'): D/XXXVIII
JUDICATURE (COMITÉ DE): D/XVII
LÉGISLATION (COMITÉ DE): D/III
LIQUIDATION (COMITÉ DE ET COMITÉ CENTRAL DE): D/XI et D/XII
LOIS (COMMISSION DE CLASSIFICATION DES): D/XXXIX
MARINE (COMITÉ DE LA) : D/XVI
MENDICITÉ (COMITÉ DE) : D/XXVII
MILITAIRE (COMITÉ): D/XV
PENSIONS (COMITÉ DES): D/X
PÉTITIONS, DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES (COMITÉ DES): D/XL
POSTES ET MESSAGERIES (COMITÉ DES TRANSPORTS,): D/XLIV
RAPPORTS (COMITÉ DES): D/XXIX
RECHERCHES (COMITÉ DES): D/XXIX bis
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE (MISSIONS DES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION, Armée du Nord, 1792-1793) : D/§2
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE (MISSIONS DES, Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, 1793-an IV) : D/§/3:
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE (MISSIONS DES, départements français) : D/§/1
SALLE (COMITÉ DES INSPECTEURS DE LA): D/XXXV
SALUBRITÉ (COMITÉ DE): D/XXVI
SALUT PUBLIC (COMITÉ DE): D/XLII
SECOURS PUBLICS (COMITÉ DES): D/XXVII
SUBSISTANCES (COMITÉ DES): D/XLI
SÛRETÉ GÉNÉRALE (COMITÉ DE): D/XLIII
TRANSPORTS, POSTES ET MESSAGERIES (COMITÉ DES): D/XLIV